

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS – PARIS II

Droit – Economie – Sciences sociales

Année universitaire 2016-17

Master 2 Sécurité et défense

LES CONFLITS TERRITORIAUX EN MER DE CHINE MERIDIONALE

Mémoire préparé sous la direction

de Monsieur le Professeur Olivier GOHIN

présenté et soutenu publiquement

pour l'obtention du Master 2 Sécurité et défense – finalité recherche

par

Augustin NAUX

JURY :

Président : M. le Professeur Olivier GOHIN, Université Paris II

Assesseur : M. le Professeur Olivier RENAUDIE, Université de Lorraine

LES CONFLITS TERRITORIAUX EN MER DE CHINE MERIDIONALE

Je souhaite adresser à Monsieur le Professeur Olivier GOHIN mes plus sincères remerciements pour la disponibilité dont il a fait preuve à mon égard.

Je souhaite également remercier mes parents qui m'ont aidé dans la relecture de ce mémoire.

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans le mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

TABLE DES ABREVIATIONS

ANASE : Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN en anglais, dénomination d'usage)

CEAP : Coopération Economique pour l'Asie Pacifique (APEC en anglais)

OTASE : Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est

PPA : Parité de Pouvoir d'Achat

RDC : République De Chine (appellation officielle de Taïwan)

RPC : République Populaire de Chine (appellation officielle de la Chine)

SNA : Sous-marin Nucléaire d'Attaque

SNLE : Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins

USS : United States Ship (navire de guerre américain)

ZEE : Zone Economique Exclusive

SOMMAIRE

Introduction générale

TITRE I – LES CAUSES DES CONFLITS EN MER DE CHINE MERIDIONALE

Chapitre 1 – Les causes historiques des conflits

Chapitre 2 – La traduction par un différend juridique

Chapitre 3 – Les causes économiques et géopolitiques

TITRE II – LA MER DE CHINE MERIDIONALE AU CŒUR D’UN AFFRONTLEMENT PLUS LARGE

Chapitre 1 – La stratégie chinoise du collier de perles

Chapitre 2 – La stratégie américaine du pivot

Chapitre 3 – La stratégie de l’ASEAN et des Etats menacés

Conclusion générale

INTRODUCTION GENERALE

Steve Bannon, l'actuel conseiller du président américain Donald Trump, ancien membre du Conseil de sécurité nationale a déclaré dans un entretien suivant l'investiture du nouveau chef de l'Etat américain : « *Nous irons à la guerre dans la mer de Chine méridionale d'ici cinq à dix ans.* »¹.

Le nouveau président des Etats-Unis et ses conseillers ont habitué le monde à des formules catégoriques, au point que les différents gouvernements se sont inquiétés du caractère tranché du président et de son populisme revendiqué. Ils se sont peut-être rassurés en pensant que ce n'étaient que des propos excessifs qui n'auraient pas reflété les opinions réelles de Donald Trump ni les directions qu'il entendait donner à sa politique étrangère.

Il semble cependant que le 45^{ème} président américain soit bien décidé à mettre en accord ses actes avec ses paroles et celles de ses conseillers, si péremptoires soient elles, comme celle précédemment citée. Aussi a-t-il décidé un mois après sa prise de fonction d'envoyer en mer de Chine méridionale un groupe aéronaval autour de l'USS² Carl Vinson, destiné à protéger la liberté de navigation et à empêcher la marine chinoise de procéder au remblaiement de nouvelles îles³.

Malgré les critiques de l'administration Trump envers la stratégie américaine du pivot⁴ – initiée par Barack Obama au début de son premier mandat – il apparaît prématuré d'annoncer sa disparition au vu des récents événements en mer de Chine méridionale, qui fait l'objet d'un nouveau déploiement américain depuis l'arrivée du nouveau président, qui avait pourtant tenu une rhétorique isolationniste pendant toute sa campagne.

¹ X., « Nous irons à la guerre dans la mer de Chine : les sombres prédictions du conseiller de Trump », *français.rt.com*, <https://francais.rt.com/international/33334-quand-eminence-grise-donald-trump-guerre-chine>, 1^{er} février 2017, consulté le 3 février 2017.

² USS : United State Ship (Navire de guerre des Etats-Unis)

³ X., « Un porte-avions américain envoyé en mer de Chine méridionale », *French-China.org*, http://french.china.org.cn/china/txt/2017-02/20/content_40320976.htm, 20 février 2017, consulté le 21 février 2017.

⁴ Barthélémy COURMONT, « La politique étrangère pas si décalée de Donald Trump », *IRIS*, <http://www.iris-france.org/74474-la-politique-etrangere-pas-si-decalee-de-donald-trump/>, 5 avril 2016, consulté le 8 octobre 2017.

Pour introduire ce mémoire, il a semblé judicieux de développer une étude géographique de la mer de Chine méridionale (Section 1) avant de s'étendre sur le poids de l'histoire sur les Etats d'Asie du Sud-Est (Section 2) qui permettra de comprendre l'état actuel de la région.

Ces deux premières sections permettront de situer les conflits de mer de Chine méridionale dans le temps et l'espace, préalable indispensable avant d'aborder le détail des revendications, leurs causes, ainsi que les perspectives d'avenir. Tous ces aspects seront abordés dans la troisième section, qui traitera du retour en puissance des conflits territoriaux en mer de Chine méridionale.

Section 1 – Etude géographique de la mer de Chine méridionale

Avant toute chose, il convient de clarifier deux points litigieux de sémantique :

- tout au long de ce mémoire, la qualification de « Chine » fera référence à la République Populaire de Chine ; la République de Chine, quant à elle, gardera son nom d'usage « Taïwan ».
- De la même manière, le nom de la région étudiée est polémique⁵, puisque chaque Etat utilise une dénomination différente (mer du Sud pour la Chine - Nán Hai - et les Philippines – Dagat Timog Tsina, mer de Chine du Sud pour le Japon – Minamishinakai, mer de l'Est pour le Vietnam -Biên Đông) ; l'appellation « mer de Chine méridionale », utilisée par les instances internationales, sera retenue tout au long de ce travail. Il en sera de même pour les noms des îles et îlots. Les Philippines ont proposé la dénomination de mer d'Asie du Sud-Est, moins subjective, mais elles se heurtent toujours à un refus des autres Etats.

⁵ Aymeric JANIER, « Mer de Chine méridionale, rivalité en eaux troubles », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2011/08/18/mer-de-chine-meridionale-rivalites-en-eaux-troubles_1560670_3216.html, 15 mars 2012, consulté le 25 septembre 2017.



La première diatope⁶ permet de localiser la mer de Chine méridionale à l'échelle du globe terrestre. Il en ressort que c'est une mer semi fermée située en Asie Pacifique ou Asie du Sud-Est pour utiliser une expression plus récente. (De fait, c'est en 1943 qu'est créé le South East Asia Command, changeant l'appellation historique d'Inde transgangétique et d'angle de l'Asie.) L'Asie du Sud-Est comprend le Vietnam, le Laos, la Thaïlande, la Birmanie, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, le Timor oriental et les Philippines. Elle s'étend sur environ 4,5 millions de km² et abrite plus de 615 millions de personnes⁷. Deux mers de Chine sont visibles à cette échelle. D'une part la mer de Chine orientale, au Nord, entre la Corée du Sud, la Chine, Taïwan et le Japon. D'autre part la mer de Chine méridionale (en rouge) sur laquelle porte l'étude, au Sud.

⁶ Carte réalisée par l'auteur du mémoire

⁷ Encyclopédie Larousse, http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Asie_du_Sud-Est/106412



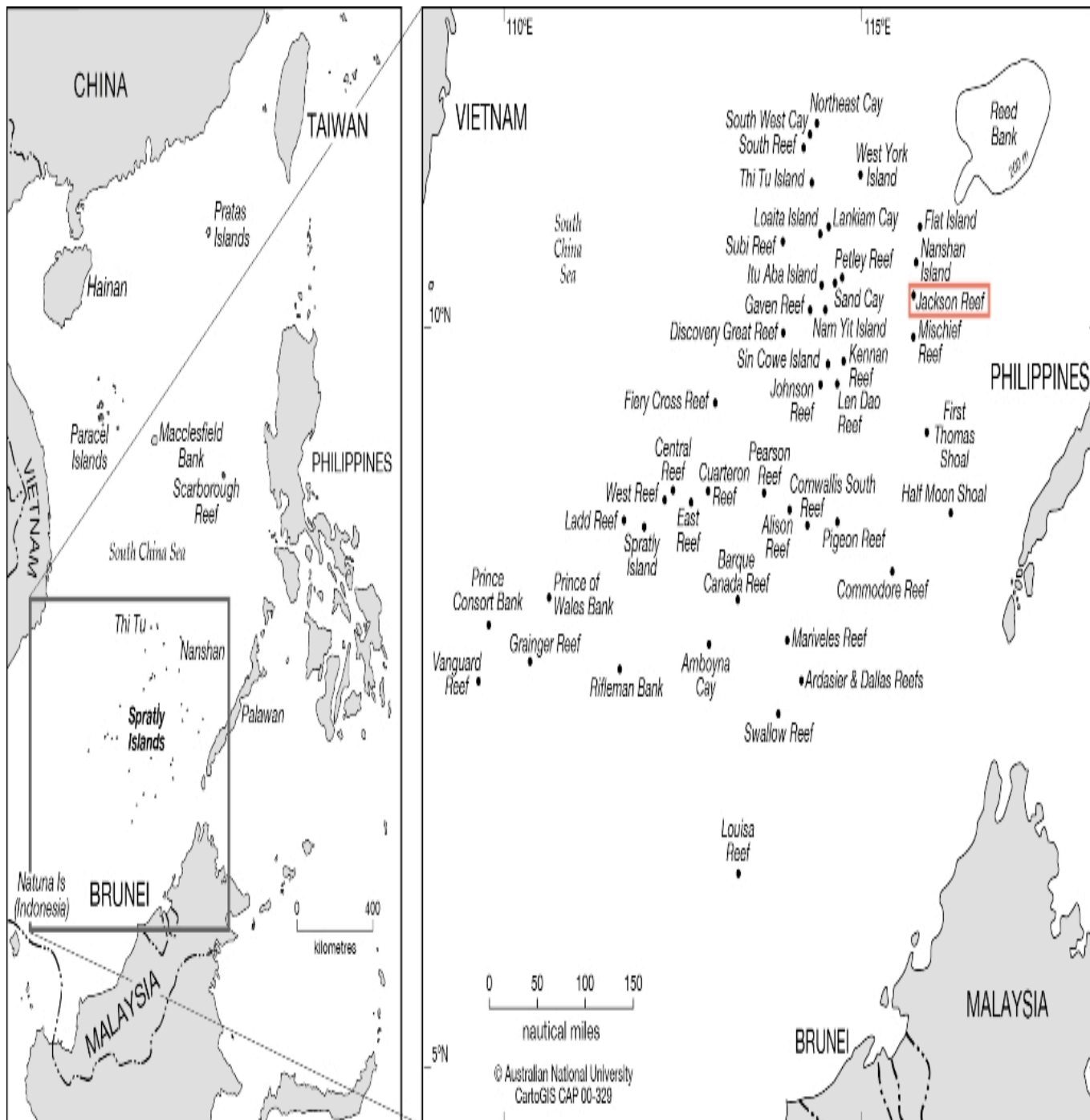
Comme l'illustre la deuxième diatope⁸, la mer de Chine méridionale est limitée par :

- Au Nord, le détroit de Taïwan
- Au Sud, le détroit de Karimata
- A l'Est, les Philippines et l'île de Bornéo
- A l'Ouest, le golfe de Thaïlande et le détroit de Malacca

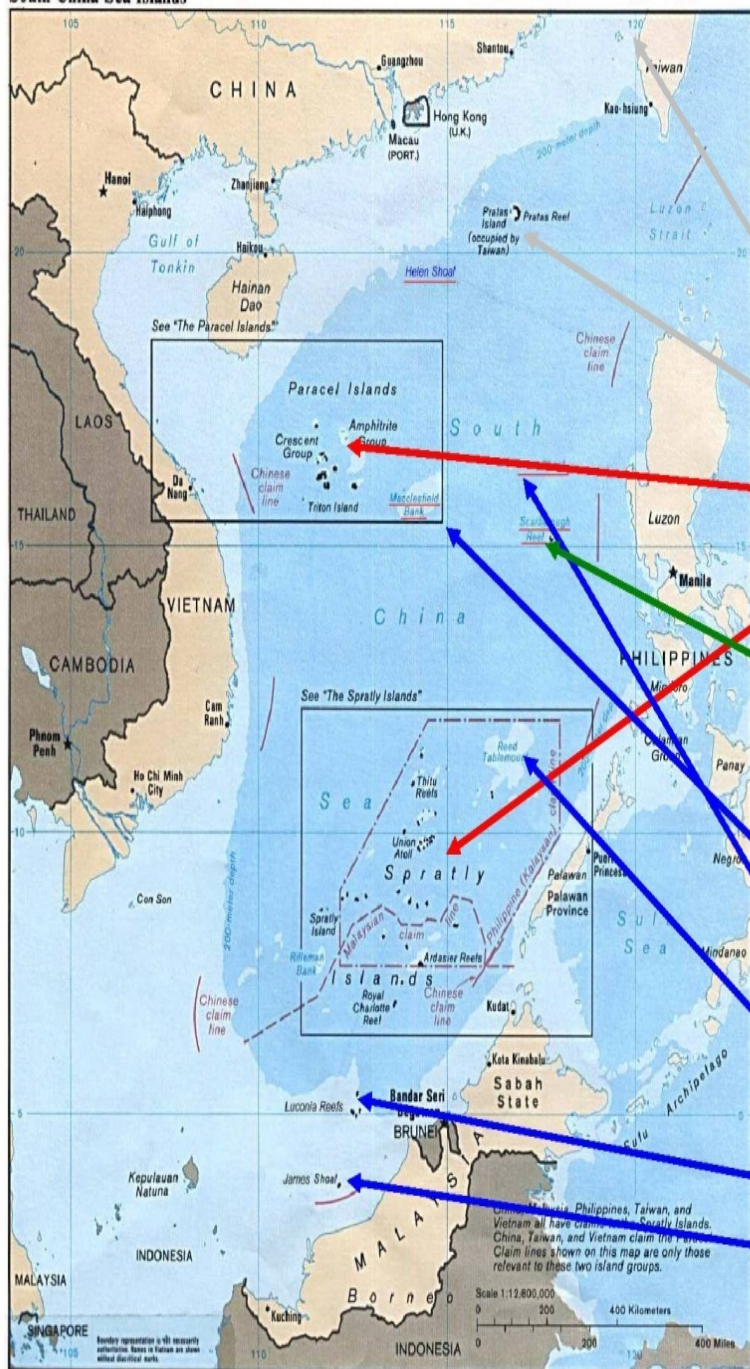
Elle s'étend sur 3,4 millions de km², bordés par la Chine, Taïwan, les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Brunei, Singapour et le Vietnam. Elle est caractérisée par une profondeur extrêmement variable (en particulier dans les eaux indonésiennes), étant installée sur un plateau continental et proche de la fosse des Philippines, allant de moins de 200 à plus de 10 000 m de fond⁹.

⁸ X., « South China sea », Globalbalita, <http://globalbalita.com/wp-content/uploads/2013/02/South-China-Sea.5.png>

⁹ Encyclopédie Larousse, http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Chine_m%C3%A9ridionale/113404



South China Sea Islands



ARCHIPELS ET ILES DE LA MER DE CHINE DU SUD : DESCRIPTIF SUCCINCT

- Pescadores (Penghu)
- Pratas (Dongsha)
- Paracels (Xisha)
- Spratleys (Nansha) (150 émergences)
- Scarborough reef (atoll)

Les hauts fonds (submarine elevations):

- Banc Macclesfield morphologique
- Truro shoal
- Reed bank
- Luconia shoal
- James shoal

800921 (A66012) 9-88

La troisième diatope montre les îles (plus de 200¹⁰) les plus grandes, regroupées en archipels. Il y a également des milliers d'îlots et d'atolls (cayes, bancs de sables, motus, récifs, écueils, hauts fonds) généralement recouverts à marée haute. La plupart de ces éléments sont des récifs coralliens.

L'archipel des Spratley est le plus conséquent, avec 175 îlots et récifs (le plus grand couvrant 45 hectares seulement, sur 1,3 km de long). En revanche, sa ZEE potentielle s'étend sur 729 000 km². En plus des Spratley, les îles Paracels, Pratas, le récif de Scarborough et le banc Macclesfield sont les principaux archipels de mer de Chine méridionale¹¹.

Il convient de s'attarder un instant pour clarifier les termes employés au sujet des éléments marins de mer de Chine méridionale. Ces définitions sont tirées du dictionnaire Littré¹².

« Ile : Espace de terre entouré d'eau de tous côtés. »

« Ilot : Très petite île. »

« Archipel : Etendue de mer parsemée de groupes d'îles. »

« Cayes : Iles basses, rochers, bancs formés de vase, de corail et de madrépores. »

« Récif : Chaîne de rochers à fleur d'eau. »

« Ecueil : Rocher et, par extension, banc de sable, de roches, de coquillage, de corail élevé à la surface. »

« Corail : Production marine calcaire, remarquable par sa forme rameuse et souvent par sa couleur d'un rouge éclatant. »

« Atoll : Nom des cercles de coraux entourant une lagune, qui s'élèvent dans l'océan Pacifique et y sont l'origine d'îles basses. »

¹⁰ Frédéric LASSERE, « Un conflit oublié : les rochers de mer de Chine méridionale », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 73, pp. 25-32, http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1998_num_73_1_4800, 1998, consulté le 8 octobre 2017.

¹¹ *Ibid.*

¹² Dictionnaire Littré, <http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/>, consulté le 26 novembre 2016.

Généralement, l'île se distingue de l'îlot par sa taille et son peuplement : si la première est plus grande et habitée, le second ne l'est pas mais possède une végétation, contrairement aux écueils et aux récifs.

Section 2 – Le poids de l'histoire sur l'évolution des Etats d'Asie du Sud-Est¹³

L'Asie du Sud-Est renvoie à la notion d'angle de l'Asie, ainsi nommée par Elysée Reclus au XIXe siècle¹⁴. C'est un ensemble de onze Etats, auxquels s'ajoutent – pour ce mémoire – la Chine et Taïwan. Ces Etats forment une structure hétéroclite : leurs avancées économiques et politiques sont très différentes, ainsi que leurs sociétés ou encore leur poids dans le monde et spécialement dans la mondialisation.

Cependant, ils partagent quelques caractéristiques communes qu'il est opportun de traiter succinctement en opérant un bref retour en arrière, Etat par Etat, de l'ère précoloniale au XXIe siècle. De fait, cette région a été façonnée par des héritages aussi divers que les religions et courants de pensées chinois et indiens (bouddhisme, hindouisme, confucianisme, taoïsme), les conquêtes coloniales et leurs apports notamment en termes religieux (christianisme), culturels (structures étatiques et sociales, philosophie), commerciaux (compagnies de commerce, grands comptoirs, routes maritimes et ports) mais aussi leur importance dans la construction des identités nationales dans les quêtes indépendantistes. En outre, l'influence du communisme et l'affrontement idéologique entre les blocs pendant la guerre froide a nettement marqué l'Asie du Sud-Est, particulièrement la péninsule indochinoise.

Depuis les années 1970, la région est portée économiquement par les quatre dragons (Hong Kong, Singapour, Taïwan et la Corée du Sud) qui forment l'axe de croissance de l'Asie Pacifique. Ils sont complétés par les tigres asiatiques, qui sont les nouveaux Etats industrialisés et exportateurs (Vietnam, Singapour, Indonésie, Malaisie, Philippines). A la fin des années 1990, la plupart des Etats du sud-est asiatique subissent une crise monétaire puis économique, suite au retrait massif des capitaux étrangers qui déstabilisent la monnaie et déclenchent une prise de conscience de la dépendance des économies à l'Occident. En termes de poids démographique, l'archipel indonésien représente à lui seul plus de 40% de la population totale et des terres émergées de la région.

¹³ Dans cette section, tous les chiffres proviennent de la même source, sauf contre indication explicite : Pascal BONIFACE (dir.), *L'année stratégique 2017*, 20^{ème} éd., Paris, Armand Colin, 2016, 368 p.

¹⁴ Bruneau MICHEL, « L'Asie d'entre Inde et Chine, logique territoriale des Etats, *Géo carrefour*, <http://geocarrefour.revues.org/5552>, 2009, consulté le 9 octobre 2016.

Il convient à présent d'aborder succinctement l'histoire de chaque Etat d'Asie du Sud-Est (*Vietnam (§1)*, *Laos (§2)*, *Cambodge (§3)*, *Birmanie (§4)*, *Thaïlande (§5)*, *Malaisie (§6)*, *Singapour (§7)*, *Indonésie (§8)*, *Timor oriental (§9)*, *Brunei (§10)*, *Philippines (§11)*, *Taiwan (§12)*, *Chine (§13)*) pour mieux comprendre les relations internationales actuelles, les tensions particulières existant entre ces Etats et le rapport particulier qui perdure avec les anciennes puissances coloniales.

§ 1 - Le Vietnam¹⁵

Le Vietnam est une République socialiste à parti unique (communiste) située entre la Chine, le Laos et le Cambodge.

Le pays est un ancien protectorat chinois, qui s'affirma au Xe siècle comme un royaume vassal (le grand Viêt) de l'Empire. La France intervint dans le pays au XIXe siècle, et le colonisa suite à la décision de celui-ci de ne plus commercer avec les puissances européennes et de rejeter les chrétiens. L'Indochine française fut instaurée en 1887, suite à la guerre franco-chinoise en 1883. La situation se tendit jusqu'à la seconde guerre mondiale, avec des montées indépendantistes et la croissance des mouvements communistes dirigés par Hô Chin Minh. L'occupation japonaise fragilisa encore le colon français et la guerre d'Indochine fut déclarée dès 1946. Elle prit fin en 1954 avec la défaite française et l'indépendance du Vietnam. Les Etats-Unis intervinrent peu après pour lutter contre le communisme, mais ils n'arrivèrent qu'à étendre le conflit au Cambodge et au Laos en faisant de cette région la plus bombardée au monde, jusqu'à la quitter en la laissant ravagée en 1976. Le pays tenta de se relever mais dut faire face à la déstabilisation cambodgienne et à une guerre avec la Chine, avant d'entamer en 1986 le Doi Moi (perestroïka vietnamienne). L'économie libéralisée permit à l'Etat de se relancer malgré un régime politique toujours dictatorial entretenant une rhétorique communiste.

Le Vietnam a aujourd'hui environ 90,73 millions d'habitants, à majorité bouddhistes et catholiques, sur un territoire de 331 210 km² environ.

§ 2 - Le Laos

Le Laos – République démocratique populaire - est une république communiste à parti unique, située entre la Birmanie, la Thaïlande, le Vietnam, le Cambodge et la Chine.

¹⁵ Les Etats étudiés le seront dans un ordre géographique de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud.

Le pays fondé au XIV^e siècle fut rapidement morcelé entre la Birmanie, la Chine ou l'Empire siamois. En 1893, la France récupéra le Laos oriental dans le cadre de l'Union indochinoise française, jusqu'en 1959, malgré la domination japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. De fait, c'est la guerre froide qui détruit littéralement le Laos, qui subit des bombardements américains de 1964 à 1969 (moyenne de 15 attaques par jour pendant ces années), ce qui déclencha une catastrophe humanitaire. Une guerre civile se prolongea jusqu'en 1973 entre le gouvernement soutenu par les américains et les français, et les communistes soutenus par le Viet Cong. Le conflit abouti à la création de la République démocratique populaire actuelle et l'exil de 10% de la population. Le pays s'ouvrit à la chute de l'URSS en 1991 et détendit ses relations avec les Etats limitrophes.

Le Laos compte actuellement 6,689 millions d'habitants, majoritairement bouddhistes, sur une superficie d'environ 236 800 km².

§ 3 - Le Cambodge

Le Cambodge est une monarchie constitutionnelle élective, située entre le Vietnam, le Laos et la Thaïlande. L'Etat actuel est largement tributaire de la grande civilisation khmère qui domina la péninsule Indochinoise à partir du XI^e siècle pendant plus de trois cent ans. L'Empire fut transformé en protectorat français au XIX^e siècle, jusqu'à la fin de la guerre d'Indochine. Il évolua alors en monarchie constitutionnelle et devint indépendant en 1953.

Le pays fut très marqué pendant la guerre froide par la révolte des Khmers rouges, un mouvement communiste maoïste très violent, qui déstabilisa d'abord la monarchie dans les années 1970, avant d'évoluer en guerre civile. En parallèle, les Etats-Unis décidèrent d'intervenir au Vietnam, puis au Cambodge par crainte du mouvement communiste khmer, faisant de ce pays le plus bombardé de l'histoire (plus de 2,7 millions de tonnes de bombes larguées entre 1970 et 1973), avant de se désengager après être revenu au statu quo ante bellum.

Les Khmers rouges, alignés sur la Chine, déclenchèrent les opérations de purifications du pays, contre les élites bourgeoises, causant entre 1,5 et 2 millions de morts et provoquant un afflux massif de réfugiés dans les Etats alentour. De ce fait, le Vietnam envahit le Cambodge par crainte de voir le conflit s'étendre sur son territoire, et l'occupa jusqu'en 1989, un an avant le déploiement des forces de l'ONU.

Le Cambodge est dirigé depuis par un gouvernement autoritaire accusé de trafiquer les élections. Cependant, il parvint à endiguer la crise humanitaire et à rebâtir un semblant d'Etat (dont les structures furent intégralement détruites par les communistes), malgré la corruption et les trafics et grâce à l'aide internationale. De fait, l'économie profite d'une croissance de plus de 10% par an, depuis plus de treize ans. Le pays dénombre 15,7 millions d'habitants, bouddhistes pour la plupart, pour un territoire de plus de 180 000 km².

§ 4 - La Birmanie

La Birmanie, également appelée Myanmar est une république parlementaire située entre la Chine, le Laos, la Thaïlande, l'Inde et le Bangladesh.

Trois empires birmans se succédèrent entre le XI^e et le XVIII^e siècle. Ils furent la plupart du temps en guerre, essentiellement contre les Mongols, les Thaïs, les Chinois (dynastie Qing) puis les différentes puissances européennes dès le XVI^e siècle. Certaines furent repoussées au XVII^e siècle, comme les Portugais, mais une révolte Môn appuyée par la France aboutit à l'effondrement du dernier empire en 1752. Suite à cela, la Grande-Bretagne déclencha une guerre pour annexer le sud du pays et exploiter ainsi ses ressources en sécurisant la région proche de Singapour. Le pays fut finalement annexé en 1886 et offert en cadeau à la Reine Victoria. Cet état pris fin avec l'invasion japonaise en 1942. Dès la fin de la guerre, le général Aung San dirigea son pays vers l'indépendance, obtenue en 1948. Un premier coup d'Etat militaire advint en 1962 et eut pour conséquence une dictature socialiste pendant plus de vingt-cinq ans. La Birmanie s'inscrivait alors dans le camp des non-alignés. La junte militaire fut instaurée en 1988 après un second coup d'Etat. Dès lors, toutes les élections furent annulées et les leaders politiques opposants furent écartés et tués ou placés en résidence surveillée, à l'image d'Aung San Suu Kyi (fille du général Aung San).

L'ouverture du pays dans les années 2010 conduisit à la levée des embargos européen et américain, mais elle fut entachée sur la scène internationale par des troubles avec les minorités musulmanes, les Rohingyas, victimes de fortes répressions par les autorités et des mouvements bouddhistes radicaux. D'autres ethnies entrèrent en rébellion avec un soutien chinois. Malgré ces incidents, le pays poursuivit sa libéralisation qui aboutit en novembre 2015 à de nouvelles élections marquant la victoire de la Ligue nationale pour la démocratie d'Aung San Suu Kyi. Celle-ci est actuellement ministre d'État, tandis que Htin Kyaw exerce la fonction présidentielle. Le pays poursuit sa politique d'ouverture et de démocratisation,

mais les troubles ethniques demeurent et continuent d'entacher la réputation du pays sur la scène internationale.

La Birmanie compte aujourd'hui plus de 53,437 millions d'habitants, majoritairement bouddhistes, sur une superficie d'environ 676 578 km².

§ 5 - La Thaïlande

La Thaïlande est une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire bordée par le Cambodge, le Laos, la Birmanie et la Malaisie.

Le Royaume est le résultat d'une accumulation d'empires et royaumes (dont le plus célèbre est le Siam) depuis le Ier siècle, ayant survécu aux invasions khmères (XI et XIIe siècle), aux puissances coloniales (XVI et XVIIe siècle) et à la guerre froide. La monarchie s'effondra en 1932 à la suite d'une très brève révolution dirigée par des militaires. 20 coups d'états militaires plus tard, le Siam (rebaptisé Thaïlande) et l'armée ayant rétabli le pouvoir du roi, le pays est bloqué politiquement par un affrontement entre les Chemises jaunes (élites conservatrices, urbaines, soutenant l'armée et pro monarchie) et les Chemises rouges (mouvement plus rural, pro démocratie). Ces dernières remportent toutes les élections depuis presque vingt ans, mais l'opposition des Chemises jaunes conduit à de nombreuses manifestations et scènes de grande violence. Il faut ajouter à cela des tensions avec la Birmanie et la Malaisie, ainsi que des mouvements séparatistes musulmans issus des provinces au Sud depuis cinquante ans.

Malgré tout, le pays est le plus stable de la région et assez bien sécurisé. Il a pu s'industrialiser fortement à la fin du XXe siècle, et a développé une économie très touristique. Il y a actuellement 67,726 millions d'habitants, bouddhistes pour leur plus grande partie, sur un territoire de 514 000 km².

§ 6 - La Malaisie

La Malaisie est une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire, répartie sur la presque île indochinoise et sur l'île de Bornéo où elle côtoie l'Indonésie et enclave le sultanat du Brunei.

Les territoires furent initialement disputés par les Birmans et les Siamois, puis les marchands musulmans qui contrôlèrent et islamisèrent Malacca (interface commerciale entre l'Inde et la Chine), la Chine (avec les expéditions de l'amiral Zheng He) et les puissances coloniales

européennes (Portugais, Anglais, Hollandais). Les Anglais firent venir de nombreux immigrés indiens et chinois, et les français tentèrent d'assurer leur emprise via les Missions Etrangères de Paris parties du Siam, toujours présentes aujourd'hui. Ces diversités dans la société malaise se ressentent encore, et aboutirent à des mouvements de contestations en raison des politiques racistes pratiquées. La Malaisie gagna son indépendance après l'occupation japonaise et la fin de la guerre, en 1957. Des tensions sont présentes entre les communautés chinoises et malaises, ainsi qu'avec l'Indonésie qui tenta d'envahir la Malaisie en 1965.

La Malaisie dénombre 29,9 millions d'habitants, en majorité musulmans mais avec une forte implantation catholique, sur un espace total de 329 847 km².

§ 7 - Singapour

Singapour est une république, cité Etat, à l'extrémité de la péninsule malaise, sur le détroit de Malacca. Elle présente un cas atypique d'Etat ayant un régime autoritaire voire dictatorial, allié à un libéralisme économique, mais conservant une stabilité politique, économique et sociale remarquable.

L'île n'était au départ qu'un refuge de pirates, avant d'être conquise par les Pays-Bas en 1685. Ce n'est qu'au début du XIXe siècle que Singapour connut son essor, lorsque les Indes néerlandaises, convoitées par la Grande Bretagne, furent en partie conquises par celle-ci à l'occasion de l'affaiblissement des Pays-Bas lors des guerres napoléoniennes. Les Britanniques développèrent des infrastructures portuaires, et enclenchèrent une politique d'immigration pour s'implanter dans l'île et y travailler. C'est ainsi que de nombreux Chinois et Indiens s'installèrent à Singapour dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

L'île fut envahie par les Japonais en 1942 ; la population chinoise subit des massacres d'ampleur pendant l'occupation. Après la guerre, les Anglais tentèrent d'incorporer Singapour dans une fédération centrée sur la Malaisie ; de nombreuses complications empêchèrent ce projet d'aboutir, et l'île obtint son indépendance en 1965. Dès lors, Singapour se développa et parvint, grâce à sa situation géographique et politique idéale, à devenir une plateforme financière et commerciale riche et puissante. Elle a le deuxième port au monde (en trafic maritime), et un niveau de vie parmi les plus hauts de la planète.

Singapour comprend aujourd'hui 64 îles qui contiennent environ 5,47 millions d'habitants, sur 716 km² de terres. Pulau Ujong est l'île principale et possède la deuxième plus forte

densité au monde. Elle est qualifiée de capitale des Chinois d'outre-mer, tant la présence de cette communauté est importante (plus de 75%).

§ 8 - L'Indonésie

L'Indonésie est une république archipélagique constituée de 17 508 îles représentant 1 904 569 km² de terres émergées.

Le pays fut islamisé par les marchands musulmans qui s'y établirent pour profiter de la situation idéale au plan du commerce maritime. Les puissances coloniales européennes colonisèrent Malacca au XVI^e siècle, les Hollandais y succédant aux Portugais. La colonie fut l'une des plus riches du monde. Elle fut exploitée jusqu'au XX^e siècle, avec l'apparition d'un mouvement indépendantiste pendant l'occupation japonaise qui occasionna environ quatre millions de morts lors de la seconde guerre mondiale. Celui-ci crût et dirigea l'Indonésie jusqu'à l'indépendance en 1945, proclamée par Soekarno et Hatta. Après plus de trente années de dictature (Soeharto), le pays se démocratisa après avoir éliminé le communisme pendant l'ordre nouveau (période correspondant approximativement à la guerre froide). L'Etat subit depuis 2000 une série d'attentats islamistes, avec le développement de mouvements radicaux de plus en plus véhéments.

L'Indonésie contient 254,455 habitants environ, ce qui en fait le quatrième Etat le plus peuplé au monde – le premier musulman.

§ 9 - Le Timor oriental

Le Timor oriental est une république insulaire. L'Etat fut colonisé par les portugais (et partiellement occupé par les néerlandais) avant d'être annexé unilatéralement par l'Indonésie en 1976. Cette occupation engendra de nombreux massacres et causa la mort d'environ 150 000 personnes. L'ONU, saisie de la question, organisa un référendum qui conduisit à l'indépendance effective du Timor oriental en 2002 après l'intervention de casques bleus suite aux exactions commises par les milices indonésiennes.

Depuis, l'Etat tente d'accroître son contrôle sur ses champs de pétrole en dépit des tentatives australiennes et indonésiennes d'appropriation des hydrocarbures, mais le pays dépend largement des subventions australiennes au titre de l'aide au développement.

Le Timor oriental compte aujourd'hui 1,2 millions d'habitants, principalement catholiques (du fait de la colonisation portugaise), sur une superficie d'environ 15 400 km².

§ 10 - Brunei

Brunei, ou le Sultanat de Brunei Darussalam, est une monarchie absolue de droit divin (islamique) enclavée au nord de l'île de Bornéo par la Malaisie, mais possédant un accès à la mer de Chine méridionale.

Le Sultanat fut à l'origine un port de commerce important dès le Xe siècle, faisant l'interface entre les mondes chinois et indiens. Il fut islamisé au XVIe siècle par des marchands musulmans qui dirigèrent l'économie du pays. Celui-ci subit la colonisation occidentale et devint un protectorat anglais au XXe siècle. Ses ressources pétrolières furent exploitées par les colons jusqu'à son indépendance en 1984, suite à des rébellions nationalistes très violentes, en mouvement depuis 1962, malgré la répression britannique.

Le pays vit grâce au pétrole (et au gaz naturel) qu'il exploite en quantité ; il est géré comme un domaine familial par le Sultan. Celui-ci gouverne seul depuis l'indépendance, dans le cadre de l'état d'urgence, toujours en vigueur. Brunei est membre du Commonwealth depuis l'indépendance.

Le Sultanat compte aujourd'hui environ 437 000 habitants, majoritairement musulmans, sur un territoire d'à peine 6 000 km²

§ 11 - Les Philippines

Les Philippines sont une république archipélagique, contenant 7 107 îles dont moins d'un tiers est habité, soit une superficie de 300 000 km².

Les îles furent d'abord occupées par des marchands des mondes chinois et indiens, dès le IXème siècle. Les commerçants malais les islamisèrent, avant de laisser leur place aux Espagnols (au nom desquels les îles sont explorées par Magellan en 1521). Les Philippines doivent d'ailleurs leur nom à l'Infant d'Espagne. L'administration de la colonie fut principalement le fait de l'Eglise catholique, pendant le règne des frères, qui disposaient alors de pouvoirs exceptionnels pour pallier les manques espagnols.

Les Philippines furent vendues aux Etats-Unis au XIXème siècle suite à une guerre destinée à libérer les Philippines du joug colonial, ou plutôt à permettre aux Américains de se substituer comme exploitants des ressources de l'archipel, en causant subsidiairement la mort d'un million et demi de Philippines et en entamant une longue tradition d'exactions en Asie du Sud-Est, en concurrence avec les Japonais qui envahirent les îles en 1942.

Suite à l'indépendance, à la fin de la guerre, Marcos organisa le redressement du pays avec une politique socialiste. Les années passant, le régime se transforma en dictature minée par la corruption. En conséquence, le peuple se souleva avec l'Eglise et obtint la fin du régime, en s'opposant à des groupes extrémistes musulmans (Abou Sayyaf).

Les Philippines ont 99,138 millions d'habitants, principalement catholiques.

§ 12 - Taïwan

Taïwan, ou la République de Chine, est une île à régime semi présidentiel et à statut international particulier, puisque le principe de la Chine unique s'applique théoriquement encore. De fait, Taïwan est un Etat indépendant et souverain.

L'île fut conquise par les Portugais en 1542, et fut l'objet de missions chrétiennes espagnoles depuis les Philippines dès le XVIIe siècle. Les Hollandais colonisèrent l'île par la suite et entamèrent un processus migratoire via la Chine au XIXe siècle. L'empire Qing reprit la possession de Taïwan et en fit une province, avant de la céder aux Japonais en 1895 à l'issue de la première guerre sino-japonaise. La Chine ne récupéra l'île qu'après la défaite nippone en 1945.

Suite aux bouleversements internes et à la victoire de Mao, le Kuomintang s'exile à Taïwan au nom de la République de Chine. Celle-ci occupe le siège chinois aux Nations Unies jusqu'en 1971. Elle revendique encore la souveraineté sur la Chine continentale, même si c'est plus symbolique que réel aujourd'hui. En conséquence, l'ONU la considère encore comme une province chinoise, juridiquement. Après des années d'autoritarisme, l'île a évolué vers la démocratie dans la fin des années 2000. En janvier 2016, le parti démocrate progressiste (Minjindang) remporte pour la première fois les élections présidentielles et législatives. Il considère qu'il faut abolir le principe d'une seule Chine et proclamer l'indépendance de Taïwan.

Taïwan compte actuellement approximativement 23 434 000 habitants confucianistes, bouddhistes et taoïstes, pour une superficie d'environ 36 193 km².

§ 13 - La Chine

La Chine, ou République Populaire de Chine, est une république communiste dirigée par un parti unique, ayant une frontière avec la Russie, la Mongolie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde, le Népal, le Bhoutan, la Birmanie, le Laos, le Vietnam et la Corée du Nord.

La Chine est la plus ancienne civilisation du monde actuel. Des Royaumes combattants au III^e siècle avant Jésus-Christ à l'Empire Qing, en passant par les dynasties Qin, Han, Tang, Ming, la Chine possède un patrimoine culturel des plus conséquents. Cette grande puissance politique, économique, militaire fut le berceau de nombreuses inventions, mais elle fut soumise par les Européens au XIX^e siècle, à travers les guerres de l'opium : la Grande-Bretagne vainquit la Chine qui perdit sa souveraineté et son économie. De fait, les puissances européennes s'installèrent en Chine, en dépit du mouvement des Boxers qui tenta de redonner au pays son ancienne puissance mais qui fut écrasé, renforçant le sentiment d'humiliation nationale. Une révolution éclata en 1911, menée par le Dr. Sun Yat-sen et déclenchant l'abdication du dernier empereur en 1912.

L'Histoire récente fut écrite par les communistes : Mao Zedong installa un régime totalitaire après sa Longue Marche, en pleine guerre contre le Japon. En 1949, la Chine fut officiellement communiste, dirigée par un régime à la rhétorique marxiste-léniniste, toujours en vigueur actuellement. Elle intervint contre le bloc occidental pendant la guerre froide en Corée du Nord, après avoir envahi le Tibet en 1950. En 1978, Deng Xiaoping redressa l'économie chinoise en la libéralisant, tout en développant une politique étrangère très discrète. Si l'ouverture économique fut poursuivie par Xi Jinping, celui-ci abandonna la doctrine du profil bas et s'affirma en interne contre la corruption, en réformant les institutions dans le but d'accroître son pouvoir personnel, et sur la scène internationale en assumant son statut de puissance mondiale.

La Chine est la deuxième puissance économique mondiale, le pays le plus peuplé au monde avec 1,364 milliard d'habitants, et le quatrième le plus grand avec 9,597 millions de km². Elle est également membre permanent du Conseil de sécurité, détient l'arme nucléaire ainsi que la plus grande armée au monde. Aucun recensement officiel et sérieux n'existe sur la pratique des religions, mais il est certain que le taoïsme, le bouddhisme, l'islam et le christianisme sont pratiqués.

Aujourd'hui, l'Asie du Sud-Est est au moins un lieu stratégique, voire l'endroit où se joue l'équilibre du monde. Cet ensemble de plus de 600 millions d'habitants (sans compter les populations chinoises et taïwanaises) est un phare du commerce et de l'économie mondiale. La présence du détroit de Malacca fait de la région un enjeu de pouvoir colossal. La maîtrise de cette route stratégique est l'objet d'affrontements depuis – au moins – le XVe siècle.

Depuis la fin des années 1960, les Etats d'Asie du Sud-Est se sont regroupés en organisations régionales, dont la plus significative est sûrement l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est, en anglais Association of Southeast Asian Nations). Celle-ci regroupe dix Etats qui couvrent environ 9% de la population mondiale pour 2 400 milliards de dollars en PIB, au sein d'une zone de libre-échange. Les cinq membres fondateurs sont Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines, auxquels s'ajoutent le Brunei, le Vietnam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge. L'organisation est à visée essentiellement économique, mais elle comporte des programmes culturels et sociaux. En 1997 est créé un forum « ASEAN +3 », intégrant le Japon, la Corée du Sud et la Chine, destiné à élargir le champ d'action de l'organisation.

Section 3 – Le retour en puissance des conflits territoriaux en mer de Chine méridionale

Deux événements décisifs survenus récemment ont relancé les conflits en mer de Chine méridionale. Il s'agit d'abord du jugement rendu par la Cour permanente d'arbitrage en juillet 2016, condamnant les prétentions et actions chinoises dans la région.¹⁶ Ce faisant, la Cour met aussi fin – juridiquement s'entend - aux espoirs taïwanais et vietnamiens de souveraineté sur cette mer, au vu des positions qu'elle énonce. Le jugement a été immédiatement dénoncé par ces trois Etats qui n'entendent pas le respecter¹⁷. L'élection d'un nouveau président aux Philippines donne à la décision une répercussion moindre, puisque ce dernier semble vouloir privilégier la négociation bilatérale suivant les souhaits chinois, et ne demande pas l'application du jugement par la Chine.

Ensuite, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis reconfigure la scène internationale. De nombreuses questions se posent quant à la politique étrangère pour laquelle il opéra. Dans ses déclarations précédentes, le candidat a pu développer ses tendances isolationnistes. Cependant, ses premières actions diplomatiques à destination de l'Asie du

¹⁶ Laurence DEFRANOUX, Arnaud VAULERIN, « La Chine a violé les droits souverains des Philippines », *Libération*, http://www.liberation.fr/planete/2016/07/12/mer-de-chine-pekina-a-viole-les-droits-souverains-des-philippines_1465682, 12 juillet 2016, consulté le 15 octobre 2017.

¹⁷*Ibid.*

Sud-Est, de la Chine et de Taïwan sont extrêmement inquiétantes. En outre, le secrétaire d'Etat qu'il a choisi, Rex Tillerson, affiche une ligne diplomatique particulièrement dure à l'égard des conflits en mer de Chine méridionale, prônant une position rigide et sans concession pour les revendications chinoises. De fait, les premières interactions en mer de Chine méridionale ne se sont pas faites attendre et ne laissent pas présumer une résolution du conflit, bien au contraire. Cette région demeure la seule zone abritant des conflits susceptibles de dégénérer en guerre totale, en 2017. Malgré un risque indéniable d'explosion de la poudrière, les différents Etats – et surtout la Chine – respectent une sorte de ligne rouge dans l'escalade de la violence, en se cantonnant à des provocations ou des actions de moindres conséquences pour ne pas embraser la région d'une guerre qui ne profiterait à personne. En attendant la résolution du conflit, les Etats se réarment massivement et modernisent leurs moyens, notamment maritimes, et leurs capacités de protection et de projection.

Au-delà des conflits régionaux qui sont de plus en plus préoccupants, la scène internationale assiste depuis quelques années à un affaiblissement de l'hégémonie globale des Etats-Unis, qui recherchent un nouveau point d'appui dans la Pacifique. La stratégie du pivot de Barack Obama, très critiquée par l'administration Trump, avait pour but de contrer l'expansion chinoise en Asie Pacifique, et plus largement jusqu'en Afrique. Elle partait du constat que le centre de gravité du monde s'était déplacé du Moyen-Orient à l'Asie Pacifique.

Du côté Chinois, les projets du collier de perles et des nouvelles routes de la soie sont des tentatives d'accroissement de puissance, d'abord pour la recherche de l'hégémonie régionale, avant peut-être de tenter de s'imposer sur la scène mondiale. Cependant, la Chine est confrontée à des difficultés intrinsèques fortes ainsi qu'à des obstacles externes considérables comme l'opposition des Etats-Unis mais aussi des Etats proches comme le Vietnam ou l'Inde.

Au vu de tout ce développement préalable, la question à laquelle ce mémoire tentera de répondre est la suivante :

Les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale ne sont-ils qu'un aperçu d'un affrontement stratégique d'envergure qui se dessine en Asie Pacifique ?

Il est logique d'englober les conflits territoriaux de mer de Chine méridionale dans une zone plus large, étant donné la lutte actuelle entre l'hégémon menacé par le déclin et la puissance aspirant sans doute à le remplacer. Ce bras-de-fer entre la Chine et les Etats-Unis a aussi lieu

en mer de Chine méridionale et plus largement en Asie du Sud-Est. Cet affrontement est traduit par deux stratégies : celle, chinoise, du collier de perles ; celle, américaine, du pivot.

Pour tenter de répondre à la question directrice de ce mémoire, les causes des conflits en mer de Chine méridionale (Titre 1) seront développées dans un premier temps. En effet, il est difficile d'envisager l'avenir sans avoir essayé de comprendre le passé qui explique la situation présente. Ainsi, les différentes causes des conflits dans cette région permettront logiquement d'étendre le prisme à travers lequel la lutte sino-américaine est envisagée. A cet égard, il apparaîtra que la mer de Chine méridionale se trouve au cœur un affrontement plus large (Titre 2).

TITRE I – LES CAUSES DES CONFLITS EN MER DE CHINE MERIDIONALE

Les causes des conflits en mer de Chine méridionale sont de trois ordres : il s'agit d'abord de causes historiques (Chapitre 1) essentiellement explicables par la colonisation européenne (notamment espagnole, anglaise et française) puis par l'occupation japonaise, ainsi que par les velléités communistes en Asie Pacifique après l'avènement de Mao au pouvoir en Chine qui développa le mouvement communiste au Vietnam, au Laos...

Ces affrontements historiques ont été remis sur le devant de la scène internationale depuis quelques années, au point que les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale, ont récemment été traduits par un différend juridique (Chapitre 2) et portés devant la Cour permanente d'arbitrage qui a rendu son jugement en juillet 2016. Celui-ci a été immédiatement contesté par les différents Etats et remis en question par les Philippines dont le nouveau président refuse d'invoquer les dispositions en faveur de son pays.

Si la mer de Chine méridionale est si convoitée encore aujourd'hui, c'est par ses atouts économiques et géopolitiques (Chapitre 3), qui expliquent aussi la résurgence et l'impossibilité de parvenir à un règlement pacifique des différends. Ainsi, cette mer est pleine de ressources pétrolières, gazières, halieutiques, mais surtout elle constitue un point de passage obligé au centre d'une des plus importantes routes maritimes stratégiques reliant l'Asie Pacifique à l'Océan Indien.

CHAPITRE 1 – LES CAUSES HISTORIQUES DES CONFLITS

Il convient pour ce chapitre de cumuler deux approches complémentaires : la première est chronologique (Section 1) et s'attachera à développer dans le temps et l'espace l'évolution des conflits, en comparant cette évolution avec celle du monde à la même période pour ce qui a pu influencer sur l'Asie Pacifique. La deuxième poursuivra logiquement cette section en tentant d'établir le détail des revendications (Section 2) persistant en 2017.

Section 1 – Approche chronologique

Les revendications territoriales remontent au deuxième siècle avant Jésus-Christ. La Chine invoque d'ailleurs des droits historiques sur les îles pour justifier ses prétentions¹⁸. Si la présence humaine est avérée depuis plus de deux millénaires, les conflits territoriaux ne commencent qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Il convient cependant d'aborder brièvement le sort des îles, des premiers siècles jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Les îles et îlots furent probablement occupés temporairement par des pêcheurs provenant des différentes régions alentour. Elles firent office d'abri en cas de mauvais temps. Ce n'est qu'au début du XIIIe siècle que des marins chinois cartographièrent la zone, qui resta paisible jusqu'au XVIe siècle avec l'arrivée des explorateurs européens. Les îles furent revendiquées par les puissances coloniales jusqu'à la fin du XIXe siècle¹⁹, de manière symbolique puisque les territoires découverts ne pouvaient être habités et ne présentaient donc qu'un intérêt réduit pour l'époque. De fait, la ZEE n'avait pas encore été inventée et la possession des îles n'ouvrait aucun droit d'exploitation particulier (les hydrocarbures n'étaient alors pas tant convoités). De toute façon, les moyens de navigation dont disposaient les colons ne permettaient pas de contrôler le flux des navires, ni les pêches sur cette zone immense.

Au début du XXe siècle, des litiges apparurent à propos des îles entre les colons et les provinces séduites par l'indépendance, mais de manière subsidiaire. Ce furent les Japonais qui ouvrirent les hostilités en accaparant toutes les anciennes possessions coloniales de mer de Chine méridionale, en 1942. Ils ne les rétrocédèrent aux puissances européennes qu'après 1945 pour la majorité, certaines ayant été reconquises lors des batailles du Pacifique.

¹⁸ Centre Asie, « Mer de Chine et droit de la mer : où va la puissance chinoise ? », *IFRI*, <https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/lettre-centre-asie/mer-de-chine-droit-de-mer-va-puissance-chinoise>, juillet 2016, consulté le 12 octobre 2016..

¹⁹ François BAFOIL, « Les conflits en mer de Chine méridionale », *Sciences Po*, <http://www.sciencespo.fr/ceci/fr/content/dossiersduceci/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale>, septembre 2014, consulté le 15 octobre 2016.

Les différentes colonies acquièrent leurs indépendances dans les années suivantes. La Chine était plongée en pleine guerre civile dans cette période. Les îles et îlots de mer de Chine méridionale tombèrent alors dans un oubli relatif, tant que les Etats concernés eurent à gérer des troubles internes (politiques, économiques, ethniques depuis les indépendances). L'évènement déclencheur d'une nouvelle ère fut l'avènement de l'Etat communiste maoïste chinois, en 1949. Depuis sa naissance, la République Populaire de Chine n'eut de cesse de rebâtir une puissance digne de son passé impérial qui aboutit naturellement à la revendication des îles de mer de Chine méridionales. Depuis lors, chaque Etat partie au conflit ne cesse de développer son armée pour tenter de contrôler des parcelles devenues précieuses du fait de la construction d'un droit de la mer centré sur la notion de zone économique exclusive. Il convient de dresser un bref *panorama du monde depuis 1945 à travers le prisme de l'Asie du Sud-Est* (§1) avant de se focaliser sur le *détail historique des évènements en mer de Chine méridionale* (§2).

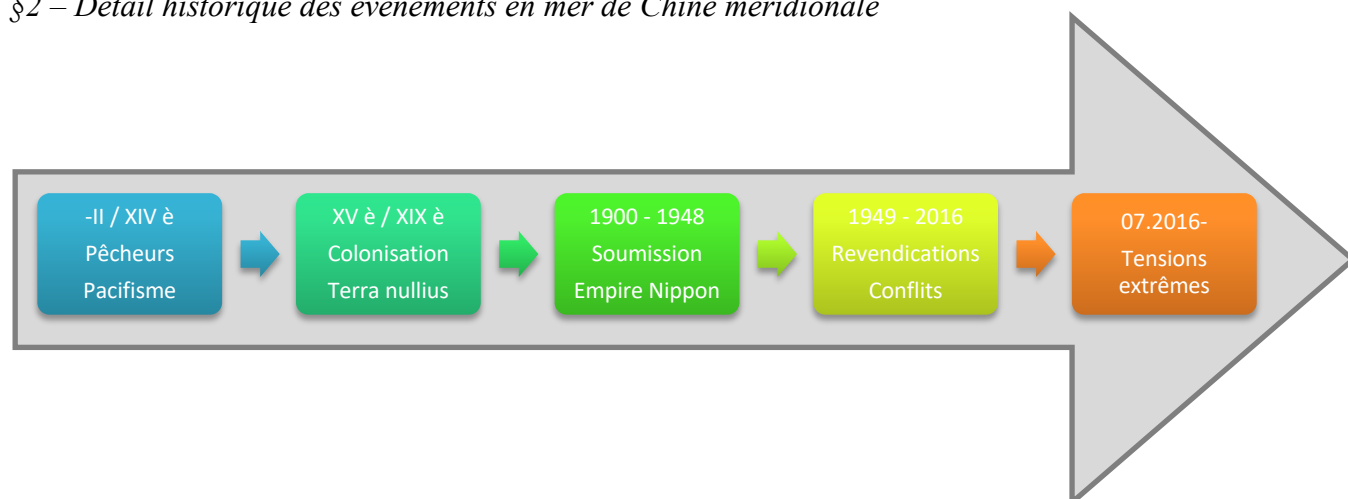
§ 1 – Panorama du monde depuis 1945 à travers le prisme de l'Asie du Sud-Est

1945-1991	
Guerre froide, bipolarité et décolonisation	
1943 : Indépendance des Philippines	1964 : Début de la guerre du Vietnam
1948 : Indépendance du Myanmar	Chine puissance nucléaire
1949 : Avènement de la Chine communiste	1966 : Révolution culturelle
Constitution de Taïwan	1970 : Ascension des quatre dragons ²⁰
Indépendance de l'Indonésie	1971 : Entrée de la Chine à l'ONU
1950 : Début de la guerre de Corée	1975 : Réunification du Vietnam
Invasion du Tibet	Khmers rouges au Cambodge
1953 : Indépendance du Cambodge et du Laos	1976 : Mort de Mao Tse Toung
1954 : Indépendance du Vietnam	1978 : Deng Xiaoping, réformes
1955 : Conférence de Bandung	Guerre Vietnam v. Cambodge
1957 : Indépendance de la Malaisie	1979 : Invasion du Vietnam par la Chine
1958 : Grand bond en avant	1984 : Indépendance du Brunei
1961 : Guerre sino-indienne au Cachemire	1989 : Massacre de Tian'anmen
1963 : Guerre Indonésie v. Malaisie	1991 : Effondrement de l'URSS

²⁰ Hong Kong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan

1992-2012	2013-
Hyperpuissance américaine	Monde multipolaire
1997 : Hong Kong revient à la Chine	2013 : Election de Xi Jinping
1999 : Macao revient à la Chine	Nouvelles routes de la soie
2001 : La Chine rejoint l'OMC	2014 : Chine 1er PIB mondial en PPA ²¹
Attentats du 11.09	2016 : Election de Rodrigo Duterte
2002 : Indépendance du Timor oriental	Élection de Tsai Ing-wan à Taïwan
2008 : Crise économique mondiale	2017 : Investiture de Donald Trump
2009 : Investiture de Barack Obama	

§2 – Détail historique des évènements en mer de Chine méridionale



Peu de choses sont donc établies avec certitude sur les territoires de mer de Chine méridionale avant la colonisation. La Chine, le Vietnam, les Philippines revendiquent l'occupation des îles et îlots par des pêcheurs et affichent des ouvrages et des cartes remontant jusqu'au II^e siècle avant Jésus-Christ. Ces éléments sont litigieux et font l'objet de débats devant les instances internationales.

Ce paragraphe s'attachera surtout à rapporter les différents évènements depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est seulement à cette époque que les Etats d'Asie Pacifique prirent les moyens d'affirmer leurs prétentions sur les éléments de mer de Chine méridionale.

²¹ PPA : Parité de pouvoir d'Achat

Les conflits sont d'ailleurs réellement apparus à cette période, la région n'étant somme toute que peu disputée auparavant.

Par ailleurs, la mer de Chine méridionale devint de plus en plus stratégique à mesure que les Etats de la région se développèrent : leur croissance amena logiquement des importations et des exportations de plus en plus nombreuses, en majorité par navire transitant par cette mer. Enfin, le développement de la pêche, l'augmentation des demandes nationales et internationales et la découverte d'hydrocarbures dans les fonds marins de cette région déjà disputée ne fit qu'attiser les tensions.

Voici donc un récapitulatif des événements majeurs qui se sont produits en mer de Chine méridionale, du début de la période conflictuelle à aujourd'hui²² :

- 1967 Création de l'ASEAN pour lutter contre le communisme et stabiliser la région
- 1968 Premières estimations chinoises des réserves pétrolières (17,7 Mds tonnes brut)
Les Philippines envoient des troupes dans les Spratley annexer 53 îles (Kalayaan)
Refus taïwanais de rappeler l'armée positionnée à Itu Aba (Spratley)
- 1974 Saïgon signe une concession pétrolière de forage en mer de Chine méridionale
Bataille des Paracels entre la Chine et le Sud-Vietnam
La Chine annexe les Paracels après avoir tué 64 marins vietnamiens
Deux navires de transport vietnamiens sont coulés par les Chinois
- 1976 L'ASEAN affirme sa neutralité et le devoir de non-ingérence entre Etats
Exploration pétrolière de Palawan par les Philippines, début de l'exploitation
Le gisement de Palawan pourvoit depuis à 15% de la consommation philippine
- 1977 Bataille d'Itu Aba entre Taïwan et les Philippines
Taïwan garde Itu Aba mais les Philippines récupèrent les îles proches
- 1978 Les Philippines revendiquent le récif Mischief
- 1983 Un navire allemand est coulé dans les îles Spratley
Aucun Etat ne reconnaît être l'auteur du naufrage

²² Travail sur la base de documents élaborés lors d'une simulation de gestion de crise en janvier 2016 à l'Université Lyon 3

- 1984 Brunei, sans revendications, crée une zone de pêche autour du récif Mischief
Bataille des récifs de Johnson entre la Chine et le Vietnam
70 morts vietnamiens
Rupture des relations diplomatiques entre les deux Etats
- 1992 La Chine annexe le récif de Johnson sud, dans la ZEE philippine
Brunei revendique le récif Louisa
- 1994 La Chine revendique Taïwan et toute la mer de Chine méridionale
La Chine construit des abris pour ses pêcheurs sur le récif Mischief
- 1995 Les Philippines dénoncent le comportement chinois en mer de Chine méridionale
Les Philippines trouvent des installations militaires chinoises sur le récif Mischief
La marine philippine arrête des pêcheurs chinois dans les Spratley
- 1998 Crise diplomatique entre la Chine et les Philippines
La Chine installe une base de sous-marins sur Hainan
Elle contre la base américaine à Singapour et protège la mer de Chine méridionale
La Chine conduit des explorations pétrolières dans les zones revendiquées
Elle impose une limitation des pêches autour des Paracels et au nord des Spratley
La marine chinoise fait respecter cette décision unilatérale
De nombreux navires philippins et vietnamiens sont éperonnés
- 2001 Un avion de chasse chinois percute un avion patrouilleur américain
Crise diplomatique entre la Chine et les Etats-Unis
- 2002 Accord de bonne conduite de l'ASEAN signé par la Chine
Règle du non recours à la force en mer de Chine méridionale
- 2003 Litige sur les éléments de Middle Rocks, Pedra Branca et de South Ledge
Singapour et la Malaisie portent le litige devant la CIJ qui les répartit
Taïwan construit un point d'observation pour les oiseaux sur Itu Aba
- 2004 Le Vietnam construit un aéroport dans les Spratleys sur Tuong SA
Premiers voyages touristiques sur ces îles par le Vietnam
La presse américaine dévoile le projet du canal de Kra dans le collier de perles
Scandale médiatique
Partenariat stratégique entre la Chine et l'Inde sur la sécurité maritime

- 2006 Déroutage d'un bateau français par la marine chinoise au large des Paracels
Tensions diplomatiques
Éperonnage de navires vietnamiens d'exploration par la marine chinoise
L'armée chinoise interdit les navires hydrographiques en mer de Chine méridionale, tensions militaires très fortes entre les Etats riverains
- 2009 Navire scientifique américain chassé du sud de Hainan par une flottille chinoise
Crise diplomatique sino-américaine
Démonstration de force lors du 60^e anniversaire de la révolution à Pékin
Huit chalutiers chinois sont arraisonnés par la marine indonésienne près de Natuna
Le Vietnam et la Malaisie portent le litige à l'Assemblée générale de l'ONU
Colère chinoise et rejet de toute négociation dans ce cadre
Un sous-marin chinois sectionne un câble de sonar d'un navire américain
La marine chinoise rompt les câbles scientifiques vietnamiens
- 2011 Les patrouilleurs chinois arraisonnent un navire d'exploration pétrolier vietnamien
- 2012 Les Philippines interpellent une frégate chinoise sur le récif Mischief
Fortes tensions entre les Philippines et la Chine à Scarborough
Porte-avion chinois opérationnel
Manœuvres entre les Etats-Unis et les Philippines près des Spratley
Manœuvres entre les Etats-Unis et le Vietnam dans ses eaux territoriales
Combats entre les armées vietnamiennes et taïwanaises dans les Spratley
Arrestations de pêcheurs chinois par la marine philippine dans les Spratley
Critique des Philippines sur les dommages causés sur l'environnement marin
Manœuvres chinoises dans les Spratley
- 2013 Tensions autour des explorations pétrolières
Réarmement des marines riveraines de la mer de Chine méridionale
- 2014 Plateforme pétrolière chinoise dans une zone revendiquée par le Vietnam
Emeutes au Vietnam
Création d'une zone administrative par la Chine en mer de Chine méridionale
L'ASEAN dénonce le comportement chinois
Affrontements avec le Vietnam dans les Paracels
Affrontements avec les Philippines autour de Scarborough
La Chine limite l'accès aux Scarborough et arraisonne les navires s'en approchant

Blocus chinois d'une base philippine dans les Spratley

La Chine entame ses travaux de remblaiement (800 hectares en un an)

Construction de bases aéronavales sur les récifs coralliens

Les Etats-Unis condamnent ces travaux et exigent leur arrêt

Patrouilles américaines navales et aériennes au nom de la liberté de navigation

Première prise de position japonaise sur les conflits, condamne la Chine

Shinzo Abe annonce vouloir modifier la Constitution et réarmer son pays

Présentation du missile tueur de porte-avions par Pékin lors de son défilé annuel

Seuls étaient conviés Vladimir Poutine et Ban Ki Moon

Manœuvres sino-malaisienne sur le détroit de Malacca

Patrouilles de B 52 américains au-dessus des Spratley

2015 Intensification des travaux de remblaiement

Grande muraille de sable, destruction massive des fonds marins par la Chine

Multiplication des patrouilles de liberté de navigation par les Etats-Unis

Incidents réguliers entre la marine chinoise et les navires des Etats riverains

Affrontements entre la milice chinoise et les pêcheurs vietnamiens et philippins

2016 Jugement de la CPA, réactions fortes de la Chine, de Taïwan et du Vietnam

Refus d'application de la sentence par ces Etats

Le nouveau président philippin n'appliquera pas la sentence qui lui est favorable

Drone sous-marin américain saisi par la Chine au large des Philippines

2017 Début d'une crise diplomatique sino-américaine

Donald Trump, Rex Tillerson et Steve Bannon multiplient les critiques

Un groupe aéronaval américain est envoyé en mer de Chine méridionale autour du porte-avion Carl Vinson

Section 2 – L'état des revendications

Les sept Etats riverains de la mer de Chine méridionale ont des revendications, plus ou moins importantes, qu'il s'agit à présent de détailler par ordre décroissant (en nombre de territoires)²³ :

- Chine : la ligne en neuf traits (ou langue de bœuf) trace le contour des prétentions chinoises, même si elles sont – volontairement – assez floues. L'Etat revendique l'archipel des Paracels (îles Amphitrites, îles du Croissant, île Boisée, île Pattle) qu'il occupe avec quatre bases militaires (Yongxin, Tree Island, North Island, Duncan) possédant des installations aériennes. Depuis une opération chinoise en 2012, les Paracels sont sous souveraineté chinoise de fait, l'accès y étant interdit aux autres navires. Ensuite, la Chine réclame le banc Macclesfield et le récif Scarborough. Enfin, ce sont les îles Spratley et les récifs adjacents sur lesquels elle a installé sept bases militaires, après avoir construit des îles artificielles suite à de colossaux travaux de remblaiement (récif Mischief, récif Johnson, récif Gaven, récif Cuarteron, récif Fiery cross, récif Subi, récif Hughes).
- Taïwan : les revendications sont similaires à celles de la Chine. Taïwan occupe militairement l'île d'Itu Aba sur laquelle elle a une base aérienne.
- Vietnam : sensiblement les mêmes que les précédentes, les prétentions vietnamiennes concernent les Paracels (Hoang sa) ainsi que la majorité des îles Spratley (Truong sa) sur lesquelles le pays possède deux bases aériennes (récif West et Sand cay).
- Philippines : le pays réclame la souveraineté sur le récif Scarborough, ainsi que sur la majeure partie des Spratley (nommées Kalayaan), notamment les îles d'Itu Aba, York occidentale, Nam Yit, Mariveles, Pagasa, les récifs du danger du nord et le banc de l'Inspecteur. Elles disposent d'une base aérienne sur Thitu, la deuxième plus grande île des Spratley.

²³ Patrick HEBRARD, « Le recours des Philippines auprès de la Cour d'arbitrage, aggravation ou sortie de crise en mer de Chine ? », *FRS*, <http://www.frstrategie.org/publications/notes/procedure-d-arbitrage-et-montee-des-tensions-en-mer-de-chine-13-2016>, consulté le 23 septembre 2016.

- Malaisie : les revendications malaises concernent quelques îlots au sud des îles Spratley, autour de Kota Kinabulu. Elle occupe militairement trois groupes d'îles à cet endroit, sur lesquels elle a installé des infrastructures aériennes. La flotte malaisienne se heurte régulièrement à la flotte indonésienne mais ces affrontements ne tournent jamais à la catastrophe en mer de Chine méridionale.

- Indonésie : les prétentions indonésiennes ne sont pas problématiques, puisqu'elles se situent plus au sud de la mer de Chine méridionale, sur les 272 îles de l'archipel de Natuna. La difficulté vient d'une zone assez restreinte au nord-est de sa ZEE revendiquée, qui se superpose avec l'extrémité sud-ouest de la ZEE potentiellement chinoise. Il existe cependant quelques tensions avec la Chine au sujet des réserves de gaz naturel (plus d'un milliard de mètres cubes) découvertes dans la ZEE indonésienne. En outre, il s'agit d'une zone de pêche traditionnellement exploitée par les pêcheurs chinois.

- Brunei : le sultanat revendique le récif Louisa (au sud des Spratley) et les territoires les plus proches. C'est l'Etat qui a les plus faibles prétentions, mais sur une zone disputée par tous les autres Etats.

Limites maritimes revendiquées par

- la Chine
- le Vietnam
- les Philippines
- la Malaisie
- Brunei

..... Limite ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Îlots, rochers ou récifs de la discorde

Site occupé par

- la Chine
- le Vietnam
- les Philippines
- la Malaisie
- Taïwan

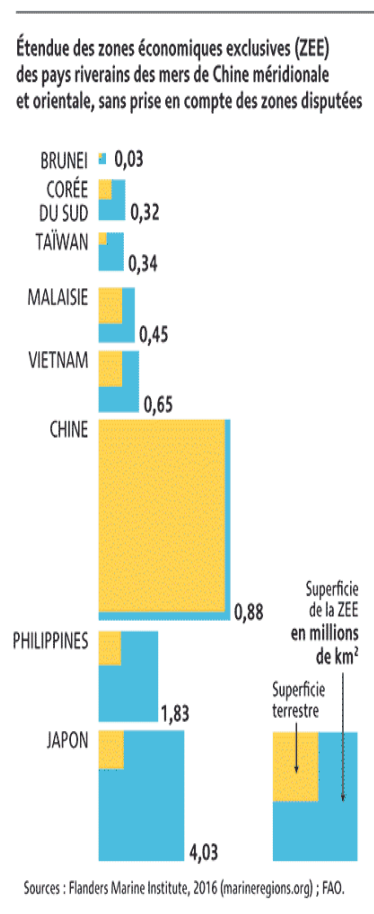
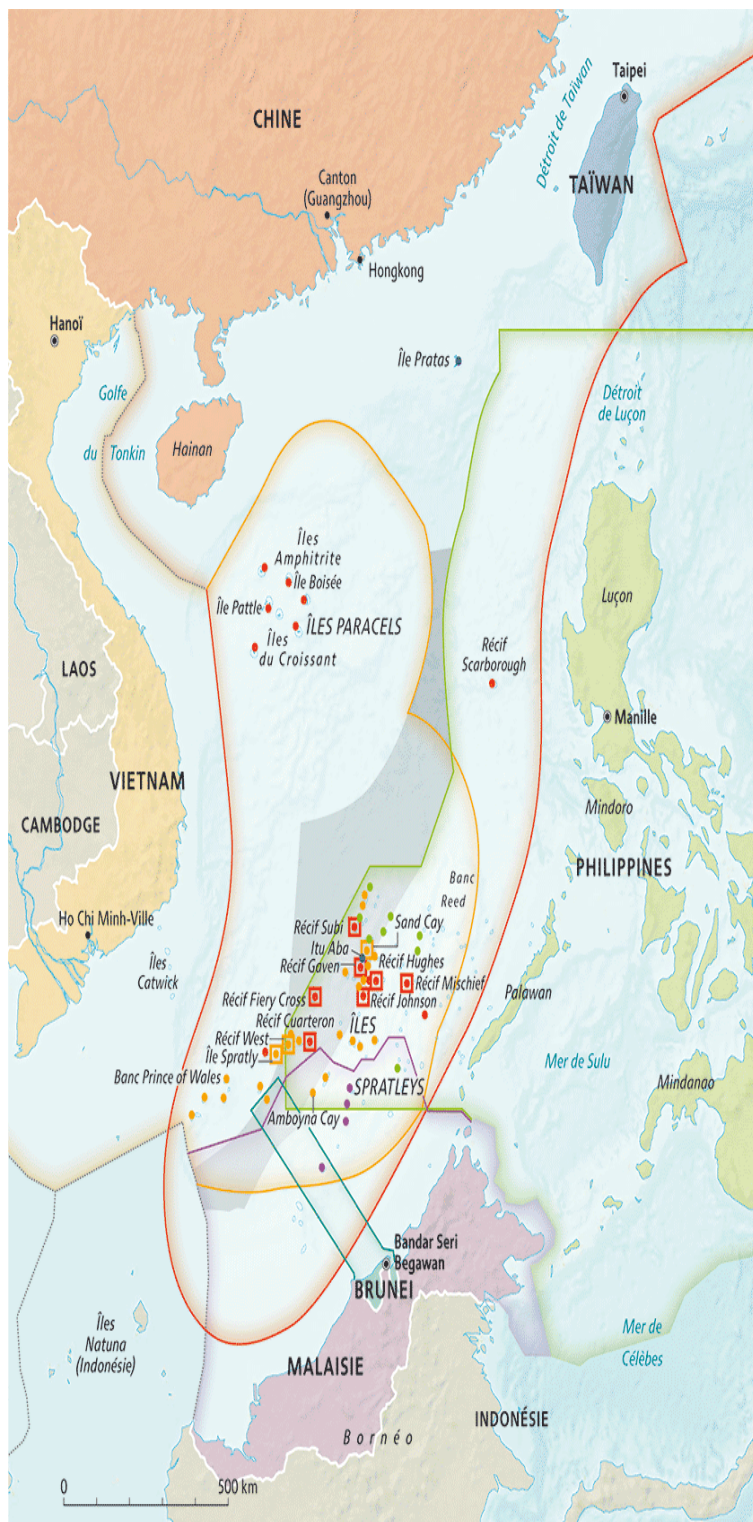
Structure maritime ayant fait l'objet d'importants travaux de remblai

- par la Chine
- par le Vietnam

Zone située au-delà des ZEE des pays riverains (à plus de 200 milles nautiques des côtes, y compris de celles des Paracels, mais à l'exclusion de celles des Spratleys)

Sources : D. Ortolland, J.-P. Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Technip, 2010 ; Flanders Marine Institute (marineregions.org) ; Asia Maritime Transparency Initiative, Center for Strategic and International Studies.

CÉCILE MARIN



Cette carte²⁴ illustre approximativement les revendications des Etats, mais elle simule surtout l'étendue de la ZEE qu'ils gagneraient si leurs prétentions étaient acceptées.

En dépit de leurs revendications, les Etats reconnaissent unanimement le principe de la liberté de navigation sur ces zones. Empêcher le transit des différents bâtiments dans leurs ZEE prétendues impliquerait le franchissement d'une ligne rouge dont aucun des Etats ne veut subir les conséquences, à commencer par la Chine.

²⁴ Cécile MARIN, « Imbroglio de revendications », *Le Monde diplomatique*, <https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=HegdryEp&id=6CF260B5DB5D364C1B3473BC4907261881A274DD&q=revendications+mer+de+chine+m%c3%a9ridionale&simid=607994227495602971&selectedIndex=5&ajaxhist=0>, juin 2016, consulté le 13 janvier 2017.

CHAPITRE 2 –LA TRADUCTION PAR UN DIFFEREND JURIDIQUE

L'apparition d'un véritable différend juridique, traduit devant des instances internationales, est assez récente. De fait, les juridictions internationales en droit de la mer sont tributaires des avancées ayant suivi la Convention de Montego Bay qui a joué un rôle décisif (Section 1). Il convient de développer les causes juridiques des conflits (Section 2) en s'attardant sur la manière dont les parties ont traduit leurs prétentions territoriales. Le jugement de la Cour permanente d'arbitrage, rendu en juillet 2016, sera étudié bien qu'il semble très relatif à cause de l'absence de force obligatoire et d'exécuteur des peines.

Section 1- Le droit de la mer et le rôle décisif de la Convention de Montego Bay

Historiquement, le droit de la mer est essentiellement coutumier. Ses premiers principes écrits le furent par Grotius au XVII^e siècle, comme la sacro-sainte liberté des mers. Les océans et mers appartenaient alors à tous, exception faite des trois milles marins²⁵ prolongeant immédiatement les côtes des Etats (correspondant à la portée d'un boulet de canon).

Suite à l'augmentation du nombre de litiges territoriaux en mer, du fait entre autres des exploitations d'hydrocarbures, l'ONU réagit en organisant une conférence à Genève en 1956 sur le droit de la mer. Il en sortit quatre traités, signés en 1958, relatifs aux mers territoriales, aux zones contiguës, à la haute mer, aux plateaux continentaux et à la pêche. Ces traités montrèrent leurs limites assez rapidement et une deuxième conférence se réunit à Genève en 1960, sans que les Etats parviennent à trouver un accord sur les dispositions à compléter. C'est en 1973, à l'occasion de la troisième conférence, que le droit de la mer fut précisé sous sa forme actuelle. La Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer fut signée à Montego Bay en 1982, puis ratifiée par la majorité des Etats, à l'exception notable des Etats-Unis (qui, paradoxalement, réclament son application en mer de Chine méridionale). La Convention entra en vigueur en 1994 suite à la ratification du soixantième Etat.

²⁵ 1 mille marin = 1 852 m

Les apports du texte sont nombreux, mais six d'entre eux concernent plus particulièrement les conflits en mer de Chine méridionale :

- Mer territoriale : elle est étendue de trois à douze milles marins à partir des lignes de base (la notion d'eaux intérieures est créée). Sur cette étendue, l'Etat est souverain comme à terre, mais tous les navires ont un droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales, qu'ils soient civils ou militaires. Ce droit peut être restreint si le passage d'un navire est une menace pour la paix ou la sécurité de l'Etat souverain sur ces eaux.
- Eaux archipélagiques : chaque navire dispose d'un droit de passage dans ces eaux, au même titre que pour la mer territoriale. Cependant, la plupart des îles de mer de Chine méridionale ne sont pour l'instant pas considérées par les juridictions internationales comme des archipels. Ce point est l'enjeu d'une bataille juridique sur la qualification des territoires entre les différents Etats de la région.
- Zone contiguë : dans cet espace qui prolonge de douze milles marins la mer territoriale, l'Etat souverain sur cette dernière peut intervenir au titre de la prévention et la répression d'infractions susceptibles d'être ou d'avoir été commises dans les eaux territoriales (essentiellement des opérations de douane, ou anti drogues).
- Plateau continental : s'il prolonge la zone économique exclusive d'un Etat, celui-ci peut demander à bénéficier d'une extension d'un maximum de 150 milles marins après la zone, pour explorer et exploiter ses ressources (principalement dans les fonds marins).
- Zone Economique Exclusive (ZEE) : cette zone s'étend sur 200 milles marins à partir des lignes de base. Elle offre à l'Etat la possibilité d'explorer et d'exploiter les fonds marins, d'y réglementer les pêches ou d'y construire des îles artificielles. Pour qu'une ZEE soit reconnue depuis une île, celle-ci ne doit jamais être recouverte par les marées. Au-delà de cette zone débute la haute mer où règne le principe de la liberté en mer.

- Tribunal international du droit de la mer : c'est le tribunal compétent par principe en droit de la mer. Il est créé par la Convention mais n'est pas exclusif : les parties à un conflit peuvent décider d'amener le litige devant une autre juridiction, comme un tribunal arbitral. A ce propos, il est opportun de préciser dès à présent que si la Chine reconnaît le Tribunal international du droit de la mer, elle refuse par principe d'être jugée par une autre instance en droit de la mer.

Section 2 – Les causes juridiques des conflits

Les différents Etats riverains ont traduit *juridiquement leurs prétentions territoriales* (§ 1). Suite au *jugement de la Cour permanente d'arbitrage* (§ 2) qui concerne les Philippines et la Chine directement, mais tous les Etats indirectement, des réactions assez fortes ont pu être observées (§ 3).

§ 1 – La traduction juridique des prétentions territoriales des parties

Certains Etats revendiquent les îles et îlots de mer de Chine méridionale en raison de possessions historiques, d'autres invoquent l'ère coloniale, d'autres encore la souveraineté après la découverte de ces territoires. Il est difficile de situer précisément la date des revendications, puisque les différents Etats ont plus ou moins occupé la zone depuis les origines. Cependant, l'époque moderne ayant conduit à la modernisation des moyens maritimes et à l'augmentation de la puissance des Etats de la région, les revendications ont clairement été reformulées dans la seconde moitié du XXe siècle, même si elles se basent toutes sur des possessions ancestrales et invérifiables. Une autre raison de la proclamation publique tardive des revendications résidait dans la peur de la réaction japonaise à l'époque où l'Empire Nippon disposait d'une puissance sans égale dans la région, alors associée à des velléités sans concessions sur les territoires de mer de Chine méridionale.

Map Copyright © Philip's, a Division of Octopus Publishing Group Ltd.
 Source: Philip's Atlas of World History

▼ The heyday of Western imperialism in Southeast Asia was brief, but it left a problematic legacy. The introduction by the colonialists of Western-style bureaucracies, education, capitalist means of production and communications systems – especially the telegraph (which was introduced into Southeast Asia in 1870–71), railways and steamships – led to the demise of older monarchical forms of authority and the rise of Western-educated, nationalist elites.



Cette carte montre l'état des possessions territoriales coloniales, sur lesquelles se basent la plupart des Etats pour revendiquer les îles et îlots qui n'auraient été véritablement contrôlés, selon eux, qu'à cette période.

Il convient d'aborder chaque Etat ayant des prétentions territoriales : Chine et Taïwan (A), Vietnam (B), Malaisie, Indonésie, Brunei (C), Philippines (D).

A- Chine et Taiwan

La Chine et Taïwan se basent sur leurs droits historiques²⁶. La Chine revendique les îles et îlots de mer de Chine méridionale depuis 1947 et la présentation officielle de la ligne en neuf traits. S'il y a peu de certitudes sur la nationalité des pêcheurs occupant temporairement les îles, notamment dans les Spratley, il est sûr que des Chinois s'y trouvaient. Des céramiques ont été retrouvées et authentifiées, mais elles sont revendiquées, elles aussi, par les différents Etats. De fait, il est impossible de certifier que tous les objets retrouvés appartenaient au même groupe ethnique. La question est de savoir s'ils étaient les seuls sur place, et quel était le degré de leur occupation. D'après Pékin, les pêcheurs chinois ont été les premiers à découvrir les îles et îlots au IIe siècle avant Jésus-Christ.

Pour prouver sa présence historique, la Chine avance également des cartes datant du XIIIe siècle, réalisées par Guo Shoujing²⁷, délimitant les îles et îlots des Spratley dans une série de cartes présentes dans un livre, le *Geng Lu Bu*, possédé alors par les pêcheurs de mer de Chine méridionale. Au même siècle, mais pour le récif de Scarborough cette fois, la Chine invoque la mémoire de Guo Shoujing, un astrologue reconnu, qui étudia cet espace²⁸.

Plus récemment, au début du XVe siècle, la Chine construisit une flotte destinée à l'exploration. Elle fut commandée par le grand amiral Zheng He qui la poussa jusqu'au Cap de Bonne Espérance au cours de sept expéditions. Les exploits de l'amiral sont invoqués par la Chine pour illustrer sa puissance maritime à l'époque et son contrôle des territoires qui se trouvaient dans son environnement proche. De ces campagnes, la Chine tire un droit historique traditionnellement respecté selon elle, en mer de Chine méridionale, en accord avec la tradition millénaire des pêcheurs chinois se rendant dans les Spratley, au moins pour s'y abriter. La Chine dispose d'un avantage dans sa quête, avec la reconnaissance de ces droits

²⁶ François BAFOIL, « Les conflits en mer de Chine méridionale », op.cit., consulté le 15 octobre 2016.

²⁷ Yann ROCHE, « La mer de Chine méridionale : un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est », *L'espace politique*, <http://espacepolitique.revues.org/2780>, consulté le 15 octobre 2016.

²⁸ X., « Photo exhibition reveals China's sovereignty over South China Sea », *People's Daily online*, <http://en.people.cn/n3/2016/0630/c98649-9079889.html>, 30 juin 2016, consulté le 18 octobre 2016.

historiques par la France quand celle-ci était présente en Indochine. La ligne de démarcation territoriale, à l'époque, laissait à la Chine la jouissance de la majorité des territoires qu'elle revendique aujourd'hui. En outre, la proclamation de Postdam reconnut, après la seconde guerre mondiale, l'illégalité des invasions japonaises sur ces îles qui devaient être restituées à la Chine en 1945²⁹.

Par ailleurs, dans le litige qui l'oppose au Vietnam dans les Spratley, la Chine invoque la note diplomatique rédigée par Pham Van Dong le 14 septembre 1958³⁰, dans laquelle le premier ministre de la république démocratique du Vietnam reconnaît les droits historiques chinois en mer de Chine méridionale, du fait de la présence ancestrale de pêcheurs. Les autorités vietnamiennes parlent aujourd'hui d'interprétation fallacieuse de la part de la Chine.

La Chine a établi unilatéralement sa souveraineté sur les îles et archipels à l'intérieur de la ligne en neuf traits à l'article 2 d'une loi du 25 février 1992³¹. En 2010, Pékin a aussi élevé la mer de Chine méridionale au rang de question d'intérêt national (statut semblable à celui qu'occupent le Tibet ou Taïwan).

De manière générale, il est possible de constater un certain mépris du droit international par la Chine, qui préfère les négociations dans un cadre bilatéral (ce qui est assez logique, puisqu'elle domine les autres Etats de la région dans ce cadre, alors qu'elle est affaiblie par un dialogue ou une négociation dans un cadre régional ou international).

En outre, les conflits en mer de Chine méridionale sont nettement intensifiés par la politique du fait accompli qu'applique la Chine avec un certain talent, et qui consiste à investir des récifs isolés, puis à remblayer et à construire une île artificielle très rapidement en employant des moyens considérables sous couvert de construction d'abris pour pêcheurs, parfois sur pilotis (comme sur le récif Mischief³²). Plus de 12 000 km² ont été remblayés en deux ans

²⁹ Déclaration de Postdam, <http://afe.easia.columbia.edu/ps/japan/potsdam.pdf>, 26 juillet 1945, consulté le 25 novembre 2016.

³⁰Nguyên DUY TAN, « La déclaration du premier ministre Pham Van Dong du 14 septembre », *Association d'amitié Franco-Vietnamienne*, <http://www.aafv.org/la-declaration-du-premier-ministre>, 9 septembre 2012, consulté le 10 novembre 2016.

³¹ Michel NAZET, « La Chine et ses frontières : Risk ou Monopoly ? », *Diploweb*, <http://www.diploweb.com/La-Chine-et-ses-frontieres-Risk-ou.html>, 28 mars 2015, consulté le 12 novembre 2016.

³² X., « Mischief, un récif philippin grignoté par les chinois », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/portfolio/2015/05/16/mischief-un-recif-philippin-grignote-par-les-chinois_4634772_3216.html, 16 mai 2015, consulté le 13 novembre 2016.

(entre 2013 et 2015)³³, principalement sur les récifs de Cuarteron, Gaven, Hughes, Fiery Cross, Johnson South, Subi et Mischief. Ensuite, l'armée chinoise y construit des infrastructures militaires et installe des capacités d'auto défense suffisantes pour repousser les attaques potentielles des marines adverses ou les agressions des pêcheurs. En l'occurrence, des centaines de pêcheurs vietnamiens meurent chaque année des conséquences d'affrontements provoqués par la marine chinoise qui entend les interdire de pêcher dans un rayon de 12 milles marins autour des récifs ainsi transformés. La militarisation des récifs, îlots et îles est le problème principal actuellement : si tous les Etats s'accordent pour respecter un statu quo et éviter les provocations sur les territoires conflictuels, les chinois profitent de ce mouvement d'apaisement pour en prendre possession et mettre les autres Etats devant le fait accompli, en sachant pertinemment que ces derniers ne déclencheront pas de guerre pour réagir, puisque celle-ci leur serait plus désavantageuse que bénéfique. C'est d'ailleurs pour cette raison que les Philippines saisirent la Cour permanente d'arbitrage en 2013³⁴.

En effet, les Etats opposaient jusqu'à présent à la Chine la conception de l'île par la communauté internationale telle que définie à l'article 121 de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer³⁵ – selon laquelle l'île doit être toujours découverte et constructible. C'est pour surmonter cet obstacle que Pékin a lancé son grand programme de remblaiement, destiné à permettre l'habitation des récifs. La Chine envoie d'ailleurs en permanence des pêcheurs pour occuper les îles artificielles et établir sa souveraineté de fait, en respectant les critères du droit international.

Taiwan revendique les territoires pour les mêmes raisons que la Chine, et occupe militairement l'île d' Itu Aba depuis 1956³⁶, sans toutefois aménager les îlots en bases militaires, ni remblayer pour créer d'îles artificielles.

³³Patrick HEBRARD, Valérie NIQUET, « Procédure d'arbitrage et montée des tensions en mer de Chine : la nécessaire consolidation du système de normes internationales », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, <http://www.aafv.org/la-declaration-du-premier-ministre>, 16 juin 2016, consulté le 15 octobre 2016.

³⁴X., « Verdict à haut risque dans le conflit entre la Chine et les Philippines en mer de Chine méridionale », *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/07/12/01003-20160712ARTFIG00053-verdict-a-haut-risque-dans-le-conflit-entre-la-chine-et-les-philippines-en-mer-de-chine-meridionale.php>, 12 juillet 2016, consulté le 20 septembre 2016.

³⁵ Texte en annexe

³⁶ Frédéric KOLLER, « De l'importance stratégique de l'île aux 180 poules », *Le Temps*, <https://www.letemps.ch/opinions/2016/01/29/importance-strategique-ile-aux-180-poules>, 29 janvier 2016, consulté le 18 octobre 2016.

B- Vietnam

De son côté, le Vietnam revendique aussi les îlots et îles sur une base historique³⁷, invoquant la présence de pêcheurs au même titre que les Chinois ou les Taïwanais. L'Etat s'appuie sur les possessions de l'Empire d'Annam – notamment des atlas - transmises par la dynastie Nguyen au XVIe siècle, qui recouvraient les Spratley et les Paracels. Pour étayer cette théorie, le Vietnam avance aussi des cartes datant du XIXe siècle, dessinées par Pham Quang Anh.

Le Vietnam est confronté aux choix coloniaux français qui ont cédé une partie de ces territoires pendant la seconde guerre mondiale et la décolonisation, sans chercher à les récupérer. Il est vrai que les français occupèrent l'archipel des Paracels, au même titre que les Anglais, les Espagnols, les Portugais et les Hollandais dans les Spratley. A cette époque, les colons invoquaient le principe de la *terra nullius* dès qu'ils accostaient sur un des îlots, alors même que ceux-ci avaient été découverts et occupés bien avant leur présence. Les Japonais annexèrent donc ces îles sans grande difficulté pendant la seconde guerre mondiale, celles-ci étant peu défendues. Le Vietnam invoque donc l'illégalité du comportement français et des règlements territoriaux entre 1945 et 1951 (traité de San Francisco, actant la défaite japonaise d'un point de vue territorial sans préciser les nouveaux souverains sur les îles de mer de Chine méridionale) pour établir sa souveraineté sur ces territoires.

C- Malaisie, Indonésie, Brunei

Ces trois Etats revendiquent des ZEE en fonction des critères de la Convention de Montego Bay, à partir de leurs côtes. C'est dans ces ZEE que se trouvent certaines îles (Natuna pour l'Indonésie, Spratley pour la Malaisie et la Brunei). Il n'y a pas d'argumentaire officiel débattant sur la possession historique des îles ou sur la présence de pêcheurs. Ces faits sont déjà acquis et il a déjà été vu qu'il est impossible de prouver la nationalité des occupants temporaires de ces îles.

D- Philippines

³⁷ Yann ROCHE, « La mer de Chine méridionale : un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est », op. cit., consulté le 15 octobre 2016.

Quant aux Philippines, elles revendiquent la souveraineté sur les îles et îlots contestés du fait de la proclamation de Tomas Cloma³⁸, alors que ceux-ci étaient de simples *terra nullius*. Ce dernier annexa pour le compte des Philippines la majeure partie des Spratley, qui correspondent aux anciennes possessions coloniales espagnoles, sous le principe de la *terra nullius* en 1956. Les autres Etats prétendants à la souveraineté régionale dénoncèrent immédiatement cette annexion.

Il convient de préciser que le principe de la *terra nullius* date du XIe siècle et d'une bulle pontificale d'Urbain II destinée aux croisés qui pouvaient s'approprier des terres païennes de ce fait. Il est traduit par l'expression territoire sans maître. En somme, il s'agit pour un Etat de prendre possession d'un territoire qui n'est pas sous souveraineté. Il fut très utilisé pendant la colonisation, malgré la présence de populations autochtones. Depuis le XXe siècle, avec l'avènement du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ce principe ne peut plus s'appliquer que dans l'hypothèse de territoires déserts, inhabités, qui ne sont pas déjà sous souveraineté étatique. La difficulté en mer de Chine méridionale provient de la nécessité d'une administration effective par l'Etat qui se dit souverain. Tous les Etats réclament l'application de ce principe mais aucun ne peut justifier d'une occupation continue sur la durée.

Quand, en 2013, les Philippines décident de porter le litige devant la Cour permanente d'arbitrage, à cause du développement des travaux de remblaiement des récifs par la Chine, celle-ci rejeta catégoriquement l'idée même de se présenter devant la Cour. Elle invoque depuis lors une perte de confiance envers les Philippines qui refusent de négocier dans un cadre bilatéral (ce qui est logique de leur part) et dénoncent l'emprise américaine. Selon le gouvernement chinois, ce sont les Etats-Unis qui ont poussé les Philippines à cette action, puisque les velléités chinoises menaceraient leur hégémonie et leur retour en Asie Pacifique.

Il est certain que ce n'est pas un hasard si ce sont les Philippines qui se sont portées devant la Cour : le Vietnam préfère aussi négocier en bilatéral avec la Chine pour ne pas se faire humilier dans le cadre de l'ASEAN dans lequel les Chinois disposent des sympathies de la Thaïlande et de Singapour, qui ne s'opposent pas à elle en mer de Chine méridionale.

³⁸ Yves BOQUET, « Mer de Chine du Sud ou mer des Philippines de l'Ouest ? Conflits d'appropriation des espaces maritimes autour de l'archipel des Spratley », *Bulletin de l'Association de géographes français*, http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_1_8248, 2012, consulté le 8 décembre 2016.

Une autre raison qui pousse le Vietnam à ne pas rentrer en conflit ouvert avec la Chine, est d'ordre économique : la Chine est son premier partenaire économique. En outre, le Vietnam a des prétentions presque aussi larges que la Chine sur les territoires conflictuels. De leur côté, l'Indonésie et le Brunei ne sont pas en conflit direct avec la Chine sauf sur des petites portions de ZEE, pour lesquelles les Etats devraient pouvoir trouver des arrangements.

§ 2 - Le jugement de la Cour permanente d'arbitrage

Le jugement (A) sera développé avant d'étendre l'étude aux réactions des Etats riverains (B)

A- Le jugement

La Cour permanente d'arbitrage est un tribunal siégeant à La Haye, créé en 1899 par une conférence éponyme. L'acte final, signé par la Chine, crée entre autres choses la Cour. Celle-ci est reconnue depuis comme une instance phare et compétente dans l'appréciation et le jugement de litiges internationaux. Les parties à un conflit qui décident de se constituer devant la Cour ont à leur disposition une liste d'arbitres, parmi lesquels ils choisissent ceux qui examineront leur dossier. La Cour est considérée sur la scène internationale comme une instance des plus crédibles. Ses avis sont fréquemment requis et observés.

Si le recours à la Cour est facultatif, l'exécution du jugement rendu par celle-ci est obligatoire. De fait, si une partie refuse de l'appliquer, la Cour ne dispose pas de moyens coercitifs pour faire exécuter la décision. A cet égard, il convient de préciser que la Cour n'est pas rattachée à l'ONU, il est indépendant, même s'il peut se référer aux accords internationaux et donc à la Charte des Nations-Unies, dans ses jugements. Ainsi, dans le litige opposant les Etats en mer de Chine méridionale, la Cour s'est basée sur la convention de Montego Bay pour rendre son jugement.

Dans cette affaire, les Philippines ont initialement requis un avis du Tribunal international du droit de la mer (organe créé par la Convention de 1982) en mars 2013, qui a autorisé le recours à la Cour permanente d'arbitrage en vertu de l'annexe VII de la Convention de. La Cour permanente d'arbitrage a ensuite été saisie unilatéralement par les Philippines en 2013 pour statuer sur la légalité des prétentions et actions chinoises en mer de Chine méridionale. Dès cet instant, la Chine s'est positionnée contre l'idée même de se faire juger par une instance qu'elle n'avait pas saisie, dont elle réprouvait la composition : le président était

japonais, et les assesseurs étaient accusés d'américanisme, de complaisance avec les Philippines *a priori*. La Chine n'a eu de cesse de proclamer la partialité des membres, le manque de transparence de la Cour et son incompétence en matière de litiges territoriaux en mer³⁹. Enfin, la Chine considère que le jugement est illégal puisque le concept de l'arbitrage est basé sur un accord des parties à se placer dans ce cadre.

Le jugement de la Cour commence donc par réfuter ces différents arguments chinois avant de se prononcer sur le fond de la requête des Philippines. En préambule, les arbitres précisent qu'ils ne statueront pas sur la souveraineté des îles et îlots de mer de Chine méridionale.

Les cinq arbitres de la Cour ont rendu leur jugement le 12 juillet 2016 sur la base de la convention de l'ONU sur le droit de la mer (dont les Philippines et la Chine sont parties depuis 1984 et 1996). La Cour réfute les droits historiques chinois en mer de Chine méridionale⁴⁰ au motif qu'il est impossible de prouver que les traces humaines recueillies sur les différents îlots soient l'apanage des civilisations chinoises, et que d'autres hommes originaires des différents Etats n'aient pas aussi, à un moment donné, utilisé ses îlots. En outre, il n'y a pas d'indice concluant pour affirmer que la Chine disposait d'un contrôle exclusif sur ces territoires, de sorte que la ligne en neuf traits n'a aucune valeur juridique, conclue la Cour.

Ensuite, les arbitres accusent la Chine d'avoir violé la souveraineté des Philippines en mer de Chine méridionale en faisant respecter des quotas de pêche, unilatéralement définis, par la force, et en empêchant les navires philippins de procéder à des explorations pétrolières à proximité de ses côtes en direction des îles Spratley (près du banc Reed) depuis 2012. Or, selon la Cour, ces faits se déroulent dans la ZEE des Philippines, aux alentours des récifs de Mischief et Second Thomas. La Cour insiste sur les restrictions des pêches par les Chinois sur les Philippines : elle juge impossible de déterminer exclusivement des droits historiques dans la région et insiste sur la présence concomitante de pêcheurs des deux Etats depuis des siècles.

La Cour développe ensuite le problème de qualification des territoires : selon elle, il s'agit majoritairement de récifs recouverts à marée haute, de rochers qui n'ouvrent droit qu'à 12

³⁹ Jin WENSI, « Mer de Chine méridionale : des experts internationaux critiquent le tribunal d'arbitrage de la Haye pour son intervention », CCTV, <http://fr.cctv.com/2016/07/01/ARTIkAKISd6yIWYZ5NHpaB4g160701.shtml>, 7 janvier 2016, consulté le 12 novembre 2017.

⁴⁰ PERMANENT COURT OF ARBITRATION, *The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China)*, PCA Case n° 2013-19, *Compte-rendu final*, <https://www.pcacases.com/web/sendAttach/1802>.

milles marins de mer territoriale. De toute façon, aucune ZEE ne saurait être établie en mer de Chine méridionale à partir des rochers, récifs, ni même des îlots ou îles qui n'émergent que suite aux travaux de remblaiement des chinois. En effet, une ZEE ne peut être générée que par une île qui possède une activité économique propre et qui a des habitants. La construction d'îles artificielles par la Chine est aussi réprimandée au titre de la violation de souveraineté. Ainsi, la Cour se réfère aux articles 13 et 121 de la Convention de selon lesquels seuls les rochers découverts à marée haute permettent de bénéficier des 12 milles marins de mer territoriale. Or, c'est l'état naturel des éléments qui est apprécié par la Cour : le remblaiement ne saurait permettre à un territoire d'entrer dans la catégorie supérieure. Un rocher ne peut être transformé en île, juridiquement. La Cour détaille les récifs qui sont concernés : il s'agit de Subi, Hughes, Mischief, Second Thomas, Gavenreef et McKennan. En revanche, les récifs de Scarborough, Cuarteron et de Fiery Cross émergent toujours à marée haute, et ouvrent donc droit à une mer territoriale. Il en va de même pour Itu Aba, Thitu, Northeast et Southwest Cay, ou encore West York. Cependant, ces éléments sont considérés par la Cour comme des rochers, ce qui signifie que s'ils permettent aux Etats souverains (sur lesquels la Cour ne donne pas d'opinion) d'étendre leur mer territoriale autour, ils ne sauraient donner droit à une ZEE de 200 milles marins. Selon la Cour, les îles Spratley ne pourront jamais être le point de départ d'une ZEE. Pour expliquer sa position, la Cour invoque l'article 121 de la Convention qui définit l'île, et l'interprète en posant des conditions pour les éléments de mer de Chine méridionale : l'élément doit pouvoir accueillir *«dans son état naturel une communauté stable de personnes ou une activité économique qui ne dépend pas des ressources extérieures ou qui n'est pas de nature uniquement extractive»*.⁴¹

Après avoir établi ces critères, les juges se réfèrent aux divers rapports d'expertises qu'ils ont mandatés, et qui relèvent le caractère historique d'une présence en mer de Chine méridionale mais de manière discontinue ; l'occupation très récente de ces éléments grâce aux moyens utilisés pour les remblayer.

Ces infrastructures sont doublement critiquées, au titre des dommages irréremédiables causés à l'environnement : la Chine a détruit une quantité considérable de coraux, endommageant ainsi la barrière de corail et les espèces en dépendant. Enfin, ces infrastructures sont le point de départ de pêches à la tortue géante et d'autres espèces menacées, qui sont menées de manière illégale, dans le mépris des accords de préservation des espèces conclus au niveau régional et

⁴¹*Ibid.*, p.2.

international. La Cour estime que la construction des îles artificielles a conduit les chinois à provoquer des dommages irréversibles sur l'environnement, en particulier sur les récifs coralliens. Pour affirmer cela, la Cour a nommé trois experts qui ont conclu à la violation des articles 192 et 194 de la Convention de – qui obligent les Etats à préserver l'environnement marin. Outre la destruction de coraux, les pêcheurs chinois sont accusés de prélever des quantités excessives d'espèces protégées (« *des tortues de mer, des coraux et des palourdes géantes* »⁴²) en étant couverts par les autorités nationales qui sont coupables du même coup.

La Cour conclut sur le mépris de la liberté de navigation par Pékin. La Chine est accusée d'aggraver le différend en pratiquant sa politique du fait accompli d'une part, au lieu de contribuer à détendre les relations en privilégiant un statu quo, comme les autres Etats (peut être à l'exception du Vietnam). Cette politique est appuyée par la marine chinoise qui aborde régulièrement les navires philippins (et vietnamiens mais la Cour ne s'y réfère pas) pour les empêcher d'accéder à des récifs remblayés ou revendiqués – comme Scarborough. La Cour s'appuie ici sur les événements des années 2010 et sur un autre rapport d'expertise relatif à la sécurité de la navigation en mer de Chine méridionale. La marine chinoise est accusée de provoquer des accidents, voire d'éperonner directement des navires philippins, en violation de l'article 94 de la Convention de et du Règlement international de prévention des abordages (de 1792). La Chine représente selon la Cour un danger pour la sécurité maritime en mer de Chine méridionale.

B- Les réactions des Etats riverains

Les réactions ne se sont pas fait attendre : si la décision donne tort à la Chine sur quatorze sujets (pour les quinze examinés), la portée n'est pas que symbolique. En effet, le jugement met un terme juridique aux prétentions chinoises mais aussi vietnamiennes et taïwanaises de souveraineté sans partage sur la mer de Chine méridionale. Ce jugement donne donc des arguments considérables aux Philippines mais aussi à la Malaisie, au Brunei, à l'Indonésie dans l'hypothèse de futurs conflits avec la Chine, le Vietnam ou Taïwan.

Logiquement, ces trois Etats réagirent fortement dès la publication du jugement, via des communiqués et des discours, comme celui du vice-ministre des affaires étrangères chinois, Liu Zhenmin, qui qualifia celui-ci de « *papier bon à jeter* »⁴³ contredisant les aspirations

⁴²*Ibid.*, p.3.

⁴³ Zhang ZHULIN, « Mer de Chine. La Chine et Taïwan réunis contre l'arbitrage de La Haye », *Courrier international*, <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/mer-de-chine-la-chine-et-taiwan-reunis-contre-larbitrage-de-la-haye>, 13 juillet 2016, consulté le 8 octobre 2016.

chinoises de faire de la mer de Chine méridionale « *un océan d'amitié et de coopération* ». ⁴⁴ En outre, la Chine menaçait directement de créer une zone de défense aérienne si la communauté internationale bafouait encore ses droits historiques réaffirmés. Ce discours coïncide avec la vision chinoise du droit international, qui n'est qu'un outil au service du plus fort, créé par les Occidentaux (pour reprendre la rhétorique de l'Etat communiste depuis sa création).

De son côté, Taïwan, envoya un bâtiment dans les Spratley pour défendre les territoires qu'elle revendique. ⁴⁵ L'Etat rejeta le jugement en déplorant n'avoir pas été convié à la procédure.

⁴⁴ X, « Mer de Chine méridionale : Pékin met en garde contre le risque de « conflit », Taïwan contrarié », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2016/07/13/conflit-territorial-en-mer-de-chine-meridionale-taiwan-envoie-une-fregate_4968666_3216.html, 13 juillet 2016, consulté le 8 octobre 2016.

⁴⁵ Basher AL-BAYATI, « Taïwan envoie un navire de guerre en mer de Chine méridionale », *Actualité news*, <https://www.actualite-news.com/fr/international/asi/2338-taiwan-envoie-un-navire-de-guerre-en-mer-de-chine-meridionale>, 13 juillet 2016, consulté le 8 octobre 2016.

CHAPITRE 3 – LES CAUSES ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES

La mer de Chine méridionale est particulièrement attractive pour les Etats riverains qui revendiquent la souveraineté sur les îles et îlots en espérant pouvoir en contrôler une partie. De fait, une des plus importantes routes maritimes stratégiques (Section 1) transite en mer de Chine méridionale. En outre, la région regorge de ressources halieutiques (Section 2) qui sont d'une importance vitale pour les Etats riverains dont la population est largement tributaire. Enfin, la découverte d'hydrocarbures (Section 3) en quantité dans les fonds marins de mer de Chine méridionale n'a pas contribué à désengager les marines nationales et à apaiser les tensions vers une solution pacifique et conciliatrice.

Section 1- Une route maritime stratégique

La mer de Chine méridionale est un des espaces maritimes les plus stratégiques de la planète. Elle est le lieu où transitent nécessairement tous les bateaux à destination de l'Asie du Sud-Est, de la Chine et de Taïwan, et donc a contrario tous les bateaux qui partent de ces mêmes Etats. Le trafic est colossal, puisque ces Etats sont encore en plein développement depuis la fin des années 1970 et génèrent de plus en plus d'échanges commerciaux, en import et en export.

Au Nord, la mer de Chine orientale, qui débouche sur la mer de Chine méridionale, est un passage quasiment obligé pour les navires russes, notamment pendant l'hiver, ainsi que pour les deux Corées, ces trois Etats étant enclavés par le Japon, avec lequel des contentieux territoriaux sont latents. La voie du Nord est de plus en plus dégagée du fait du réchauffement climatique et de la fonte des glaces, de plus en plus tôt chaque année. De fait, le dégel précoce des mers d'Okhotsk, de Laptev et de Barents permet à la Russie de décongestionner les mers de Chine en empruntant le passage arctique de plus en plus fréquemment.

Au Sud, la mer de Chine méridionale est desservie par le détroit de Malacca, le second plus important du monde en termes de trafic (environ 75 000 navires par an)⁴⁶. Un quart du commerce mondial y passe chaque jour. Il fait la liaison entre l'océan Indien et l'océan Pacifique. Par ce détroit passent les marchandises – un tiers du commerce maritime mondial, la moitié du tonnage mondial, 5 300 milliards d'euros de fret par an (en 2015)⁴⁷ - mais surtout

⁴⁶ Benoît POUGET, « Le corridor maritime de la « Méditerranée asiatique », axe majeur de la mondialisation », *Etudes Géostratégiques*, <https://etudesgeostrategiques.com/tag/detroit-de-malacca/>, 19 mai 2016, consulté le 11 janvier 2017.

⁴⁷*Ibid.*

les hydrocarbures en provenance du golfe Persique et du golfe d'Aden : leur bon acheminement est décisif pour le bon fonctionnement des économies de l'extrême orient qui ont des modèles de consommation particulièrement énergivores, à l'image de la Chine et du Japon. De fait, la moitié du transport pétrolier mondial franchit le détroit de Malacca en direction de la mer de Chine méridionale.

Le détroit de Malacca mesure approximativement 850 km de long, pour 40 km de large à son point le plus réduit⁴⁸. Les pirates, qui sévissaient exclusivement dans le détroit il y a encore quelques années, s'aventurent de plus en plus à ses extrémités, jusqu'en mer de Chine, ce qui, malgré les efforts constants des puissances malaisienne, indonésienne et singapourienne en termes de sécurité, pose toujours des problèmes considérables. Le détroit a d'ailleurs longtemps été considéré comme une zone de guerre potentielle par l'assureur maritime anglais Lloyd⁴⁹. Les pirates bénéficient aussi des avancées technologiques en matière de construction navale, et parviennent à agir très rapidement, à partir de go fast très discrets, en ciblant à l'avance les bateaux qui les intéressent. Il y a eu 178 attaques recensées en 2015⁵⁰ dans le détroit de Malacca, ce qui en fait la voie navigable la moins sûre au monde.

Depuis la seconde guerre mondiale et la montée en puissance des économies d'Asie Pacifique, le détroit de Malacca devient chaque jour un peu plus stratégique. L'enjeu le plus sensible est le transport de pétrole à destination de la Chine et du Japon, qui provient en majorité du golfe Persique. En un demi-siècle, les plus grands ports chinois ont multiplié le trafic de conteneur par cinquante⁵¹. En 2017, les trois quarts des vingt premiers ports du monde (en nombre de navires et de conteneurs) sont en Asie Pacifique, et dix d'entre eux sont chinois. La façade chinoise est devenue la plus dynamique du globe⁵².

Il s'agit pour les Etats enclavés – principalement la Chine – de maîtriser cet espace qui les contraint, et à tout le moins d'empêcher coûte que coûte que des Etats adversaires en prennent possession. L'Asie Pacifique est devenue en cinquante ans le centre de gravité du monde, au

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Peter J. Rimmer, « Les détroits de Malacca et de Singapour », *Etudes internationales*, <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2003-v34-n2-ei775/009173ar/>, juin 2003, consulté le 22 octobre 2017.

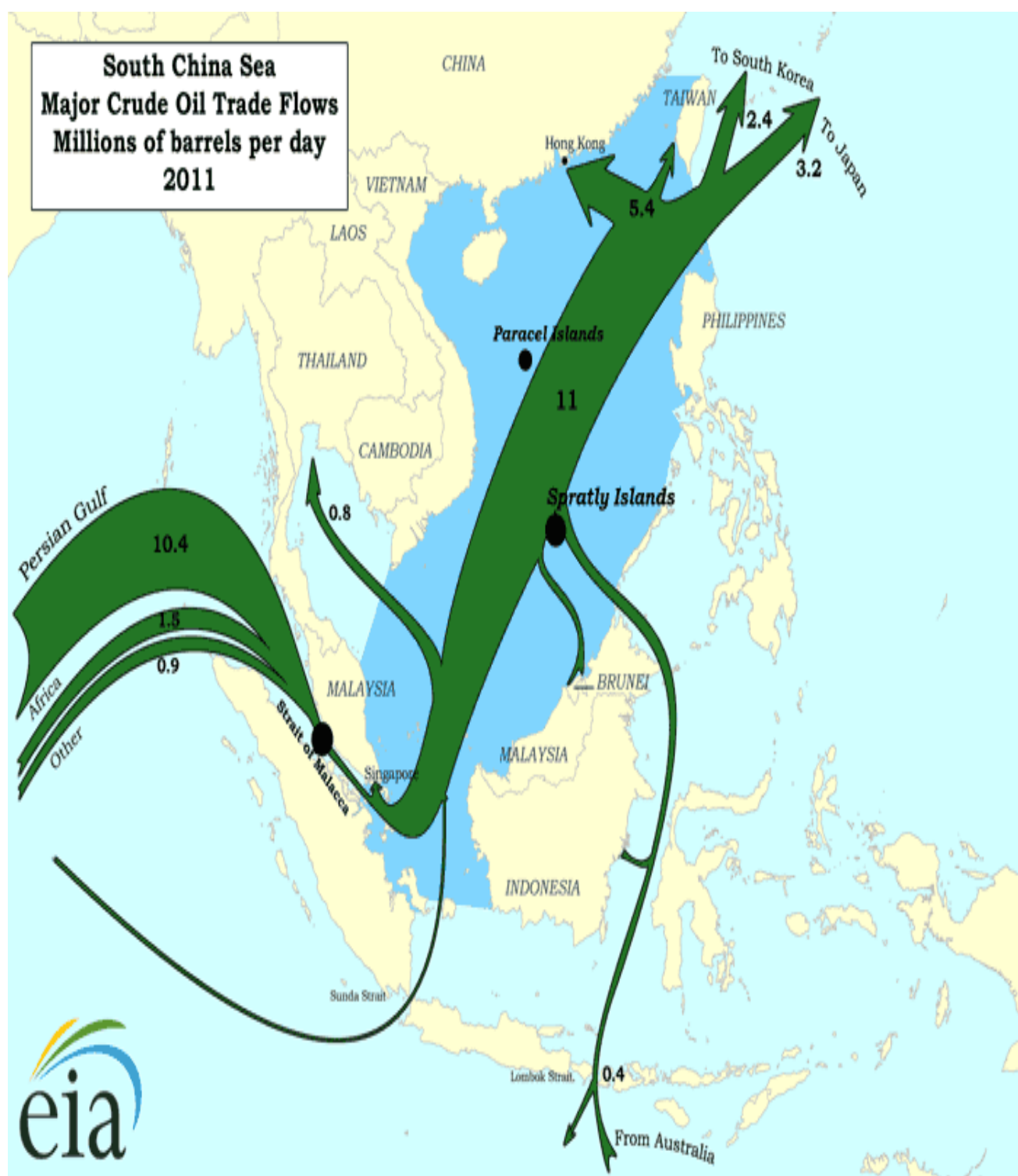
⁵⁰ Franck ANDRE, « Piraterie maritime : stabilité des attaques en 2015, l'Asie du Sud-Est la plus touchée », *L'Antenne*, http://www.lantenne.com/Piraterie-maritime-stabilite-des-attaques-en-2015-l-Asie-du-Sud-Est-la-plus-touchee_a29270.html, 4 février 2016, consulté le 22 octobre 2017.

⁵¹ X, « Conteneur : Shanghai toujours en tête, Hong Kong en retrait », *Le Marin*, <http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/shipping/24279-conteneur-shanghai-toujours-en-tete-hong-kong-en-retrait>, 28 janvier 2016, consulté le 23 octobre 2017.

⁵² Claude SCHERRER, « Ports maritimes », *Encyclopaedia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ports-maritimes/>, consulté le 23 octobre 2017.

moins pour les échanges commerciaux, et la mer de Chine méridionale est le centre de l'Asie Pacifique par laquelle transitent la majeure partie de ces échanges.

Les îles et flots de mer de Chine méridionale constituent autant de bases d'observation et de contrôle idéales pour sécuriser cette route stratégique, qui constitue une des principales lignes de communications maritimes de la Terre.



Cette carte⁵³ montre le trajet sinueux que doivent emprunter les navires en provenance du golfe Persique, du canal de Suez (donc de l'Union Européenne) et du cap de Bonne Espérance pour les navires ayant contourné l'Afrique.

Ils passent ensuite par le golfe d'Aden avant de se présenter à l'entrée du détroit de Malacca pour avoir accès à la mer de Chine méridionale qu'ils remontent vers les côtes chinoises puis japonaises et sud coréennes.

Section 2- Des ressources halieutiques

Les pêches sont un autre enjeu de pouvoir en mer de Chine méridionale. A cet égard, les conflits de souveraineté détermineront l'Etat qui pourra réglementer les prises dans la région. En 2016, 50% de la production halieutique mondiale est assurée par les prises en mer de Chine méridionale⁵⁴. La Chine est responsable à elle seule d'environ 38% de la pêche mondiale, en provenance de mer de Chine méridionale⁵⁵. Le Japon est le second producteur mondial et pêche beaucoup en mer de Chine méridionale⁵⁶. L'Asie Pacifique est la première zone de pêche sur terre en 2017⁵⁷.

Comme les autres lieux de pêche traditionnels dans lesquels les Etats usent de moyens industriels, la mer de Chine méridionale est menacée de surpêche. Les navires usines chinois, taïwanais et japonais (et à moindre mesure indonésiens et malais) pratiquent la pêche hauturière à grande échelle pour ramener des thons et des baleines, mais aussi la pêche côtière au large des Etats et des territoires de mer de Chine méridionale.

Cependant, si la majorité des prises est le résultat de l'augmentation des capacités techniques de pêche, l'immense partie des pêcheurs est faite d'habitants des côtes embarqués sur des barques ou des chalutiers très réduits.

L'économie alimentaire de la région est, en effet, essentiellement et traditionnellement basée sur les poissons. Environ un milliard de personnes sont tributaires des pêches pour vivre au quotidien en Asie du Sud-Est. Avec l'avènement de classes moyennes dans les Etats riverains, en particulier en Chine, la demande a considérablement augmenté et a amené les entreprises

⁵³David Rosenberg, « The South China Sea », http://www.southchinasea.org/files/2013/02/oil_trade_flows_map-US-EIA-2011.png, consulté le 24 novembre 2017.

⁵⁴ ONU pour l'Alimentation et la Culture, « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », <http://www.fao.org/3/a-i3720f.pdf>, consulté 2014, le 12 octobre 2016.

⁵⁵*Ibid.*

⁵⁶*Ibid.*

⁵⁷*Ibid.*

de pêche à faire de plus en plus de prises. Les productions restantes sont exportées, majoritairement en Europe.

Les conséquences de la surpêche sont terribles pour les habitants des Etats riverains de mer de Chine méridionale : les espèces ne pouvant plus se régénérer en quantité suffisante, faute d'avoir été surexploitées, elles se font plus rares et sont donc vendues plus cher. Si les pêches ne sont pas plus réduites rapidement, une crise alimentaire d'ampleur sévira en Asie du Sud-Est. La Chine a d'ailleurs tenté d'imposer des quotas dans les Spratley et d'interdire certaines zones à la pêche. Elle utilise régulièrement ses pêcheurs (des militaires déguisés et embarqués sur des chalutiers, pour être plus précis) pour terroriser les pêcheurs des autres Etats, notamment vietnamiens, en envoyant régulièrement (comme en juillet 2012) des flottilles de chalutiers en mer de Chine méridionale⁵⁸. Ces derniers y provoquent de nombreux incidents qui vont jusqu'à des altercations meurtrières : il semble que plus de 2 000 pêcheurs vietnamiens en soient morts, ces dernières années⁵⁹.

Le récif de Scarborough est également un point de pêche très prisé par les pêcheurs chinois et philippins principalement. Il en résulte de nombreuses altercations entre les deux camps.

Section 3 –Des hydrocarbures

Autre enjeu de pouvoir en mer de Chine méridionale, la présence massive d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) suscite des convoitises. Il s'agit, en grande majorité, d'hydrocarbures offshore : cela signifie qu'ils se situent en pleine mer et que des plateformes doivent être installées pour forer et extraire ces hydrocarbures. En conséquence, les gisements offshore sont très complexes à exploiter ; ils sont aussi extrêmement coûteux, même s'ils renferment souvent des réserves bien supérieures en quantité à celles plus accessibles, notamment à terre.

Dès 1976, une compagnie pétrolière philippine annonça la découverte d'une quantité importante de pétrole au large de Palawan⁶⁰. Dès cet instant, les autres Etats entamèrent des recherches en mer. Des contrats d'exploration furent signés par le Vietnam et la Chine en 1991 et 1992 avec des compagnies américaines, chinoises et vietnamiennes (Crestone energy,

⁵⁸ André BURSTIN, « Menaces pour la paix mondiale en Chine », *ESISC*, <http://www.esisc.org/publications/briefings/menaces-pour-la-paix-mondiale-en-mer-de-chine>, 28 septembre 2012, consulté le 12 octobre 2017.

⁵⁹ Arnaud VAULERIN, « Bataille navale en mer de Chine méridionale », *Libération*, http://www.liberation.fr/planete/2017/01/02/bataille-navale-en-mer-de-chine-meridionale_1538708, 2 janvier 2017, consulté le 3 janvier 2017.

⁶⁰ X, « Conflits en mer de Chine », *ADC Géo*, http://lewebpedagogique.com/adcgeo/?page_id=716, consulté le 8 novembre 2017.

China National offshore oil Corporation, Petrovietnam, Conocophillips Vietnam exploration). Les recherches se poursuivirent pendant une dizaine d'années, jusqu'à pouvoir évaluer avec certitude l'ampleur des gisements de mer de Chine méridionale. Il semble que ses fonds marins abritent 17,7 milliards de tonnes de pétrole brut⁶¹ (à titre comparatif, le Koweït en possède 13 milliards). Cela représente 80% du volume de pétrole découvert en Asie du Sud. Le plus vaste champ pétrolifère se situe au large de la Malaisie avec 850 millions de barils. Ces champs sont entre 300 et 700 mètres de profondeur, dans les Spratley et ses alentours.

Un autre gisement offshore important est localisé au niveau des îles Natuna, sous souveraineté indonésienne, qui n'est pas contesté par Pékin jusqu'à présent.

Pour l'instant, aucun des Etats parties au conflit n'ont franchi le cap en signant des concessions en mer de Chine méridionale dans les îles Spratley, ce qui déclencherait inévitablement une crise d'ampleur. D'ailleurs, les grandes compagnies pétrolières étrangères se refusent à aller au-delà de l'exploration et n'envisagent une exploitation qu'en cas d'accord international ou de résolution juridique du conflit qui soit acceptée par les différents Etats.

Quant aux réserves en gaz naturel, elles sont estimées à 5 400 milliards de mètres cube⁶² par le United States Geological Survey, mais la CNOOC (Chinese National Offshore Oil Company) les évalue à 14 200 milliards de mètres cube. L'objectif chinois, à terme, est d'exploiter 176 milliards de mètres cubes selon le plan quinquennal en activité, ce qui lui permettrait d'assurer une bonne partie de sa consommation annuelle (230 milliards de mètres cubes environ). A ce jour, personne ne peut précisément quantifier les ressources en hydrocarbures de mer de Chine méridionale, mais il est certain que l'enjeu est de taille. Les principaux gisements sont dans les eaux proches du Brunei et de la Malaisie, mais également revendiquées par le Vietnam, les Philippines et la Chine (au large de l'île de Bornéo).

Les chinois ont fait des progrès considérables dans le domaine de l'extraction du pétrole, même si elles ne maîtrisent pas encore parfaitement l'extraction dans les gisements offshore les plus profonds. En revanche, les grandes entreprises chinoises ne parviennent pas à exploiter le gaz naturel de manière satisfaisante à cause de difficultés dans le processus de liquéfaction.

⁶¹*Ibid.*

⁶² HEBRARD Patrick, « Le recours des Philippines auprès de la Cour d'Arbitrage – aggravation ou sortie de crise en mer de Chine ? », *FRS*, <https://www.frstrategie.org/publications/notes/procedure-d-arbitrage-et-montee-des-tensions-en-mer-de-chine-13-2016>, juin 2016, consulté le 15 octobre 2016.

**TITRE II –LA MER DE CHINE MERIDIONALE AU
CŒUR D’UN AFFRONTLEMENT PLUS LARGE**

Les conflits en mer de Chine méridionale se prolongent vers l'océan Indien jusqu'en Afrique. La Chine est accusée par les occidentaux de vouloir maîtriser la façade maritime pacifique et indienne pour en contrôler la route maritime stratégique dont elle dépend, avec la stratégie du collier de perles (Chapitre 1). La Chine, depuis plusieurs années, rachète des ports qu'elle aménage jusqu'à Djibouti et aux Maldives. Si elle prétend que ce ne sont que des infrastructures civiles destinées à l'amélioration des échanges commerciaux, cet argument est mis en cause par l'Inde et les Etats-Unis qui s'inquiètent de la montée en puissance de la marine de guerre chinoise qui pourrait aisément transformer ces ports en bases militaires. Il faut ajouter les nouvelles routes de la soie, terrestres, qui achèvent d'encercler l'Inde grâce à un dispositif d'envergure permettant à la Chine de relier l'Europe de l'Ouest par voie ferrée.

Pour contrer les ambitions chinoises, la doctrine du pivot (Chapitre 2) initiée par Barack Obama a été élaborée, consistant à un redéploiement des forces navales américaines vers l'Asie Pacifique. Cette stratégie semble être remise en question par Donald Trump dont la politique étrangère asiatique n'est toutefois pas des plus cohérentes.

Au sein de cet affrontement entre les deux grandes puissances, l'ASEAN, les Etats d'Asie Pacifique et ceux de l'océan Indien tentent de s'adapter aux menaces (Chapitre 3) et entreprennent de se réarmer, au moins sur un volet maritime, pour contrer jusqu'à un certain point le géant chinois qui les menace en mer de Chine méridionale.

CHAPITRE 1 – LA STRATEGIE CHINOISE DU COLLIER DE PERLES

Le collier de perles comporte un volet maritime (Section 1) auquel s'adjoint une composante terrestre : les nouvelles routes de la soie (Section 2) pour compléter un dispositif d'encerclement de l'Asie jusqu'à l'Afrique.

Section 1- Un volet maritime

Il s'agit d'envisager *le dispositif du collier de perles (§1)* avant d'étudier les *moyens maritimes (§2)* mis en œuvre pour mener à bien les objectifs stratégiques chinois.

§1 – Le dispositif du collier de perles

La stratégie du collier de perles est formellement apparue en 2005 dans le rapport « *Energy Futures in Asia* »⁶³. C'est le nom que le département d'Etat des Etats-Unis donne à la volonté chinoise de contrôler la route maritime qui la relie au Moyen-Orient. Le collier de perles est un concept strictement américain, non revendiqué par la Chine même s'il est une réalité incontestable avant tout, au moins sur le plan matériel. L'image est celle d'un collier chinois dont chaque perle représente un port chinois à l'étranger.

Dans le cadre des conflits en mers de Chine méridionale et orientale, la Chine veut pouvoir assurer la sécurité maritime et la maîtrise des flux commerciaux et d'hydrocarbures en provenance du golfe d'Aden. Pour y parvenir, l'Etat multiplie les rachats et locations d'installations portuaires sur cette route maritime, principalement dans le golfe du Bengale. La Chine finance aussi largement des installations modernes dans ces façades maritimes en échange d'un droit d'utilisation.

De fait, la souveraineté chinoise en mer de Chine méridionale, si elle était un jour reconnue par les Etats, serait un immense pas en avant pour l'Etat communiste, mais ne serait réellement bénéfique que si la Chine contrôlait l'intégralité de la route commerciale dont la mer de Chine méridionale est tributaire. A partir de ce raisonnement, les Chinois développent, depuis une dizaine d'années, des partenariats régionaux avec la Thaïlande, la Birmanie, le

⁶³ X, « China builds up strategic sea lanes », *The Washington Times*, <http://www.washingtontimes.com/news/2005/jan/17/20050117-115550-1929r/>, 17 janvier 2005, consulté le 4 octobre 2016.

Bangladesh, le Sri Lanka et le Pakistan en matière économique, énergétique, sécuritaire et maritime. C'est de ce dernier volet dont il est question dans la stratégie du collier de perles.

En effet, la Chine entreprend de racheter et de louer des installations portuaires (et aériennes, dans une moindre mesure) dans ces différents Etats, dans lesquels elle dispose, au moins, de facilités. Les exemples les plus emblématiques de ce programme sont le rachat du port de Gwadar⁶⁴, au Pakistan, qui fait figure de proue dans la stratégie chinoise. Si le port est toujours civil, il pourrait être transformé en base militaire en des délais très brefs, ce qui inquiète vivement l'Inde et les Etats-Unis - entre autres - même si la Chine s'est toujours défendue de vouloir militariser son dispositif. Il s'agit aussi des ports de Chittagong, au Bangladesh, de Kyauk Phyu en Birmanie et d'Hambantota au Sri Lanka pour ne citer que les principaux⁶⁵.

De plus, le collier de perles est enrichi par le projet de tubes transitant par la Birmanie à destination du Yunnan chinois, en provenance du golfe du Bengale, pour éviter le détroit de Malacca.

A ce sujet, la position officielle chinoise insiste sur le danger du détroit de Malacca du fait des nombreux pirates y sévissant, et sur le caractère non belliqueux et strictement économique du collier de perles (qu'elle ne désigne jamais directement). A l'inverse, l'Inde – soutenue par les Etats-Unis – accuse la Chine de vouloir l'encercler et de poser les jalons de sa future hégémonie régionale. Malgré les tentatives chinoises pour associer les Indiens à ce projet maritime, ces derniers y voient une menace directe et ont entrepris de se réarmer et de rajeunir leurs matériels, notamment sur le volet maritime en passant des contrats importants avec le constructeur français DCNS⁶⁶.

Il faut rappeler que les relations sino-indiennes sont très sensibles et marquées par des tensions de part et d'autre sur certains sujets en politique internationale, et ce depuis la perte de la guerre entre les deux Etats par l'Inde en 1962. Outre le sujet brûlant du Pakistan,

⁶⁴ X, « Avec le port de Gwadar, la Chine s'ouvre une voie rapide pour le pétrole », *Courrier International*, <http://www.courrierinternational.com/article/pakistan-avec-le-port-de-gwadar-la-chine-souvre-une-voie-rapide-pour-le-petrole>, 12 novembre 2015, consulté le 20 octobre 2016.

⁶⁵ Bruno PHILIP, « La Chine tisse un ambitieux « collier de perles » portuaire autour de l'Inde », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2010/02/24/la-chine-tisse-un-ambitieux-collier-de-perles-portuaire-autour-de-l-inde_1310643_3216.html, 24 février 2010, consulté le 22 octobre 2016.

⁶⁶ X, « Programme des sous-marins Scorpène indiens : DCNS et SEC industries franchissent un nouveau cap », *DCNS*, <http://fr.dcnsgroup.com/news/programme-des-sous-marins-scorpene-indiens-dens-et-sec-industries-franchissent-un-nouveau-jalon/>, 19 juillet 2012, consulté le 20 octobre 2016.

principale menace étrangère pour l'Inde mais indéfectiblement soutenu par la Chine, certains contentieux territoriaux demeurent, notamment dans l'Himalaya.

Pour contourner détroit de Malacca, la Chine a développé un projet d'envergure avec la Thaïlande, depuis les années 2000. Il s'agit de creuser un canal au sud de la péninsule, à travers l'isthme de Kra. Ce programme n'est pas récent, il fut élaboré par la France au Siam au XVIIe siècle mais fut abandonné avec le développement de l'importance de Malacca et de Singapour. L'isthme est large de 45km et permettrait de réduire de plus de 1000 km la route maritime allant de l'océan Indien à la mer de Chine méridionale et l'océan Pacifique⁶⁷.

Par ailleurs, le canal de Kra présente un double avantage pour les Chinois : le pays ne dépendrait plus d'une route maritime maîtrisée par les Etats-Unis et leurs alliés, puisque les Chinois contrôlèrent le canal et seraient maîtres de sa sécurité en partenariat avec la Thaïlande (qui dynamiserait ainsi le sud de son territoire) ; la piraterie serait considérablement réduite du fait de la réduction de la portion potentiellement dangereuse, qui serait plus rapide à passer et plus aisée à sécuriser. En outre, le canal permettrait le passage des plus gros transporteurs qui sont bloqués par la faible profondeur du détroit de Malacca. Les navires dits Malaccamax⁶⁸ pèsent plus de 300 000 tonnes (certains pétroliers notamment) et ne peuvent emprunter le détroit qui ne tolère que les tirants d'eau inférieurs à vingt mètres. Cependant, ce projet se heurte à un blocage catégorique de Singapour et des Etats-Unis qui font jouer toute leur influence pour l'empêcher. De plus, la percée du canal nécessiterait une dizaine d'années et 30 milliards de dollars⁶⁹.

Il semble donc que le « *dilemme de Malacca* »⁷⁰ dénoncé par Hu Jintao ne soit pas résolu prochainement, du fait de toutes ces contraintes. L'ancien président chinois pointait du doigt la dépendance de l'économie chinoise du détroit de Malacca, ce qui rend l'Etat toujours vulnérable et fragilise la stabilité de la façade portuaire chinoise sur la mer de Chine méridionale, qui est la plus dynamique au monde.

⁶⁷ Caroline GALACTEROS, « La Chine et la nouvelle route de la soie : vers le plus grand empire de l'Histoire ? », *Galacteros blog*, <http://galacteros.over-blog.com/2016/05/la-chine-et-la-nouvelle-route-de-la-soie-vers-le-plus-grand-empire-de-l-histoire.html>, 27 mai 2016, consulté le 18 octobre 2016.

⁶⁸ X., « Les pétroliers », *L'Antenne*, http://www.lantenne.com/Les-petroliers_a14359.html, consulté le 18 octobre 2016.

⁶⁹ Dipanjan Roy CHAUDHURY, « Boosting maritime capabilities in the Indian Ocean », *Worldpress*, <http://www.worldpress.org/Asia/2908.cfm>, 23 août 2007, consulté le 5 novembre 2016.

⁷⁰ Laurent AMELOT, « Le dilemme de Malacca », *Cairn info*, <http://www.cairn.info/revue-outrre-terre1-2010-2-page-249.htm>, 2010, consulté le 5 novembre 2016.

La stratégie du collier de perles englobe ces différents aspects et est envisagée comme une stratégie d'ensemble, plus large que le simple rachat de ports. Elle se prolonge d'ailleurs au-delà du golfe du Bengale : la Chine s'est installée à Djibouti où elle construit actuellement une base, même si elle précise qu'il s'agit plus d'un point de soutien logistique qu'une réelle base militaire. La Chine poursuit aussi ses investissements sur le continent africain et use d'une réelle diplomatie d'influence, notamment économique, jusqu'en Afrique du Sud⁷¹. Dans cette optique, pour placer ses pions, la Chine a récemment loué l'île de Marao, dans les Maldives, où elle procède à l'agrandissement de l'aéroport, ce qui représente un investissement de 511 millions de dollars supplémentaires⁷². Aux Samoa, la Chine construit un hôpital et agrandit également l'aéroport de Faleolo pour 140 millions de dollars⁷³. Aux Fidji, la Chine élève une centrale hydroélectrique qui nécessite environ 160 millions de dollars⁷⁴, sans compter les nombreux autres investissements sur le continent.

Malgré ce mouvement évident de contrôle des voies maritimes dont elle dépend, la Chine réfute toute prétention hégémonique et tente d'apaiser par ses discours et des propositions de partenariats économiques les critiques indiennes d'encerclement.

⁷¹ Dino AUCIELLO, Matthieu HOFFSTETTER, « Chine-Afrique : un nouveau modèle d'investissements », *Bilan*, <http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/chine-afrique-un-nouveau-modele-dinvestissements>, 22 Janvier 2015, consulté le 2 novembre 2016.

⁷² X., « La Chine et l'Afrique : les faits et les chiffres », *Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement*, http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=330&Itemid=847, consulté le 6 novembre 2016.

⁷³*Ibid.*

⁷⁴*Ibid.*



Cette carte⁷⁵ illustre les perles du collier chinois, accumulées depuis plus de dix ans. Elles permettent à la Chine d’avoir un contrôle de plus en plus important sur cette route stratégique dont elle dépend. La carte permet de saisir le sentiment d’encerclément que l’Inde peut ressentir.

⁷⁵ Philippe RAGGI, « Le réveil de l’Asie au sein d’un monde multipolaire », *Realpolitik tv*, <https://mcanoblog.files.wordpress.com/2010/05/f044013a.gif>, consulté le 12 octobre 2016.

§2 – *Les moyens maritimes*

La Chine, pour concrétiser ses discours de contrôle de la mer de Chine méridionale et sa stratégie de maîtrise des routes stratégiques jusqu'en Afrique, a lancé des programmes de modernisation maritime d'ampleur. L'évolution de l'armée chinoise a longtemps été envisagée à travers le prisme de l'adage soviétique de l'amiral Gorchkov : « *La quantité est en soi une qualité* »⁷⁶. S'il est toujours vrai que l'armée chinoise s'appuie sur une base démographique exceptionnelle, elle a également su se moderniser pour attendre le niveau des grandes armées modernes. Plus précisément, la marine chinoise a dû s'adapter aux forces japonaises et américaines dans sa stratégie de défense de la mer de Chine méridionale.

De manière significative, le budget de la défense chinois est passé de 37 à 132 milliards en quinze ans⁷⁷. Il est aujourd'hui le second après le budget américain, et représente 10% des dépenses militaires mondiales. Il devrait rattraper son concurrent américain en 2050 si la situation évolue de manière similaire. Les deux budgets devraient encore augmenter en 2017, si les discours des deux présidents se transcrivent dans la réalité⁷⁸.

Xi Jinping a profité du 18^{ème} Congrès du Parti communiste, en 2012, pour amorcer un cycle de réformes militaires conséquentes. Ainsi a-t-il pris le contrôle de la commission militaire centrale, qui est l'organe décisionnel en matière de défense, et celui de la commission de l'inspection et de la discipline. Il a enclenché une politique de réduction des effectifs (300 000 hommes) compensée par la restructuration des forces et leur modernisation. Enfin, Xi Jinping a fait de la lutte contre la corruption une priorité, en interdisant notamment le cumul des activités économiques et commerciales avec le statut militaire. La marine chinoise est tributaire de ces changements, dont un des buts est d'assurer une meilleure sécurité et indépendance en mer de Chine méridionale. Elle est ainsi revenue au plus haut niveau et peut être présentée comme une marine d'importance mondiale, alors même qu'elle fut la première victime de la perte de puissance chinoise au milieu du XX^e siècle.

⁷⁶ Caroline GALACTEROS, « La Marine chinoise devant la Flotte russe : la version navale du Puissance 4 ? », *Galacteros blog*, <http://galacteros.over-blog.com/2016/03/la-marine-chinoise-devant-la-flotte-russe-la-version-navale-du-puissance-quatre.html>, 1^{er} mars 2016, consulté le 5 octobre 2016.

⁷⁷ Tous les chiffres militaires suivants proviennent de la même source, par souci de cohérence : Forum du futur, « *La puissance chinoise* », Colloque Minerve, 17 novembre 2016 :

⁷⁸ X., « La Chine augmente à nouveau son budget militaire », *Les Echos*, <https://www.lesechos.fr/monde/chine/0211850155711-la-chine-augmente-a-nouveau-son-budget-militaire-2069676.php>, 4 mars 2017, consulté le 5 mars 2017.

La marine chinoise fut freinée en 1989, par la fin des transferts de technologies venant de l'URSS, en réaction au massacre de Tienanmen. Elle dut attendre la fin de la guerre froide et l'avènement de la Russie moderne pour reprendre sa collaboration, dès les années 2000, avec cet Etat dont elle dépendait alors considérablement en matière militaire.

Dans le domaine maritime, les chinois ont ainsi commandé aux russes des sous-marins, des destroyers, des missiles supersoniques, et même un porte-avions, le Varyag, rebaptisé Liaoning en 2012. Ce dernier peut embarquer six avions mais se cantonne à un rôle de défense aérienne. Il ne peut servir de fer de lance d'une force de projection et demeure incapable de rivaliser avec ses homologues américains. Cependant, il suffit à couvrir la flotte chinoise en mer de Chine méridionale en cas d'attaque, jusqu'à un certain degré.

D'ailleurs, la doctrine maritime chinoise ne se réfère pour l'instant qu'à l'auto défense, pas à la volonté de projection des forces. L'objectif chinois à court terme est le contrôle de la zone allant jusqu'à la première chaîne d'îles – Japon, Taïwan, Philippines, Indonésie, Malaisie – qui l'entourent et constituent un verrou stratégique entre les eaux revendiquées par la Chine et les océans Pacifique et Indien.



Cette carte⁷⁹ montre les deux premières chaînes d'îles que la marine chinoise veut contrôler.

⁷⁹ « Air-sea battle », *Stratégie totale*, <https://cofda.files.wordpress.com/2013/12/1st-and-2nd-island-chains.jpg>

Depuis 1991, la Chine a donc fait des efforts significatifs sur la modernisation de son armée et sa stratégie maritime. La réforme de l'amiral Liu Huaqing est notable, en 1994, puisqu'elle fixe les grands axes de progression de la marine chinoise, qui sont reflétés tous les deux ans par des livres blancs. Depuis 2003, plus de 70 bâtiments ont été livrés, dont quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et un groupe de pétroliers ravitailleurs. Un nouveau porte-avions (entièrement chinois) a été livré en avril 2017⁸⁰ (il doit être déclaré opérationnel et satisfaire à une batterie de tests avant de pouvoir partir en mission), alors qu'un troisième porte-avion est actuellement en construction. Un programme important de sous-marins nucléaires d'attaque a vu le jour et permet de compléter les SNLE⁸¹ pour assurer un programme permanent de dissuasion nucléaire. Ils sont d'ailleurs basés pour partie sur l'île de Hainan, depuis la construction d'une base souterraine entamée au début du XXI^e siècle, qui a été vue comme une menace directe et une volonté de déstabiliser les puissances adverses en mer de Chine méridionale. L'autre base majeure est située à Yulin, dans le Guangxi.

Les sous-marins chinois se sont d'ailleurs illustrés de nombreuses fois, en émergeant sans avoir été détectés près de Taïwan, au sein de groupes aéronavals américains, et même après la première chaîne d'îles.

Des catamarans furtifs ont également été élaborés pour lutter discrètement contre les pêcheurs étrangers dans les eaux très surveillées de mer de Chine méridionale. Des hydravions de patrouille maritimes ont aussi été construits pour plus de facilité dans la surveillance des îlots conflictuels des Spratley.

Il est inopportun de comparer la montée des capacités maritimes chinoises dans le cadre des conflits en mer de Chine méridionale, et plus largement du collier de perles, à la course aux armements pendant la guerre froide. A titre d'exemples, l'URSS possédait soixante-sept SNA⁸² et deux-cent SNLE au plus fort de ses capacités, quand la Chine n'en aligne respectivement que six et dix, soutenant dix-neuf destroyers et cinquante-quatre frégates en 2016.

Sur un volet plus défensif, la Chine a développé des capacités permettant de faire face aux navires américains de manière crédible. Ainsi, le missile anti navire tueur de porte-avions a-t-

⁸⁰ X., « La Chine lance son nouveau porte-avions », *Le Parisien*, <http://www.leparisien.fr/flash-actualite-monde/la-chine-lance-son-deuxieme-porte-avions-26-04-2017-6890487.php>, 26 avril 2017, consulté le 26 avril 2017.

⁸¹ SNLE : Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins

⁸² SNA : Sous-marin Nucléaire d'Attaque

il été arboré lors d'un défilé militaire sur la place rouge à l'occasion du 18^{ème} Congrès du Parti communiste en 2012.

La Chine a également produit un nouveau système de transmission et de radars, baptisé étoile de mer, permettant de relayer efficacement et sans interception les directives du pouvoir aux navires en mer de Chine méridionale ou au-delà, permettant de s'adapter à chaque situation et de déterminer précisément la ligne à ne pas franchir dans le contexte – fréquent – d'une altercation avec un autre bâtiment, surtout américain. A chaque incident, des communiqués sont envoyés de part et d'autre, chacun déplorant le manque de lucidité de l'autre, son irrespect du droit international (pour les Chinois) ou de la souveraineté territoriale (pour les Etats-Unis) et son action contre-productive.

Concrètement, la Chine dispose actuellement de plus de trente corvettes de 1 500 tonnes affectées à la protection du littoral. Cet aspect de sa défense est complété par la plus importante flotte de garde-côtes au monde (205 unités) qui compte deux navires de plus de 10 000 tonnes (les seuls en Asie Pacifique) depuis 2016. Il faut encore ajouter une milice maritime : cette création de la révolution communiste perdure et permet à la Chine d'assurer une sécurité optimale le long de ses côtes et des îles qu'elle revendique en mer de Chine méridionale. Cette milice est composée d'un quart des navires de pêches chinois (50 000 unités sur un total de 200 000 chalutiers navigant). L'armée et les garde-côtes assurent une formation militaire aux équipages qui sont compétents pour le sauvetage de navires et de personnels mais surtout pour des opérations de défense du territoire, très fréquentes en mer de Chine méridionale pour chasser les pêcheurs étrangers des zones revendiquées, d'où les nombreuses altercations avec les pêcheurs indonésiens, philippins et vietnamiens.

Par ailleurs, la marine chinoise a perçu de nouveaux destroyers équipés de radars à antenne active (intégrés au système étoile de mer) et des récents systèmes de missiles à lancement vertical, destinés à perfectionner le bouclier anti missiles en mer de Chine méridionale. Ces missiles longue portée peuvent parcourir une distance effective au-delà de la première barrière d'îles. Il faut encore ajouter plus de cinquante frégates dont la moitié sortie dans les cinq dernières années est équipée des systèmes de missiles déjà décrits et de missiles anti sous-marins. Elles font plus de 4 000 tonnes, et complètent les trente-trois destroyers dont une dizaine pèse plus de 8 000 tonnes.

Enfin, la Chine dispose de quatre navires de débarquements de 25 000 tonnes (semblables aux mistrals français) qui inquiètent les marines asiatiques, malgré le discours chinois assurant ne pas vouloir projeter ses forces.

De fait, la Chine a aujourd'hui les capacités maritimes pour affirmer une forme de souveraineté en mer de Chine méridionale. Elle pourrait interdire le ciel aux avions étrangers dans une certaine mesure, et ses menaces de créer une zone de non-survol semblent crédibles.

L'effort de construction naval chinois a permis d'envoyer trois bâtiments dans le golfe d'Aden pour lutter contre la piraterie en permanence depuis 2008. Ils sont basés à Djibouti, où la Chine entreprend de construire une base navale, malgré le prétexte de soutien logistique. Le pays a élaboré une diplomatie navale efficace, et ses navires visitent régulièrement les différents ports du monde.

La Chine est régulièrement accusée de financée des programmes de hackers plus que des programmes de recherche. Ainsi les plans du nouveau porte-avions chinois ressemblent-ils étrangement au récent modèle américain. Les Etats-Unis dénoncent fréquemment des attaques ciblant le Pentagone, notamment, en provenance de Chine. Cette pratique était fréquente pendant la guerre froide et très pratiquée par l'URSS.

Plus récemment, la Chine a déclenché un exercice amphibie d'ampleur en mer de Chine méridionale en septembre 2016, suite à la publication du jugement de la Cour permanente d'arbitrage rejetant ses prétentions. Cet exercice, commun avec la Russie, est le quatrième que les deux puissances élaborent ensemble depuis cinq ans mais le premier dans cette zone conflictuelle. L'exercice a mobilisé une quinzaine de bâtiments, des hélicoptères et des troupes de débarquement. Il faut toutefois nuancer la portée de cette collaboration : il s'agit d'un partenariat plus que d'une alliance (la Chine n'a pas d'alliés, dans sa doctrine). D'ailleurs, cette position commune sur la mer de Chine méridionale n'empêche pas les Russes de soutenir militairement la marine vietnamienne pour contenir l'imperium chinois dans cette région. L'exercice militaire conjoint a été l'occasion de faire front commun et de faire une démonstration de force (surtout chinoise) clairement destinée à prévenir les marines américaines et japonaises de l'état des forces navales.

A cette occasion, les chinois montrèrent l'efficacité du remblaiement des îles et récifs sur lesquels ils employèrent des moyens de dragage colossaux, dans les Spratley : les bases aériennes installées sur les îles artificielles et leurs canons anti aériens sont opérationnels et

permettent à la Chine d'avancer encore leur défense en mer de Chine méridionale (malgré les dénégations officielles de Xi Jinping). Cela permet, entre autres, aux sous-marins basés à Hainan de pouvoir se mouvoir jusqu'aux eaux profondes en toute sécurité, ce qui donne à la dissuasion chinoise une crédibilité supplémentaire et une profondeur stratégique confortable. Cet exercice fut suivi en décembre de la sortie en mer de Chine méridionale du groupe aéronaval chinois, pour faire suite à l'entretien téléphonique du nouveau président américain, Donald Trump, avec la présidente taïwanaise Tsai Ing-wen⁸³.

Enfin, cet exercice militaire a montré la bonne marche des infrastructures militaires en mer de Chine méridionale. En effet, toujours pour protéger et contrôler la zone, Pékin avait inauguré en avril 2016 un phare de 55 mètres sur le récif de Subi dans les Spratley, précédemment remblayé. Celui-ci permet à l'armée chinoise de surveiller l'intégralité de la mer de Chine méridionale, puisqu'il est couplé aux radars situés sur les autres bases militaires construites sur les îlots alentour. Accusée par tous ses voisins, la Chine a assuré qu'il ne s'agissait que d'un dispositif civil destiné à favoriser la libre circulation des navires.

Section 2- Les nouvelles routes de la soie

Le projet « *one belt, one road* »⁸⁴ renommé « *belt and road* » en 2013, connu en français sous le nom de nouvelles routes de la soie, est un des principaux piliers de la politique économique et étrangère de Xi Jinping. En réalité, il ne s'agit pas d'une route de la soie, mais de plusieurs routes : celle de l'Asie centrale, celle de l'océan Indien, celle vers la péninsule ibérique, voire vers l'Afrique. C'est le pendant terrestre de la stratégie chinoise de recherche d'hégémonie régionale, dont le volet maritime est le collier de perles. Le projet des nouvelles routes de la soie n'est en réalité pas récent : il regroupe de nombreuses initiatives économiques publiques ou privées préexistantes. C'est la poursuite de la stratégie des années 1990 consistant à placer des pions économiques dans des endroits clés pour, à terme, parvenir à jouer un rôle d'envergure en politique extérieur.

La Chine a lancé en 2014 la banque asiatique d'investissements dans les infrastructures, qui compte 57 membres fondateurs et possède 100 milliards de dollars au capital dans lequel la Chine dispose de 30% des parts. Celle-ci est le centre du projet des nouvelles routes de la soie, la Chine ayant proposé à tous les Etats de la région d'y participer, y compris à l'Inde et

⁸³ X« Trump parle avec Taïwan et s'expose à une crise diplomatique avec la Chine », *Le Parisien*, <http://www.leparisien.fr/election-presidentielle-americaine/trump-parle-avec-taiwan-et-s-expose-a-une-crise-diplomatique-avec-la-chine-03-12-2016-6406842.php>, 3 décembre 2016, consulté le 4 décembre 2016.

⁸⁴ Littéralement « une ceinture, une route »

aux Etats de l'ASEAN. Cela lui permet de partager sa responsabilité dans ce projet face à la colère américaine de se voir concurrencés à ce niveau. La Chine a d'ailleurs proposé aux Etats une coopération plus large qu'économique, avec des propositions sécuritaires ou encore scientifique, notamment à destination des Etats de l'océan Indien.

Outre cette banque d'investissements, la Chine soutient le projet grâce au fonds des routes de la soie, exclusivement national, dont le capital est de 40 milliards. Au total, ce sont donc 140 milliards de dollars qui sont consacrés à ce projet d'envergure, estimé à 8 000 milliards à terme, et couvrant tous les secteurs. De fait, si le projet est actuellement principalement économique, la stratégie chinoise passe par des accords sécuritaires et énergétiques avec certains Etats, notamment en Asie centrale. Elle est d'ailleurs accusée par les américains d'acheter la région, après avoir construit en 2009 un gazoduc de 7 000 km pour relier le Xinjiang au Turkménistan et le désenclaver pour la mer Caspienne. Il représente aujourd'hui plus de 30% de la consommation chinoise en gaz. Par ailleurs, l'achat de la mine d'Aïraj, en Afghanistan (la plus importante mine de cuivre au monde), ou le renforcement du corridor sino-pakistanaï de la vallée de l'Indus par des travaux titanesques (en perçant des cols jusqu'à 5200 m) sont des points clefs de la nouvelle stratégie chinoise.

Il y a différentes raisons au rafraichissement des routes de la soie, au XXI^e siècle. D'une part, il s'agit pour la Chine de former des liens commerciaux forts avec les Etats concernés par la route de l'Asie centrale, avant de se rapprocher sur un plan sécuritaire (comme au Pakistan ou en Afghanistan). D'autre part, le projet permet à la Chine d'éviter la systématisation du commerce maritime et de trouver une alternative à celui-ci, pour éviter de dépendre des détroits contrôlés par les Etats-Unis ou leurs alliés (Panama, Malacca, Suez, Bab el-Mandeb). C'est une quête d'indépendance et de maîtrise complète de ses relations commerciales avec le monde extérieur. Dans l'hypothèse d'un conflit en mer ou d'un blocus en mer de Chine méridionale, les chinois ne verraient pas pour autant leurs relations commerciales s'effondrer grâce à la force des nouvelles routes de la soie, qui, de fait, s'adressent à des partenaires différents de leurs exportations maritimes.

Il existe plusieurs routes permettant de relier la Chine à l'Europe, en transitant par l'Asie centrale. Le départ s'effectue dans le Jiangsu ou le Shaanxi, dans les villes de Lianyungang et de Xi'an. Ces routes traversent le Xinjiang, marqué par la colonisation Han contre le mouvement indépendantiste et islamiste ouïghour. Il est prévu de pousser les routes à l'est de la Chine, jusqu'à la mer Jaune. Elles se poursuivent par l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le

Tadjikistan vers l'Europe, ou directement par l'Iran et la Turquie. Une autre route passe par le Kazakhstan et la Russie. Celle-ci est utilisée par les trains à destination d'Espagne en passant par l'Allemagne et la France : les trains doivent même changer de structure roulante en Russie, puisque les standards des rails sont différents entre les Etats asiatiques et européens. Le trajet dure deux semaines. C'est plus lent qu'un vol mais aussi moins cher, et bien plus rapide qu'un navire qui fait le chemin en deux mois mais coûte deux fois moins cher.

Sur le parcours des nouvelles routes de la soie, les Chinois ont prévu de construire des zones économiques spéciales, dont les chinois usent largement avec un grand succès, notamment en Afrique (en Ethiopie par exemple). C'est un phénomène remarquable au vu des échecs retentissants des autres Etats dans le domaine. Ces zones voient le jour sous Deng Xiaoping comme à Shenzhen, ou Hainan. Dans ces zones, les entreprises jouissent d'avantages fiscaux, douaniers et de simplifications juridiques. L'objectif initial était d'attirer les investisseurs étrangers en Chine, mais il s'agit aujourd'hui d'exporter les entreprises chinoises dans d'autres Etats dans lesquels elles bénéficieront des mêmes avantages.

CHAPITRE 2 - LA STRATEGIE AMERICAINE DU PIVOT

Pour faire face à la montée en puissance chinoise et à la stratégie du collier de perles, les Etats-Unis ont appliqué la doctrine Obama (Section 1) du pivot, qui comprend un volet militaire (section 2) des plus considérables, avec le basculement de la puissance navale américaine du Moyen-Orient vers l'Asie Pacifique. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump reconfigure la politique étrangère américaine (Section 3) ; ses déclarations et ses actes en Asie du Sud-Est sont pour l'instant très paradoxaux et ne semblent pas suivre une ligne directrice précise, ce qui risque d'être très problématique dans cette région sensible.

Section 1 - La doctrine Obama

Barack Obama a initié un changement catégorique en politique étrangère au début de son premier mandat, en constatant l'importance croissante de la Chine sur la scène internationale. Cette situation l'a conduit à réagir avant que la puissance chinoise n'ait dépassé la puissance américaine : « *Si nous ne fixons pas les règles, la Chine les fixera.* »⁸⁵

La doctrine du pivot fit son apparition dans un article paru en octobre 2011 dans la revue *Foreign affairs*, énoncée par Hilary Clinton, sous la forme complète de « pivot toward Asia » (pivot vers l'Asie)⁸⁶. De fait, si c'est la première fois que le pivot est assumé, la stratégie est mise en place dès l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis. En 2009, il envoie Hilary Clinton, sa Secrétaire d'Etat, en visite dans les Etats d'Asie du Sud-Est. Elle fait ainsi une apparition remarquée au Vietnam en 2010⁸⁷. L'idée qui se cache derrière le pivot est la bascule des intérêts stratégiques américains en Asie Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Europe, ce du fait de la croissance économique exceptionnelle en Extrême-Orient, et du fait de l'augmentation de la perception de la menace militaire, stratégique, économique par les Etats de la région sur les Etats-Unis.

⁸⁵ Philippe LE CORRE, « Quel bilan pour le pivot asiatique de Barack Obama ? », *IRIS*, <http://www.iris-france.org/82973-quel-bilan-pour-le-pivot-asiatique-de-barack-obama/>, 2 novembre 2016, consulté le 16 novembre 2016.

⁸⁶ Yves BOYER, « La stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie Pacifique et la Chine », *FRS*, <https://www.frstrategie.org/publications/notes/web/documents/2013/201313.pdf>, juin 2013, consulté le 24 novembre 2016.

⁸⁷ Patrice JORLAND, « Hillary Clinton au Vietnam », *AAFV*, <http://www.aafv.org/Hillary-Clinton-au-Vietnam>, 9 octobre 2010, consulté le 12 novembre 2016.

Les Etats-Unis sont très présents en Asie Pacifique depuis la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre froide. Ils se posaient alors en protecteurs des Etats faibles menacés par le communisme : la Corée du Sud, Taïwan, les Philippines... dans ce qui était alors la doctrine du *containment*, contre l'URSS. Le réseau de bases est resté et les Etats-Unis se sont redéployés vers un nouveau *containment*, contre la Chine cette fois.

Des accords économiques, commerciaux, de défense sont renégociés, les alliances sont renforcées, des partenariats sont élaborés, des investissements sont créés entre les Etats-Unis vers les Etats d'Asie Pacifique : Australie, Philippines, Indonésie, Singapour, Vietnam, Birmanie, Thaïlande, Taïwan, Japon. En outre, les Etats-Unis financent largement la modernisation et l'augmentation des marines régionales pour contrer l'expansionnisme chinois en mer de Chine méridionale. De nombreux exercices navals conjoints sont lancés en partenariat avec les marines d'Asie du Sud-Est, dans des zones proches des îlots conflictuels.

Parallèlement et malgré ces frictions, le commerce bilatéral se développe entre les Etats-Unis et la Chine : leurs relations commerciales représentent 20 milliards en 1990, 560 en 2013⁸⁸. Sur le plan militaire, les deux Etats se provoquent en mer de Chine méridionale, mais envoient des signaux d'apaisement en participant à des exercices militaires communs. Il semble qu'il faille nuancer les provocations entre les deux Etats en mer de Chine au vu des multiples liens qui se tissent entre ces deux puissances économiques ailleurs. S'ils sont rivaux, la Chine et les Etats-Unis ne sont pas ennemis, du moins sous les deux mandats de Barack Obama.

Le pivot se caractérise aussi par une position ferme des Etats-Unis sur la liberté des mers, qui doit être maintenue : les forces armées américaines y remédieront si nécessaire, y compris en mer de Chine méridionale. Ils prônent le retour massif des patrouilles dites FON (freedom of navigation) dans cette région. De fait, Washington rejette les ambitions chinoises de possession des îles Spratley et de l'archipel des Paracels, même si les Etats-Unis ne se prononcent pas officiellement sur la souveraineté des îles dans le cadre des conflits territoriaux. Depuis 2012, le terme de pivot est remplacé dans les discours officiels par celui de rééquilibrage⁸⁹, pour contrer les accusations chinoises de *containment*.⁹⁰

⁸⁸ X., « US relations with China », *Council of Foreign Relations*, <http://www.cfr.org/china/us-relations-china-1949present/p17698>, consulté le 5 novembre 2016.

⁸⁹ X., « Pivot ou rééquilibrage ? », *TTUlettre d'informations stratégiques et de défense*, <http://www.ttu.fr/pivot-ou-reequilibrage/>, consulté le 3 novembre 2016.

Il semble que la pièce maîtresse du pivot américain ne soit pas en Asie du Sud-Est mais dans l'océan Indien : l'Inde est l'objet de beaucoup d'espoirs aux Etats-Unis, qui souhaitent qu'elle joue un rôle important contre la Chine. Pour stimuler l'économie indienne, Barack Obama lança une série d'accords bilatéraux, ainsi qu'une vague de transmission de savoirs faire et d'échange de matériels militaires, pour rendre la marine indienne plus performante et capable de rivaliser avec la marine chinoise.

Cela conduit à étudier le volet militaire du pivot américain, qui est centré sur la marine américaine et sur les partenariats et accords de défense passés avec les Etats d'Asie Pacifique.

Section 2 – Le volet militaire

Stratégiquement, le pivot se traduit par un volet militaire qui vient solidifier les partenariats avec les Etats d'Asie Pacifique. L'objectif affiché par l'administration Obama était le basculement des deux tiers de la marine américaine (l'US Navy) dans la région jusqu'en 2020. Il existe aussi un l'aspect logistique et des programmes de soutien aux forces locales (qui seront étudiées dans le troisième chapitre).

Sur le plan naval, les Etats-Unis disposent de la première marine du monde. Son budget est d'environ 148 milliards de dollars. Elle est forte de 274 navires de combat, répartis en cinq flottes, chacune d'elles étant attribuée à un secteur géographique précis. C'est la septième flotte qui est en charge de l'ouest de l'océan Pacifique et de l'océan Indien, jusqu'à la zone de la cinquième flotte (basée dans le golfe Persique).

La marine américaine dispose de six groupes aéronavals en mer en permanence. Elle peut s'appuyer sur un réseau de bases et de facilités portuaires considérable, dans lesquels elle possède des points de ravitaillement et de soutien logistique. La septième flotte peut compter sur de telles infrastructures au Japon, en Corée du Sud, dans les Philippines (la signature d'un accord de défense renouvelé en 2014 permet aux américains de disposer de la base navale de Subic Bay), en Indonésie et au Vietnam, ainsi qu'en Australie (base de Darwin considérablement renforcée par 2 500 soldats en 2016), plus au sud.

Le quartier général de la flotte est au Japon, sur la base navale de Yokosuka. De nombreux problèmes surviennent depuis quelques années, sur l'île d'Okinawa avec les militaires

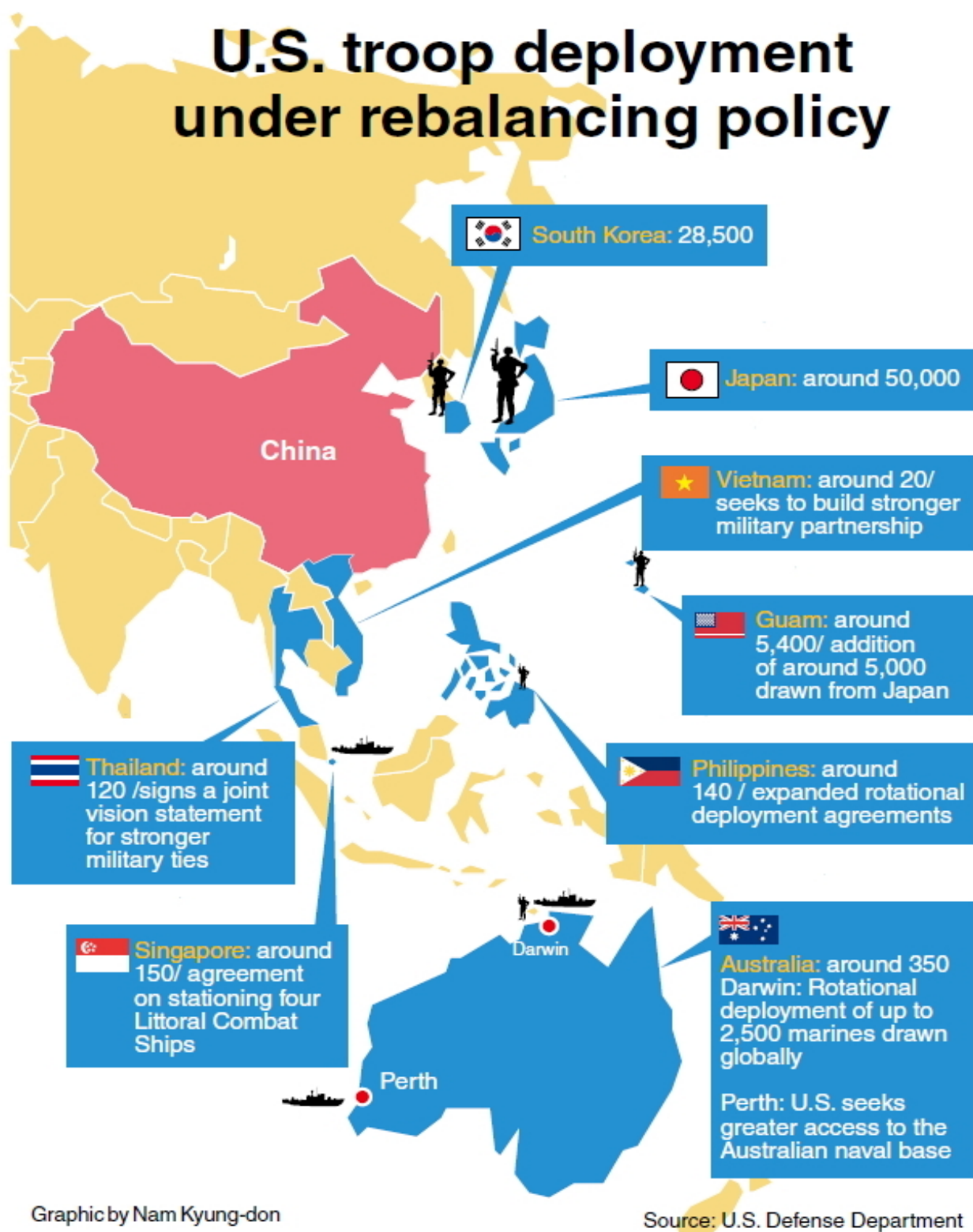
⁹⁰ Yves BOYER, « La stratégie de rééquilibrage des Etats-Unis vers l'Asie-Pacifique et la Chine », *FRS*, <https://www.frstrategie.org/publications/notes/web/documents/2013/201313.pdf>, juin 2013, consulté le 23 septembre 2016.

américains, suscitant des réactions nationalistes et des manifestations très mobilisatrices dans ce pays anti militariste depuis 1945, malgré les tentatives actuelles de Shinzo Abe pour faire évoluer la Constitution.

Dans le détail, la marine américaine peut compter sur dix porte-avions géants⁹¹ (100 000 t) embarquant chacun quatre-vingt-dix avions, assistés par un groupe aéronaval complet. Ensuite, elle dispose de neuf porte-hélicoptères de 40 000 t, de vingt-deux croiseurs affectés à la lutte anti aérienne et équipés du système anti missile Aegis, dont la nouvelle génération permet de détruire des missiles balistiques et des satellites. A ce dispositif s'ajoutent soixante-deux destroyers de 8 000 t également pourvus du système Aegis. Enfin, la dissuasion nucléaire navale est assurée par quatorze SNLE de 18 000 t, équipés de 24 missiles balistiques chacun. Pour protéger ces différents groupes, cinquante-huit SNA sont disponibles et répartis par flottes.

Le groupe aéronaval de la septième flotte est centré autour du porte-avion géant USS Ronald Reagan, qu'encadrent deux croiseurs nouvelle génération, sept destroyers. La septième flotte comptabilise soixante-dix navires.

⁹¹ Cette expression est utilisée pour qualifier les porte-avions américains de plus de 90 000 t. A titre comparatif, le porte-avions Charles de Gaulle a une masse d'à peine plus de 40 000 t quand il est chargé au maximum.



Cette carte⁹² donne un aperçu des moyens militaires considérables du pivot américain sous Barack Obama. La question est celle du devenir des bases et des moyens militaires affectés à l'Asie Pacifique sous la présidence de Donald Trump.

⁹² X., « Le pivot stratégique américain vers l'Asie », *Stratégie totale*, <http://www.strategietotale.com/forum/103-de-la-strategie/175543-le-pivot-strategique-americain-vers-l-asie-pacifique>, consulté le 8 novembre 2016.

Section 3 – La politique étrangère de Donald Trump

L'arrivée au pouvoir de Donald Trump en janvier 2017 reconfigure totalement la scène internationale, y compris l'Asie du Sud-Est. Il semble que le pivot, envisagé comme politique étrangère cohérente visant à soutenir en bloc les Etats d'Asie Pacifique contre la Chine, n'existe plus. Comme titrait Foreign Policy au lendemain des résultats :

« *La Chine vient juste de gagner l'élection américaine.* »⁹³

En effet, dans ses déclarations de campagne, le candidat à la présidence des Etats-Unis s'est affirmé comme un isolationniste, en politique étrangère. Il a largement critiqué la stratégie du pivot mise en place par l'administration Obama, dénoncé le partenariat transpacifique et annoncé la fin de la projection systématique des forces américaines, faisant alors penser à un repli stratégique et défensif des Etats-Unis. De fait, à son arrivée au pouvoir, il n'y avait plus de pivot.

Le nouveau président américain avait même affirmé qu'il procéderait au retrait des troupes américaines en Corée du Sud et au Japon si ces Etats ne s'investissaient pas plus dans la protection de leurs territoires, et s'ils ne contribuaient pas financièrement davantage au soutien des militaires et des bases alors entretenues par les Etats-Unis.

Cela étant, les premières décisions de Donald Trump touchant à la politique étrangère en Asie Pacifique et plus précisément en mer de Chine méridionale, ne reflètent pas cet isolationnisme annoncé, en tout cas pas seulement. Si le nouvel habitant de la Maison-Blanche a bien dénoncé le partenariat transpacifique en s'en retirant dès son investiture, il a nommé un secrétaire d'Etat qui a une position bien ancrée sur la manière de conduire les relations avec la Chine dans cette région du monde.

En effet, Rex Tillerson, dans son discours d'entrée au Congrès, a été particulièrement ferme en ce qui concerne les actions chinoises en mer de Chine méridionale. Il a dénoncé des procédés militaires inadmissibles et critiqué la politique du fait accompli menée par Xi Jinping dans la construction d'îles artificielles. Le nouveau secrétaire d'Etat a ensuite comparé la situation en Crimée à celle en mer de Chine méridionale, les deux étant, selon lui,

⁹³ X., « Trump élu président, l'Asie dans le doute », *Asyalist*, <https://asialyst.com/fr/2016/11/09/trump-elu-president-lasie-dans-le-doute/>, 9 novembre 2016, consulté le 10 novembre 2016.

caractérisées par des violations du droit international, de souveraineté, et par un mépris de la position de la scène internationale (et des Etats-Unis) sur le sujet par la Chine⁹⁴.

A ce propos, les conseillers de Donald Trump ont été particulièrement virulents sur l'échec du pivot dont un des effets attendus était censé amener la Chine à respecter le droit international. A cet égard, leur chef de file, Stephen Bannon, a été nommé conseiller principal du président américain. Or, il est convaincu que les Etats-Unis seront en guerre contre la Chine en mer de Chine méridionale dans les prochaines années (Cf. début de l'introduction). Depuis son arrivée, Stephen Bannon n'a de cesse de convaincre Donald Trump de rompre avec sa ligne isolationniste pour affronter la puissance chinoise, au moins diplomatiquement. Aussi, le président a-t-il remis en question publiquement le concept de Chine unique, jetant un froid dans les relations sino-américaines en privilégiant Taïwan et balayant d'un revers de la main quarante ans de tradition diplomatique. Dans la suite logique de ces événements, Washington a dépêché un groupe aéronaval en mer de Chine méridionale, le 18 février, pour déclencher une série de patrouilles destinées à assurer la liberté de navigation dans la région⁹⁵.

Il convient de noter les réserves du général James Mattis, alors chef du Pentagone, qui était assez réticent à l'envoi de nouvelles flottes en mer de Chine méridionale, ce qui ne manquerait pas d'exacerber les tensions déjà très vives dans la région⁹⁶.

Par ailleurs, le revers essuyé par l'élection de Rodrigo Duterte aux Philippines et l'alignement de celui-ci sur la Chine, après sa décision ne pas faire appliquer le jugement de la Cour permanente d'arbitrage, est un échec notable pour les Etats-Unis. Pour ces derniers, les Philippines étaient la pièce maîtresse du retour stratégique en Asie Pacifique, et ce retournement de situation est des plus nuisibles aux intérêts américains, même si les Philippines n'ont pas annoncé la fin de l'accord de défense qui les lie aux Etats-Unis.

Les réactions à ces différents phénomènes sont assez variées : les dirigeants chinois récusent la politique agressive de Donald Trump par des communiqués divers et par des manœuvres navales, les journalistes américains prédisent une guerre en mer de Chine méridionale,

⁹⁴ X., « Devant le Sénat, le futur secrétaire d'État met en garde la Chine », *Courrier International*, <http://www.courrierinternational.com/article/etats-unis-devant-le-senat-le-futur-secetaire-detat-met-en-garde-la-chine>, 12 janvier 2017, consulté le 14 janvier 2017.

⁹⁵ X., « Les USA déploient un groupe de porte-avions en mer de Chine méridionale », *RT*, <https://francais.rt.com/international/34203-patrouilles-routine-usa-deploient-groupe-porte-avions-mer-chine>, 19 février 2017, consulté le 20 février 2017.

⁹⁶ X., « Etats-Unis : audition de James Mattis et de Mike Pompeo », *Euronews*, <http://fr.euronews.com/2017/01/12/etats-unis-audition-de-james-mattis-et-de-mike-pompeo>, 12 janvier 2017, consulté le 13 janvier 2017.

persuadés que le nouveau président ne saura contrôler ses réactions face à la montée de la puissance chinoise, sous l'influence de ses conseillers ouvertement anti chinois. Paradoxalement, le président américain a semblé retrouver du bon sens en parlant de la Chine comme d'un grand marché pour les Etats-Unis et en souhaitant privilégier de bonnes relations commerciales. Cette position contradictoire se retrouve dans d'autres aspects de sa politique étrangère, mais il semble qu'il faille attendre un an avant de pouvoir précisément définir la nouvelle position américaine à l'encontre de la Chine et de l'Asie du Sud-Est.

S'il se décide, comme il l'a annoncé, à interdire l'accès aux Chinois à la mer de Chine méridionale, cela serait perçu comme une action rédhitoire du côté chinois et pourrait déclencher une guerre totale.

Cependant, la démocratie américaine est ainsi faite que si le président a de forts pouvoirs en matière de politique étrangère, il serait bloqué par le Congrès si celui-ci était hostile à un envoi de troupes au combat. Ainsi, il apparaît peu probable que les Etats-Unis rentrent en guerre contre la Chine en mer de Chine méridionale. De leur côté, les chinois sauront ne pas dépasser la ligne rouge au-delà de laquelle Donald Trump ne se contiendrait plus.

Une étincelle mettant le feu aux poudres est toujours à craindre, comme un nouvel incident naval ou aérien dépassant la simple collision ou une interpellation musclée.

CHAPITRE 3 – LA STRATEGIE DE L’ASEAN ET DES ETATS MENACES

Avant d’aborder les autres acteurs concernés par les conflits en mer de Chine méridionale et par la stratégie du collier de perles, il convient d’évoquer succinctement deux organisations régionales d’Asie du Sud-Est qui comptent peu dans la balance mais qui méritent d’être mentionnées. Il s’agit de l’OTASE et de l’APEC. L’organisation du traité de l’Asie du Sud-Est (OTASE) était une organisation militaire centrée sur la lutte contre le communisme, soutenue par l’Occident. Elle fut supprimée en 1977 après avoir été peu utilisée pendant la guerre froide. Quant à l’APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation – Coopération économique pour l’Asie-Pacifique), il s’agit d’une organisation économique visant à favoriser le libre-échange et à stimuler la croissance. Elle compte vingt-et-un membres qui constituent la moitié du commerce mondial. Elle regroupe des Etats des deux façades de l’océan Pacifique (Russie, Chine, Japon, Philippines, Australie..., Canada, Etats-Unis, Pérou...).

Il convient à présent de développer le rôle de l’ASEAN (Section 1) dans la résolution des conflits en mer de Chine méridionale. Le positionnement militaire et stratégique des Etats d’Asie Pacifique (Section 2) sera aussi abordé avant de pousser l’étude à l’étranger proche (section 3) de la Chine et concerné par les opérations maritimes dirigées par Pékin.

Section 1- L’ASEAN

L’ASEAN (Association des Nations d’Asie du Sud-Est, en anglais) est une organisation internationale à vocation principalement économique et politique. Initialement pensée dans le cadre de la guerre froide, elle a évolué et comprend aujourd’hui dix membres : la Birmanie, le Laos, la Thaïlande, le Cambodge, le Vietnam, la Malaisie, Singapour, l’Indonésie, Brunei et les Philippines.

Elle peut aussi se réunir sous la forme de l’ASEAN + 3, qui ajoute aux membres de droit la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

L’ASEAN est basée aujourd’hui sur une zone de libre-échange et une coopération économique, mais l’organisation est intervenue de nombreuses fois pour tenter de réguler les conflits en mer de Chine méridionale. Elle se heurte à un obstacle récurrent : la Chine refuse de négocier dans un cadre multilatéral dans lequel elle risque d’être mise en difficulté,

puisqu'elle est en minorité. Par ailleurs, les Etats-Unis sont fréquemment invités aux réunions de travail de l'ASEAN, ce qui rend la participation chinoise à des discussions dans lesquelles les Américains ont un intérêt hautement improbable, sinon impensable.

L'ASEAN avait tenté de trouver une solution au problème des conflits territoriaux en proposant une déclaration de bonne conduite en 1997⁹⁷, prônant la résolution pacifique des litiges. Cette déclaration n'avait pas été respectée, et l'organisation, basée sur la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, n'avait pas pu sévir contre la Chine.

L'action principale de l'ASEAN dans ces conflits a été un autre accord négocié en 2002⁹⁸, exceptionnellement signé par la Chine qui faisait alors face à une pression internationale considérable et qui a ainsi contribué à apaiser, temporairement du moins, les tensions dans la région. Cette déclaration de bonne conduite a pu être adoptée car elle n'est pas contraignante suite aux pressions de Pékin face aux Philippines ou à l'Indonésie qui souhaitaient que l'ASEAN s'impose et contraigne la Chine à respecter le droit international, ou du moins les eaux territoriales des Etats membres de l'organisation. Ces deux Etats se sont trouvés face au Laos et au Cambodge qui soutiennent la Chine : de fait, Pékin a su négocier dans un cadre bilatéral avec ces Etats, à leur avantage, en échange d'un appui inconditionnel et systématique dans le cadre multilatéral de l'ASEAN.

En outre, le Vietnam évite de mettre la Chine en difficulté à l'ASEAN par crainte de représailles en mer de Chine méridionale ou sur toute autre partie de son territoire.

De manière générale, les Etats sont réticents à contrer ouvertement la Chine dans ce cadre puisqu'elle est leur principal partenaire commercial. A cet égard, les membres de l'organisation ne peuvent que constater le déclin américain et surtout l'augmentation de la puissance chinoise année après année. Il paraît donc moins risqué de ne pas affronter la Chine quitte à froisser l'allié américain.

Enfin, l'ASEAN est actuellement tiraillée suite aux troubles politiques internes dans les différents Etats (guerre civile et mouvements sécessionnistes, notamment en Thaïlande). L'organisation ne parvient pas à trouver d'union politique alors que les différents gouvernements sont à des stades très différents en termes de libéralisme et d'ouverture

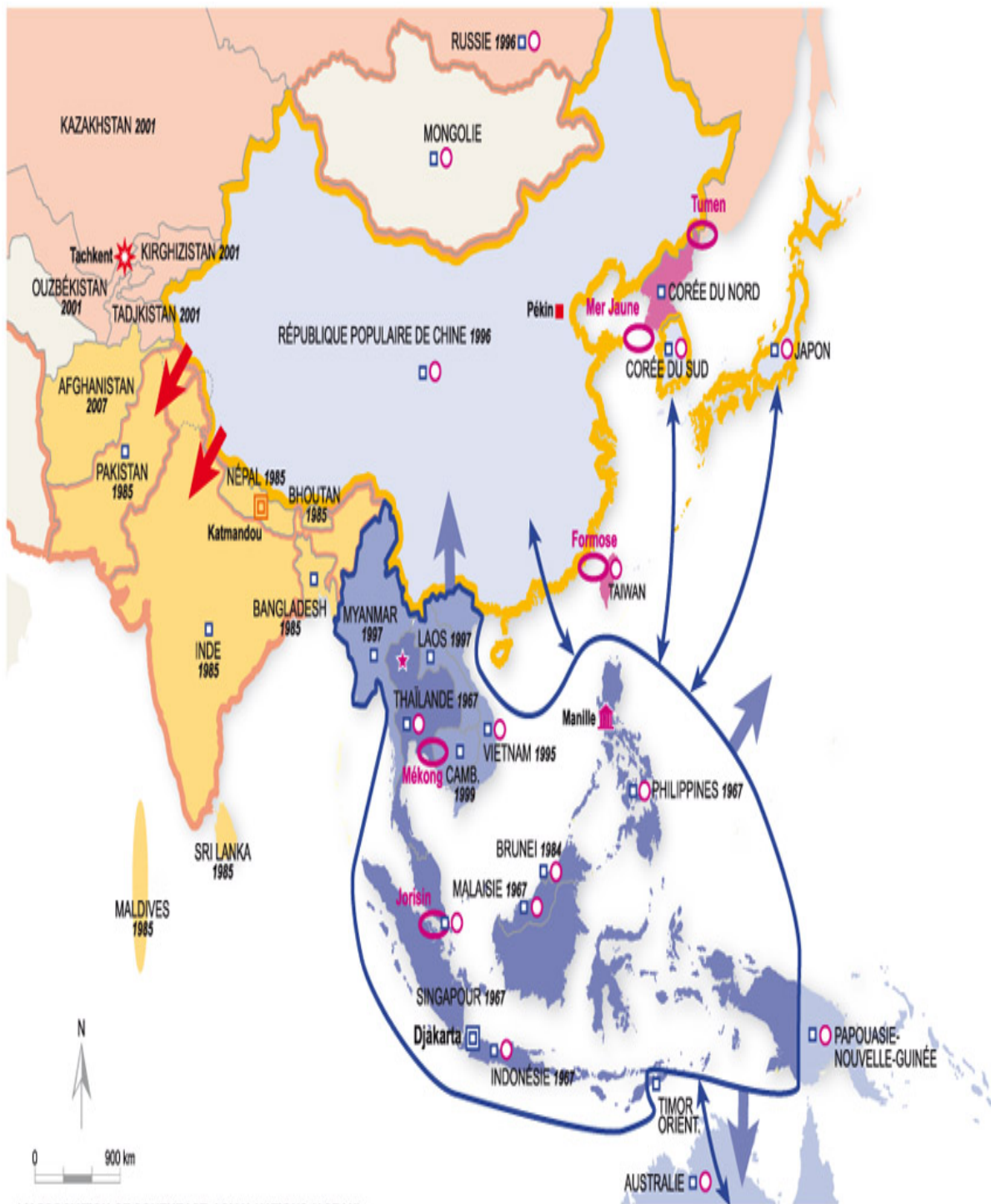
⁹⁷ François BAFOIL, « Les conflits en mer de Chine méridionale », op. cit., consulté le 23 octobre 2016.

⁹⁸ YANN ROCHE, « La Mer de Chine méridionale : un enjeu frontalier majeur en Asie du Sud-Est », *Espace politique*, <https://espacepolitique.revues.org/2780>, 21 mars 2013, consulté le 12 novembre 2016.

politique. De fait, la plupart des régimes sont autoritaires, sinon dictatoriaux et font face à des pressions à la fois nationales et internationales, que l'organisation ne peut régler.

L'ASEAN est donc bloquée par les Etats qui ne partagent pas toujours une position commune : c'est le cas en mer de Chine méridionale. S'ils s'accordent tous pour critiquer la position chinoise et le remblaiement des îles, s'ils partagent tous une forte inquiétude face à la montée de la puissance maritime chinoise, ils demeurent adversaires pour bon nombre d'entre eux dans le partage des eaux territoriales et des ZEE.

Le blocage de l'organisation a atteint son paroxysme avec l'élection de Rodrigo Duterte aux Philippines : le nouveau président semble vouloir s'aligner sur la Chine, au détriment de l'ASEAN, alors que les Philippines étaient le principal soutien et porteur d'un projet d'organisation forte. Le principal bénéficiaire du jugement de la Cour permanente d'arbitrage ayant abandonné l'idée de faire respecter ses acquis dans le cadre de l'ASEAN, il semble que l'organisation soit condamnée à subir les pressions chinoises sans pouvoir réagir, faute d'unité en son sein.



L'ASSOCIATION OF SOUTHEAST ASIAN NATIONS (ASEAN) : UNE ORGANISATION PIONNIÈRE...

- Pays membre fondateur
- Pays membre à part entière et date d'adhésion
- Siège de l'ASEAN
- Pays officiellement candidat
- Pays associé dans l'ASEAN + 3
- Zone de libre échange (AFTA), lancée en 2002
- ↔ Accords bilatéraux de libre-échange de l'ASEAN
- ➔ Dynamique d'intégration commerciale
- ASEAN Regional Forum depuis 1994

...AU PROFIT DE PROJETS SECONDAIRES

- Pays membre de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC, 1985)
- Pays observateur de la SAARC
- Siège de la SAARC
- Pays membre de la Shanghai Cooperation Organization (SCO, 2001)
- Pékin, secrétariat général
- ★ Tachkent, siège de la structure anti-terroriste
- Pays observateur et candidat à l'intégration
- ➔ Influence croissante de la SCO

LES AUTRES STRUCTURES DE COOPÉRATION

- Asian-Pacific Economic Cooperation (APEC, depuis 1989)
- Asian Development Bank (ADB, depuis 1966)
- ★ Chiang Mai Initiative (2001)
- Zone de développement régional transfrontalière
- Pays en marge des dynamiques de l'intégration régionale

d'après T. Snégaroff (dir.), *Atlas mondial, 100 cartes pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Ellipses, 2010.

Cette carte représente les membres de l'ASEAN qu'elle situe en termes de coopération internationale. Les Etats de l'ASEAN sont assez disparates économiquement, politiquement et socialement ce qui réduit le champ d'action de l'organisation.

Fait révélateur, lors de la réunion annuelle - en septembre 2016 - des Etats de l'ASEAN, sur fond d'aggravation des conflits en mer de Chine méridionale, les Etats n'ont pas évoqué le sujet alors même que des navires chinois voguaient dans les eaux du récif de Scarborough et que le président chinois avait nié quelques semaines auparavant avoir procédé à des travaux de remblaiement dans les îles et îlots des Spratley⁹⁹.

En somme, il semble naïf de compter sur le cadre multilatéral offert par l'ASEAN pour résoudre les conflits en mer de Chine méridionale. C'est la raison pour laquelle les Etats ont de plus en plus tendance à réagir seuls face à la montée en puissance de la Chine, au moins pour se protéger d'une éventuelle attaque à défaut de sauvegarder une hypothétique souveraineté sur les éléments de mer de Chine méridionale.

Section 2 – Les Etats d'Asie Pacifique

Il s'agit de développer succinctement les positions de *Taiwan* (§ 1), des *Philippines* (§ 2), du *Vietnam* (§ 3), de *l'Indonésie* (§ 4), de la *Malaisie* (§ 5) avant de terminer l'étude par le cas des deux micros Etats du *Brunei* (§ 6) et de *Singapour* (§ 7).

§ 1 – Taiwan

L'Etat taïwanais est potentiellement menacé par une invasion chinoise, même si celle-ci semble hautement improbable. A cet égard, la marine taïwanaise s'est nettement modernisée depuis sa création. Elle a toujours été dépendante des Etats-Unis qui ont fourni la plupart des matériels. La principale difficulté de Taiwan vient de l'interdiction émise par la Chine de lui livrer des armes. Taiwan demeure un enjeu national, au moins officiellement pour la Chine qui menace de ne plus commercer avec l'Etat qui outrepasserait cette interdiction. Par ailleurs, Taiwan dépend de la Chine qui est son premier partenaire commercial et fournisseur.

Taiwan a établi des priorités navales stratégiques. La marine doit assurer l'intégrité territoriale et empêcher la destruction des systèmes de communication entre les différentes îles. En outre,

⁹⁹ Bruno PHILIP, « Au sommet de l'Asean, la Chine échappe à la critique unie de ses voisins », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2016/09/08/au-sommet-de-l-asean-la-chine-echappe-a-la-critique-unie-de-ses-voisins_4994473_3216.html, 8 septembre 2016, consulté le 13 novembre 2016.

il s'agit pour l'armée taïwanaise d'interdire l'accès à ses eaux territoriales et à son territoire aux bâtiments chinois.

Ces choix stratégiques sont élaborés en concertation avec les marines alliées (la septième flotte américaine et la marine japonaise) et font partie d'un plan plus large de containment de la puissance chinoise dans le cadre de la stratégie du pivot. La marine taïwanaise se livre à d'importants et fréquents exercices communs avec la marine des Etats-Unis, souvent des simulations de gestion de crise en réponse aux provocations chinoise en mer de Chine méridionale. La marine taïwanaise se livre aussi occasionnellement à des provocations, comme le 1^{er} juillet 2016 à l'occasion du 95^{ème} anniversaire du Parti communiste chinois : un bâtiment avait alors lancé deux missiles supersoniques anti navires en direction des côtes chinoises¹⁰⁰. Le gouvernement de l'île avait alors invoqué une erreur, mais n'avait trompé personne quant à la démonstration de ses capacités et au signal clair envoyé à Pékin.

Taïwan demeure le plus exposé des bastions américains et occidentaux en Asie Pacifique, ce qui explique la qualité de son armement aujourd'hui.

A cet effet, l'île possède une aviation très sophistiquée avec des chasseurs F 16 et des Mirages 2000, ou encore des hélicoptères Black Hawk depuis septembre 2016.

Malgré les pressions diplomatiques chinoises, l'île avait obtenu de la France des frégates de classe La Fayette. Cette affaire avait tourné au scandale quand les taïwanais se rendirent compte que les navires n'avaient pas été livrés conformément aux conditions initiales, mais qu'ils avaient été largement dégradés, notamment en ce qui concerne les capacités de lanceurs de missiles. La France avait préféré livrer des frégates non conformes plutôt que de s'exposer à des sanctions économiques et diplomatiques venant de la Chine.

Outre ces navires, la marine taïwanaise dispose de destroyers et de deux sous-marins achetés à la Hollande. Le reste des matériels proviennent des Etats-Unis, qui se contentent de plus en plus de livrer des équipements moins récents dont la durée de service est allongée, comme huit sous-marins diesel qui viennent s'ajouter aux deux modernes, sans grande utilité et obsolètes. Taïwan possède un total de huit frégates, qui emportent des missiles Harpoon, deux chasseurs de mines et vingt-cinq navires de patrouille américains.

¹⁰⁰ X., « Taïwan tire un missile vers la Chine « par erreur » et touche un navire de pêche », *RFI*, <http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20160701-taiwan-chine-tir-missile-navire-peche-anniversaire-parti-communiste>, 1^{er} juillet 2016, consulté le 15 octobre 2016.

§2 - Philippines

Historiquement alignées sur les Etats-Unis, les Philippines semblent prendre une trajectoire toute autre depuis le départ du président Aquino et l'arrivée au pouvoir de Rodrigo Duterte. Ce dernier n'a pour l'instant pas remis en question l'alliance avec les Etats-Unis mais il s'est nettement tourné vers la puissance chinoise, de manière assez inattendue après la publication du jugement de la Cour permanente d'arbitrage, qui est largement favorable à son pays. Toujours est-il que le nouveau président philippin semble préférer se ranger du côté du géant local plus que de compter exclusivement sur un soutien américain plus lointain et surtout plus hypothétique depuis les élections aux Etats-Unis. Monsieur Duterte a d'ailleurs expliqué que le jugement de la Cour ne serait bénéfique pour personne et qu'elle ne provoquerait que des troubles, voire la guerre. Il souligne avec lucidité l'impossibilité de forcer la Chine à la respecter et pointe du doigt l'inefficacité de l'ASEAN.

« *Nous ne pouvons empêcher la Chine de le faire.* »¹⁰¹ Rodrigo Duterte parle alors du remblaiement des îles artificielles en mer de Chine méridionale. « *Que voulez-vous que je fasse ? Que je déclare la guerre à la Chine ? Je ne peux pas. Nous perdrons demain notre armée et notre police et notre nation serait détruite.* »¹⁰² Cette déclaration du président philippin illustre parfaitement la situation dans laquelle se trouvent les Etats riverains en mer de Chine méridionale.

En conséquence, le nouveau président a effectué une visite officielle en Chine (la première depuis cinq ans) après avoir injurié Barack Obama dans la presse nationale et internationale et critiqué la politique étrangère américaine en des termes très forts¹⁰³.

Pour assurer un minimum de sécurité dans ses eaux territoriales, les Philippines se sont dotées d'une marine strictement suffisante, sans pouvoir augmenter ses capacités faute de budget. Pour l'instant, la défense des Philippines repose sur le traité de défense mutuelle signé avec Washington en 1951.

¹⁰¹ X., « Duterte «ne peut pas empêcher» Pékin de construire en mer de Chine méridionale », *RFI*, <http://www.rfi.fr/asia-pacifique/20170319-mer-chine-meridionale-philippines-propos-duterte-construction-scarborough>, 19 mars 2017, consulté le 20 mars 2017.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ X., « Le président philippin Rodrigo Duterte insulte violemment Barack Obama », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2016/09/05/le-president-philippin-rodrigo-insulte-violemment-barack-obama_4992844_3216.html, 5 septembre 2016, consulté le 12 octobre 2016.

La marine philippine a entrepris de se moderniser depuis cinq ans, suite au constat de son impuissance à empêcher les navires militaires adverses d'approcher de ses côtes ou des îles et îlots dont elle prétend détenir la souveraineté.

Il s'agit d'une marine, comme dans le cas taïwanais, soutenue par les Etats-Unis qui ont fourni des bâtiments aux garde-côtes, des frégates et des hélicoptères. Elle possède également quelques vieilles corvettes et navires de patrouille sans grande efficacité et obsolètes.

§3 –Vietnam

A l'instar des autres marines locales, la marine vietnamienne s'est considérablement développée depuis une dizaine d'années avec la montée en puissance chinoise, qu'elle perçoit comme un danger immédiat, et l'aggravation des litiges territoriaux en mer de Chine méridionale du fait du remblaiement et de la multiplication des patrouilles chinoises.

En outre, le Vietnam est très préoccupé par le sort de ses pêcheurs en mer de Chine méridionale, particulièrement dans la zone litigieuse des Paracels où les navires sont sabordés par les garde-côtes chinois à intervalles réguliers.

L'objectif stratégique affiché est l'obtention de la capacité technique navale suffisante pour interdire aux navires chinois l'accès aux côtes vietnamiennes, et aux îles et îlots revendiqués en mer de Chine méridionale. La difficulté dans les relations sino-vietnamiennes est historique (nombreuses guerres ou tensions persistantes entre les deux Etats) mais aussi économique : la Chine est le premier partenaire commercial du Vietnam¹⁰⁴, qui en dépend considérablement. Il lui faut donc trouver un équilibre dans ses relations avec son puissant voisin dont les désirs d'hégémonie ne sont pas de bon augure pour son indépendance. Ce paradoxe est illustré par une phrase de Mao : « La Chine et le Vietnam sont comme la dent et la lèvre, car quand la lèvre s'ouvre, la dent a froid.¹⁰⁵ »

A cet égard, la flotte vietnamienne est constituée d'une vingtaine de patrouilleurs, d'une dizaine de frégates et de corvettes et de quelques dragueurs de mines auxquels s'ajoutent dix sous-marins (anciennement russes et nord-coréens) et des capacités de projection à courte

¹⁰⁴ X., « Les relations économiques Vietnam-Chine en forte croissance », *Vietnam plus*, <http://fr.vietnamplus.vn/les-relations-economiques-vietnam-chine-en-forte-croissance/69444.vnp>, 23 novembre 2015, consulté le 8 novembre 2016.

¹⁰⁵ André MENRAS, « Laos, Cambodge et Vietnam, premiers dominos de l'expansionnisme chinois », *Recherches internationales*, https://outlook.live.com/owa/redirect.aspx?REF=1QspyevnTNNhUkyUb0ecmh4R4tHe_h_KnjsS_3_Gbc_ajAG6a43UCAFodHRwOi8vd3d3LnJlY2hlcmluZXMtaW50ZXJlYXRpb25hbGVzLmZyL1JJODZfcGRmL1JJODZftUVOU19wZGYucGRm, avril-juin 2009, consulté le 20 janvier 2017.

distance. La majeure partie de ses équipements et bâtiments provient de Russie, avec qui le Vietnam a négocié d'importants contrats militaires. Cela permet du même coup aux russes de freiner les ardeurs chinoises en mer de Chine méridionale.

Il semble toutefois qu'une détente ait lieu actuellement entre le Vietnam et la Chine. En effet, une visite officielle du Premier ministre vietnamien en 2016 a été l'occasion pour lui d'annoncer entre autres mesures positives, la participation de son pays au projet Belt and Road chinois¹⁰⁶. En échange, la Chine a déclaré vouloir œuvrer pour l'apaisement des tensions en mer de Chine méridionale.

§4 -Indonésie

L'Indonésie dispose d'une marine relativement moderne, qui s'est considérablement accrue et sophistiquée depuis quelques années, à mesure que l'ASEAN a démontré son incapacité à régler les différends territoriaux en mer de Chine méridionale.

D'importants contrats d'armement ont été passés depuis dix ans, pour permettre à la marine indonésienne de disposer de six frégates, quarante-quatre patrouilleurs, vingt-six corvettes deux sous-marins, auxquels s'ajoutent des navires de projection. A cet égard, l'Indonésie s'est munie d'un corps de fusiliers marins assez performant. Ces commandos sont destinés à occuper ou à reprendre les îles et îlots potentiellement conflictuels en mer de Chine méridionale. Il s'agit en premier lieu d'assurer la protection et le maintien de la souveraineté indonésienne sur les îles Natuna.

Pour cela, l'Indonésie entreprend de développer son aéronautique navale : des pistes d'atterrissage sont construites sur les îles Natuna, protégées par un port militaire lui-même sécurisé par les commandos des fusiliers marins. L'aviation indonésienne est constituée de chasseurs russes (Su 35) et américains (F 16). Tout ce dispositif est soutenu par une série de radars sur les îles et de drones de surveillance.

Outre la mission de sauvegarde des îles Natuna sous son pouvoir ainsi que la protection du littoral national et de la lutte contre les pirates, la marine indonésienne est chargée de sécuriser le détroit de Malacca et ses alentours, ce qui est une tâche colossale.

¹⁰⁶ Guangqi CUI, Yishuang LIU, « Visite prochaine du Premier ministre vietnamien en Chine », *Xinhua*, <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/n3/2016/0906/c31354-9111056.html>, 6 septembre 2016, consulté le 8 octobre 2016.

§5 – Malaisie

La marine malaisienne possède une quarantaine de navires. Elle est aussi en cours de modernisation. La Malaisie a ainsi passé des contrats d'armements avec le géant français DCNS pour la livraison de six corvettes en 2017, qui s'ajoutent aux deux sous-marins déjà reçus. En dix ans, la marine malaisienne a multiplié son tonnage par deux et atteint aujourd'hui les 30 000 tonnes.

Ce mouvement est principalement expliqué par la crainte de la puissance navale chinoise qui ne cesse d'augmenter. En plus des navires, la Malaisie a aussi créé un corps de fusiliers marins destiné, comme dans le cas indonésien, à offrir une capacité de protection et de reprise des îles et îlots revendiqués en mer de Chine méridionale.

§6 – Brunei

Le sultanat du Brunei possède lui aussi une marine, assez conséquente puisqu'elle comporte une soixantaine de navires, principalement affectés à la surveillance du littoral et à la protection des îles revendiquées, dans une zone pétrolifère et gazière. Sa flotte est soutenue par quelques hélicoptères (une dizaine).

Il s'agit pour l'Etat d'assurer une capacité navale minimum pour affirmer sa souveraineté jusqu'à un certain stade de conflit, et de pouvoir tenir tête aux autres puissances riveraines dans le cas d'affrontements de moindre ampleur.

§7 – Singapour

Singapour est un Etat assez particulier dans la région, puisqu'il est enclavé dans la Malaisie. Il se situe à la sortie du détroit de Malacca et possède le troisième port au monde. L'Etat assure en partie le dynamisme de la péninsule et de l'Asie du Sud-Est en qualité de plaque tournante très sécurisée et financièrement fiable.

En termes d'intérêts nationaux, il est difficile d'appréhender la stratégie du pays face aux Etats de mer de Chine méridionale ou même face au collier de perles et au pivot. En effet, Singapour est constituée en majorité de Chinois, et d'expatriés venant du monde entier. Il en résulte une absence de positionnement franc sur les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale. Singapour ne revendique aucune possession et ne prend pas parti, même s'il est certain qu'il constitue un soutien de la Chine à l'ASEAN.

En dépit de cette proximité avec la Chine, Singapour a développé une marine de guerre pour garder une autonomie menacée par sa position centrale dans la stratégie du collier de perles et du pivot, entre la Chine et l'Inde, sous pression américaine.

Sa marine est essentiellement dévolue à la protection du détroit de Malacca contre les pirates. Elle comprend une dizaine de frégates et corvettes relativement récentes, ainsi que cinq sous-marins. Une quinzaine de patrouilleurs complète la flotte singapourienne. L'Etat n'a pas de capacités de projection et sa marine se cantonne à un rôle de protection du littoral et du canal.

Section 3 – L'étranger proche¹⁰⁷

Il convient pour finir le développement de ce mémoire d'aborder les réactions *japonaise* (§1), *sud-coréenne* (§2) mais aussi *australienne* (§3) et *indienne* (§4).

§1 – Japon

La marine japonaise compte parmi les plus puissantes du monde. L'Empire Nippon dispose de forces navales très performantes, modernes, qui protègent son littoral grâce à des unités de garde-côtes nombreuses et bien équipées. En outre, l'armée est suffisamment bien équipée et entraînée pour être capable de se projeter à moyenne distance.

La stratégie japonaise est, pour l'instant, exclusivement défensive. Le pays ne développe plus de stratégie offensive depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'échec de ses tentatives d'expansionnisme depuis des siècles.

Le Japon entretient des capacités de défense en coordination avec les Etats-Unis, mais aussi avec les marines régionales, comme les Philippines ou Singapour, avec qui la marine japonaise fait des exercices de temps à autre. Depuis une dizaine d'années, des exercices sont menés par les garde-côtes japonais avec leurs homologues indiens dans le cadre des simulations de crise Malabar, initiées par les Etats-Unis.

La marine japonaise dispose d'une vingtaine de sous-marins réputés pour leur autonomie et leur discrétion, ce qui leur permet de naviguer en mer de Chine méridionale sans se faire repérer, malgré les tentatives chinoises de contrôler cette zone et d'y réduire l'accès aux bâtiments japonais. Ce sont des sous-marins d'attaque non nucléaires.

¹⁰⁷ Cette expression fait référence à la politique étrangère russe au sortir de la guerre froide. Elle concerne ici les proches et potentiellement menaçants voisins de la mer de Chine méridionale, directement concernés par les ambitions chinoises.

Plus de soixante-dix patrouilleurs sont chargés de la protection du littoral et des eaux territoriales japonaises. Vingt-six destroyers dont certains pèsent jusqu'à 10 000 tonnes forment une flotte déployable, disposant du système anti missiles américains Aegis, avec le volet anti aérien, ce qui fait de ces navires de redoutables adversaires. Une quinzaine de frégates d'environ 4 000 tonnes vient compléter ce dispositif, qui compte en outre une brigade de fusiliers marins entraînée au combat sur les îles, notamment, depuis 2017. Cette unité s'est considérablement développée à mesure que la Chine remblayait les récifs en mer de Chine méridionale. Elle peut s'appuyer sur des capacités amphibies nouvellement développées pour projeter ces hommes.

Enfin, le fer de lance de la marine japonaise est le porte-hélicoptère. Quatre bâtiments ont rejoint les rangs nippons : ils pèsent entre 20 000 et 27 000 tonnes, peuvent être utilisés par des avions à décollage vertical, et servent de base aux hélicoptères armés de missiles anti navires. L'empire a acquis pour cela une flotte d'une cinquantaine d'hélicoptères.

Depuis quelques années, la stratégie japonaise, strictement défensive, a été l'objet de débats internes à cause du contexte géostratégique régional changeant. De fait, la puissance chinoise est une source d'inquiétude de plus en plus forte, à laquelle il faut ajouter la menace nord-coréenne et le réarmement régional. L'empire est partagé entre le pacifisme qui le caractérise depuis la fin de la seconde guerre mondiale (la population semble beaucoup tenir à une armée réduite à son strict minimum) et la volonté d'assurer son autonomie et sa place dans une Asie Pacifique en pleine mutation d'un point de vue militaire. Le relatif déclin américain et l'incertitude liée à la personnalité du nouveau président des Etats-Unis ne font qu'accroître les préoccupations de Shinzo Abe, le Premier ministre japonais, et d'une partie des parlementaires, voire de l'opinion.

Ainsi, le Premier ministre a-t-il lancé un programme de défense axé sur le réarmement et les capacités de projection. Le dernier livre blanc japonais mentionne les travaux de remblaiement de la Chine dans les îles Spratley et accuse les chinois de construire des bases militaires dans ces îles artificielles, dans lesquelles se trouvent des canons anti aériens, des missiles et des drones. Cette accusation a été rejetée en bloc par Xi Jinping qui nie procéder à de tels travaux.

Ces tensions avec la Chine ont eu pour conséquence l'envoi de navires dans l'océan Indien et à Djibouti pour lutter contre la piraterie, et envoyer un signal fort démontrant les capacités japonaises sur un théâtre d'opération.

Par ailleurs, le Japon va envoyer l'Imuzo, un de ses porte-hélicoptères, en mer de Chine méridionale et dans l'océan Indien pour une série de manœuvres en avril ou en mai 2017¹⁰⁸. Ce bâtiment traversera les eaux convoitées des Spratley et sera équipé pour répondre aux provocations éventuelles. C'est la première fois que Tokyo se livre à un exercice d'une telle nature, dans cette région. Cela semble affirmer un changement d'orientation stratégique, comme le souhaite Shinzo Abe.

Tout l'enjeu, pour ce dernier, est de parvenir à changer l'article 9 de la Constitution japonaise, pour ne plus limiter l'intervention militaire japonaise à la seule stricte légitime défense¹⁰⁹. Il souhaite l'élargir pour permettre une réplique militaire en cas d'attaque d'un des alliés du Japon, au même titre que l'empire interviendrait en cas d'attaque contre Taïwan.

§2 - Corée du Sud

La Corée du Sud est un autre des pions stratégiques sur lesquels comptent les Etats-Unis pour endiguer la puissance chinoise (et aussi pour contrer le danger nord-coréen). De ce fait, et à cause de sa position très délicate, la Corée du Sud entretient une marine très performante, soutenue par les Etats-Unis avec qui elle se coordonne à l'occasion d'exercices communs.

La flotte sud-coréenne s'articule autour d'une dizaine de destroyers lourds. Une dizaine de frégates assure la surveillance du littoral et des eaux territoriales. Enfin, la Corée du Sud aligne dans ses rangs trois porte-hélicoptères destinés à soutenir une force de déploiement formée par un corps de fusiliers marins comptant plus de 20 000 hommes, disposant de matériels très sophistiqués (notamment des chars lourds modernes et efficaces). Ces porte-hélicoptères, de classe Dokdo, sont apparus il y a trois ans. Ils sont le symbole de la mutation de la marine sud-coréenne en réaction au développement des forces navales chinoises.

Pour soutenir la flotte, des corvettes et des patrouilleurs sont garantes de la sécurité des côtes, veillant au respect de la souveraineté sud-coréenne face à la Corée du Nord et à la Chine. Des intrusions sont extrêmement fréquentes et se soldent régulièrement par des incidents plus ou moins graves. Il arrive souvent que des missiles soient tirés de part et d'autre et que des abordages aient lieu aux frontières maritimes entre les deux Corées ou avec la Chine.

¹⁰⁸ X., « La marine japonaise va envoyer son bâtiment amiral en mer de Chine », *Mer et Marine*, <http://meretmarine.com/fr/content/la-marine-japonaise-va-envoyer-son-batiment-amiral-en-mer-de-chine>, 15 mars 2017, consulté le 22 mars 2017.

¹⁰⁹ Philippe MESMER, « Shinzo Abe conforté dans son ambition de réformer la Constitution japonaise », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2016/07/11/shinzo-abe-conforte-dans-son-ambition-de-reformer-la-constitution-japonaise_4967354_3216.html, 11 juillet 2016, consulté le 12 octobre 2016.

Enfin, l'Etat possède une vingtaine de sous-marins en cours de modernisation, la moitié datant de la fin des années 1980 et du début des années 1990, l'autre moitié étant mise en service depuis cinq ans.

§3 - Australie

L'Australie est également un Etat qui se préoccupe de la montée en puissance des marines régionales, à commencer par la marine chinoise. Le pays est soutenu par les Etats-Unis et représente la base arrière dans le cadre de la stratégie du pivot.

Sans entretenir une flotte puissante, l'Australie a récemment entrepris de moderniser sa marine pour pouvoir défendre son littoral, ses eaux territoriales, sa ZEE et dissuader les puissances environnantes de l'attaquer ou de s'inviter dans ses eaux sans sa permission.

Depuis une quinzaine d'années, l'Australie a passé d'importants contrats d'armements, dont le dernier en date concerne la livraison de douze sous-marins par le français DCNS pour une somme de plus de trente-quatre milliards d'euros¹¹⁰.

En outre, l'Australie a remplacé ses frégates (une dizaine) et acquis vingt corvettes pour la protection de ses côtes. Enfin, malgré une stratégie défensive, l'Etat a développé des capacités amphibies de projection à courte portée, soutenues par une vingtaine d'hélicoptères, des avions patrouilleurs maritimes et des drones. Quelques destroyers et six sous-marins viennent compléter les forces navales australiennes, qui sont comparables en effectifs et en tonnage (environ 110 000 tonnes) à la marine de Singapour.

§4 - Inde

L'Inde a une relation ambivalente avec la Chine, entre guerres et litiges territoriaux d'un côté, et accords économiques et partenariats sécuritaires de l'autre. L'Inde demeure le principal inquiet de la stratégie du collier de perles chinoise et reste persuadée que la Chine poursuit l'objectif d'encerclement de son territoire. La marine indienne a donc vocation à être considérablement modernisée et nouvellement équipée dans les prochaines années.

Elle est la quatrième marine en effectifs et la septième marine au monde en tonnage. Un des nouveaux volets de la défense navale indienne a été la création de fusiliers marins soutenus

¹¹⁰ Dominique GALLOIS, Caroline TAIX, « La France et l'Australie signent un contrat pour douze sous-marins », *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/12/20/la-france-et-l-australie-signent-un-contrat-pour-douze-sous-marins_5051766_3234.html, 20 décembre 2016, consulté le 21 décembre 2016.

par une dizaine de bâtiments de projection. Ces commandos marines sont particulièrement entraînés pour répondre à des actions violentes menées par des puissances étrangères sur les espaces maritimes indiens, ou pour intervenir à l'extérieur dans le cadre d'une opération ponctuelle de reprise d'un territoire, par exemple, ou encore contrer la piraterie dans le golfe d'Aden.

La marine indienne doit assurer la sécurité nationale mise en danger, selon la doctrine militaire, par les mouvements de troupes chinois et les aménagements dans les ports proches, comme au Pakistan.

Elle compte environ cent soixante bâtiments, parmi lesquels se trouve un porte-avion au centre d'un groupe aéronaval, ainsi qu'une quinzaine de sous-marins vieillissants (dont quelques SNLE assurant la composante navale de l'outil nucléaire indien). La surveillance du littoral est assurée par une vingtaine de frégates.

L'Inde a lancé un programme de modernisation pour renouveler son parc naval qui ne peut qu'assurer le strict minimum de la défense du territoire, mais qui devient de plus en plus obsolète face à la marine chinoise ou aux marines d'Asie du Sud-Est en mutation.

L'aviation indienne est également concernée par ce problème de vieillissement et fait l'objet de contrats d'armements pour garantir à l'Inde un statut de puissance militaire au moins régionale.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce mémoire, les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale ont été abordés à travers plusieurs angles permettant d'identifier leurs causes historiques et la transcription juridique des différends. Ces velléités souverainistes s'expliquent par le caractère hautement stratégique de la mer de Chine méridionale, qui regorge d'hydrocarbures, de poissons et qui est au centre d'une des plus importantes routes maritimes mondiales.

En outre, la mer de Chine méridionale est le point de gravité de la stratégie chinoise du collier de perles, qui s'étend jusqu'en Afrique, contrée par la stratégie du pivot sous l'ère Obama. A cet égard, il semble que les conflits territoriaux en mer de Chine méridionale sont un aperçu de l'affrontement stratégique plus large qui se joue en Asie Pacifique, entre les prétentions chinoises, l'influence américaine persistante, le rôle amoindri de l'ASEAN et la montée en puissance des Etats d'Asie du Sud-Est qui se concrétise par l'augmentation de leurs armées nationales, spécialement de leurs marines respectives.

La mer de Chine méridionale est donc au cœur d'une Asie Pacifique en pleine mutation, qui représente chaque année une part plus large des échanges commerciaux et plus largement de l'activité économique mondiale. Cela ne doit pas faire oublier que cette région est encore marquée par de fortes disparités, d'abord nationales (la croissance fait émerger des classes moyennes et crée des Etats économiquement modernes, mais la base sociale demeure souvent très pauvre et touchée par des problèmes de pays sous-développés) puis internationales (les Etats ne suivent pas les mêmes modèles politiques et sociaux, les gouvernements sont souvent autoritaires, certains sont toujours communistes).

Les dernières années ont conduit les Etats d'Asie du Sud-Est à réarmer dans le cadre de l'intensification des conflits territoriaux, du fait du remblaiement massivement pratiqué par la Chine, ajouté aux pratiques communes de violation de souveraineté entre les parties. Le jugement de la Cour permanente d'arbitrage est publié au plus fort de la crise, entre l'arrivée de Rodrigo Duterte à la présidence des Philippines et l'élection, quelques mois après, de Donald Trump aux Etats-Unis, sur fond de tensions politiques internes en Chine où Xi Jinping entreprend de concentrer les pouvoirs sous prétexte de lutte contre la corruption.

Malgré tout, les conflits en mer de Chine méridionale n'ont, jusqu'à présent, pas dépassé le stade des tensions et des affrontements de moyenne intensité. Contre toute attente, les Etats ne franchissent jamais la ligne rouge qui sépare cet état de fait de la guerre.

Somme toute, les Etats poussent la provocation à son maximum mais n'ont jamais risqué la guerre qui serait particulièrement meurtrière dans cette région, et qui aurait des conséquences terribles pour l'économie et la paix mondiale. Cependant, la Chine est l'Etat qui pousse son jeu le plus loin, avec un certain succès jusqu'à présent.

« La stratégie chinoise semble tenir dans cette maxime des Shadocks : « si la solution n'est pas adaptée au problème, il faut adapter le problème à la solution. » Ainsi, comme il est difficile de prendre aux Américains la position hégémonique qu'ils tiennent sur la plupart des passages stratégiques des grandes routes commerciales, l'empire du Milieu semble vouloir les tordre pour les déplacer vers des zones qu'il peut façonner selon son bon vouloir. »¹¹¹

Cependant, les nouvelles initiatives chinoises semblent pousser la provocation un cran au-delà de ce qui était jusqu'alors : le concept du tourisme patriotique a été lancé par Pékin mais aussi Hanoï. Il vise à envoyer des touristes encadrés par l'armée dans les îles contestées, dans les Paracels et les Spratley, ce qui a fait dire aux Etats riverains que Pékin voulait transformer l'archipel des Paracels en Maldives chinoises.

A cet égard, les relations sino-américaines sont au plus mal et ce genre d'initiatives ne peut qu'accroître les tensions. Celles-ci sont maintenant d'ordre économique (depuis la fin du mandat de Barack Obama) depuis les menaces de Donald Trump de freiner les échanges commerciaux entre les deux Etats. Or, la Chine et les Etats-Unis sont des partenaires économiques si importants l'un pour l'autre qu'une telle décision de la Maison-Blanche ne manquerait pas d'avoir des répercussions commerciales d'ampleur.

Ces tensions se traduisent également en mer de Chine méridionale, avec la décision américaine d'envoyer un nouveau groupe aéronaval y patrouiller au début de l'année 2017, ce qui n'augure rien de bon pour la résolution des conflits, ou au moins pour un statu quo et d'éventuelles négociations avec la Chine.

¹¹¹ Jean-Yves BOUFFET, « Les Etats-Unis et les routes maritimes de la Chine », *Conflits*, Janvier-février-mars 2017 p. 63.

La Chine peut s'appuyer sur ses partenaires commerciaux de l'ASEAN qui, malgré leurs conflits territoriaux avec Pékin en mer de Chine méridionale, demeurent dépendants de l'économie chinoise.

Aujourd'hui, la Chine semble de plus en plus affirmer ses prétentions hégémoniques – ce dont elle se défend – en Asie Pacifique mais aussi dans l'océan Indien, jusqu'en Afrique. Elle compte sur le déclin américain, qui est pour l'instant assez incertain. Il apparaît assez délicat pour la puissance chinoise de parvenir à ce stade de domination, en tout cas à ce stade. En effet, si la Chine est une puissance économique mondiale, elle est confrontée à des retards sociaux internes qui l'empêchent d'établir parfaitement son économie de marché et sa puissance commerciale moderne.

Cette volonté chinoise est illustrée par l'expression de « rêve chinois¹¹² » forgée par Xi Jinping en 2013. Cela illustre des ambitions presque impériales : « restaurer la gloire passée de la Chine et de l'Etat, rappeler le désir séculaire d'une Chine moderne, riche et puissante, qu'ont eu tous les empereurs, enfin rendre les Chinois fiers et heureux, afin de maintenir la stabilité sociale.¹¹³ »

En outre, la Chine risque de subir un séisme politique, conséquence systématique d'un régime communiste à la rhétorique maoïste malgré son ouverture économique. D'ailleurs, le communisme n'est pas parvenu à faire la synthèse de l'héritage confucéen de la civilisation chinoise et des années impériales avec la nouvelle idéologie. C'est là un des paradoxes chinois qui interroge sur la capacité du pays à devenir un futur hégémon. Le régime autoritaire contrôlé d'une main de fer par Pékin est inconciliable à terme avec la mondialisation. La Chine est condamnée à la réforme, ou à la révolution, tant qu'elle gardera cette économie capitaliste absolument contraire au communisme.

En attendant la résolution de ce dilemme, la mer de Chine méridionale ressemble de plus en plus à un lac chinois, en dépit des efforts américains et au détriment des voisins qui, dans leur intérêt, tendent à s'aligner sur la puissance chinoise. La mer de Chine méridionale demeure plus que jamais un enjeu géostratégique d'envergure en 2017 et les conflits territoriaux ne sont jamais apparus plus insolubles.

¹¹² Michel NAZET, « La renaissance du grand rêve chinois », *Studyrama Grandes écoles*, <http://grandes-ecoles.studyrama.com/espace-prepas/concours/ecrits/hqqmc/esh/economie/la-renaissance-du-grand-reve-chinois-3580.html>, 4 décembre 2014, consulté le 15 novembre 2016.

¹¹³ X., « Le nouveau rêve impérial de Xi Jinping », *Valeurs Actuelles*, <https://www.valeursactuelles.com/nouveau-reve-impérial-xi-jinping20130326.html>, 28 mars 2013, consulté le 15 novembre 2016.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : Article 121 de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer

ANNEXE II : ASEAN, 8th Summit, Declaration on the conduct of parties in the South China Sea, Phnom Penh

ANNEXE I

Article 121 de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer

« PARTIE VIII

REGIME DES ILES

Article 121

Régime des îles

1. Une île est une étendue naturelle de terre entourée d'eau qui reste découverte à marée haute.
2. Sous réserve du paragraphe 3, la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental d'une île sont délimités conformément aux dispositions de la Convention applicables aux autres territoires terrestres
3. Les rochers qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine ou à une vie économique propre n'ont pas de zone économique exclusive ni de plateau continental. »

ANNEXE II

ASEAN, 8th Summit, Declaration on the conduct of parties in the South China Sea, Phnom Penh, 4 novembre 2002¹¹⁴

« The governments of the Member States of ASEAN and the Government of the People's Republic of China signed a code of conduct on November 4, 2002, regarding cooperation in the South China Sea, in accordance with the UN Convention on the Law of the Sea.

The Governments of the Member States of ASEAN and the Government of the People's Republic of China,

REAFFIRMING their determination to consolidate and develop the friendship and cooperation existing between their people and governments with the view to promoting a 21st century-oriented partnership of good neighbourliness and mutual trust;

COGNIZANT of the need to promote a peaceful, friendly and harmonious environment in the South China Sea between ASEAN and China for the enhancement of peace, stability, economic growth and prosperity in the region;

COMMITTED to enhancing the principles and objectives of the 1997 Joint Statement of the Meeting of the Heads of State/Government of the Member States of ASEAN and President of the People's Republic of China;

DESIRING to enhance favourable conditions for a peaceful and durable solution of differences and disputes among countries concerned;

HEREBY DECLARE the following:

1. The Parties reaffirm their commitment to the purposes and principles of the Charter of the United Nations, the 1982 UN Convention on the Law of the Sea, the Treaty of Amity and Cooperation in Southeast Asia, the Five Principles of Peaceful Coexistence, and other universally recognized principles of international law which shall serve as the basic norms governing state-to-state relations;

¹¹⁴ <http://www.cfr.org/territorial-disputes/declaration-conduct-parties-south-china-sea-november-2002/p31203>

2. The Parties are committed to exploring ways for building trust and confidence in accordance with the above-mentioned principles and on the basis of equality and mutual respect;

3. The Parties reaffirm their respect for and commitment to the freedom of navigation in and overflight above the South China Sea as provided for by the universally recognized principles of international law, including the 1982 UN Convention on the Law of the Sea;

4. The Parties concerned undertake to resolve their territorial and jurisdictional disputes by peaceful means, without resorting to the threat or use of force, through friendly consultations and negotiations by sovereign states directly concerned, in accordance with universally recognized principles of international law, including the 1982 UN Convention on the Law of the Sea;

5. The Parties undertake to exercise self-restraint in the conduct of activities that would complicate or escalate disputes and affect peace and stability including, among others, refraining from action of inhabiting on the presently uninhabited islands, reefs, shoals, cays, and other features and to handle their differences in a constructive manner.

Pending the peaceful settlement of territorial and jurisdictional disputes, the Parties concerned undertake to intensify efforts to seek ways, in the spirit of cooperation and understanding, to build trust and confidence between and among them, including:

a. holding dialogues and exchange of views as appropriate between their defense and military officials;

b. ensuring just and humane treatment of all persons who are either in danger or in distress;

c. notifying, on a voluntary basis, other Parties concerned of any impending joint/combined military exercise; and

d. exchanging, on a voluntary basis, relevant information.

6. Pending a comprehensive and durable settlement of the disputes, the Parties concerned may explore or undertake cooperative activities. These may include the following:

a. marine environmental protection;

- b. marine scientific research;
- c. safety of navigation and communication at sea;
- d. search and rescue operation; and
- e. combating transnational crime, including but not limited to trafficking in illicit drugs, piracy and armed robbery at sea, and illegal traffic in arms.

The modalities, scope and locations, in respect of bilateral and multilateral cooperation should be agreed upon by the Parties concerned prior to their actual implementation.

7. The Parties concerned stand ready to continue their consultations and dialogues concerning relevant issues, through modalities to be agreed by them, including regular consultations on the observance of this Declaration, for the purpose of promoting good neighbourliness and transparency, establishing harmony, mutual understanding and cooperation, and facilitating peaceful resolution of disputes among them;

8. The Parties undertake to respect the provisions of this Declaration and take actions consistent therewith;

9. The Parties encourage other countries to respect the principles contained in this Declaration;

10. The Parties concerned reaffirm that the adoption of a code of conduct in the South China Sea would further promote peace and stability in the region and agree to work, on the basis of consensus, towards the eventual attainment of this objective.

Done on the Fourth Day of November in the Year Two Thousand and Two in Phnom Penh, the Kingdom of Cambodia. »

BIBLIOGRAPHIE¹¹⁵

Ouvrages

BRAUDEL Fernand, *Grammaire des civilisations*, Collection Champs, Paris, Flammarion, 1993.

COLLET André, *Histoire de la stratégie militaire depuis 1945*, Collection Que sais-je ? Paris, PUF, 1994.

KAGAN Robert, *Le retour de l'Histoire et la fin des rêves*, Paris, Plon, 2008.

BOISSEAU DU ROCHER Sophie, *L'Asie du Sud-Est prise au piège*, Paris, Perrin, 2009.

MAUREL Chloé, *Géopolitique des impérialismes*, Levallois-Perret, Studyrama, 2009.

TSHIYEMBE Mwayila, *La politique étrangère des grandes puissances*, Paris, L'Harmattan, 2010.

BRZEZINSKI Zbigniew, *Le grand échiquier*, Collection Pluriel, Paris, Hachette, 2011.

PREMONT Karine (dir.), *La politique étrangère des grandes puissances*, Collection Politique Etrangère et Sécurité, Laval, PUL (Presses de l'Université de Laval), 2011.

DELEGATION AUX AFFAIRES STRATEGIQUES, *Horizons stratégiques*, Paris, Ministère de la défense, 2012.

KISSINGER Henry, *De la Chine*, Paris, Fayard, 2012.

KONNINCK Rodolphe de, *L'Asie du Sud-Est*, Collection U, Paris, Armand Colin, 3^e édition, 2012.

LACOSTE Yves, *Géopolitique*, Paris, Larousse, 2012.

GRANGER Serge & VANDAL Gilles, *Chine - Etats-Unis. Quels défis ?* Boisbriand (Québec), Athéna, 2014.

ROYER Pierre, *Géopolitique des mers et océans*, Collection Major, Paris, PUF, 2014.

¹¹⁵ La bibliographie suit un ordre chronologique

TERTRAIS Hugues, *Atlas de l'Asie du Sud-Est, les enjeux de la croissance*, Collection Atlas, Paris, Autrement, 2014.

FRECON Éric & PAUTET Arnaud (dir.), *Asie de l'Est et du Sud-Est, de l'émergence à la puissance*, Paris, Ellipses, 2015.

LOUCHET André, *Atlas des mers et océans*, Paris, Autrement, 2015.

MONOT Alexandra (dir.), *Cartes indispensables de géopolitique*, Paris, Studyrama, 2015.

BONIFACE Pascal (dir.), *L'Année stratégique 2017*, Paris, Armand Colin, 2016.

CHAIGNEAU Pascal (dir.), *Enjeux diplomatiques et stratégiques 2016*, Collection Point de repère, Paris, Les points sur les i, 2016.

GIRARD Renaud, *Le monde en guerre, 50 clefs pour le comprendre*, Paris, Montparnasse, 2016.

PESSÉS Abigaël & ROBINNE François (dir.), *L'Asie du Sud-Est 2015, bilan, enjeux et perspectives*, Paris, Les Indes savantes, 2016.

Livres blancs

SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM MINISTRY OF NATIONAL DEFENCE, White paper, 2009, <http://www.mod.gov.vn/wps/wcm/connect/caadf77c-2fb4-48c1-8f20-8d3216ad2513/2009eng.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=caadf77c-2fb4-48c1-8f20-8d3216ad2513>

MINISTER OF DEFENSE AND SUPREME COMMANDER OF THE ROYAL BRUNEI ARMED FORCES, White paper, 2011, <http://www.mindef.gov.bn/Defence%20White%20Paper/DWP%202011.pdf>

PHILIPPINES DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENSE, White paper, 2012, http://dnd.gov.ph/pdf/PDT%20White%20Paper_Final_23Jul12.pdf

STATE COUNCIL OF CHINA, White paper, 2013, http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-04/16/c_132312681.htm

JAPANESE DEFENSE MINISTER, White paper, 2014,
http://www.mod.go.jp/e/publ/w_paper/2014.html

DEFENCE MINISTRY OF THE REPUBLIC OF INDONESIA, White paper, 2015,
<https://www.kemhan.go.id/wp-content/uploads/2016/05/2015-INDONESIA-DEFENCE-WHITE-PAPER-ENGLISH-VERSION.pdf>

DEPARTMENT OF DEFENCE OF AUSTRALIA, White paper, 2016,
<http://www.defence.gov.au/WhitePaper/Docs/2016-Defence-White-Paper.pdf>

Reuves et articles

BONNET François-Xavier, « Geopolitics of Scarborough Shoal », *Les Notes de l'Irasec* n°14, novembre 2012.

SIMON Sheldon, « Conflict and Diplomacy in the South China Sea », *Asian Survey* vol. 52 n°6, novembre-décembre 2012.

X., « Chine, 15 cartes pour comprendre », *Alternatives internationales* n°68, septembre 2015.

BROOKS Stephen & WOHLFORTH William, « The rise and fall of the great powers in the twenty-first Century: China's rise and the fate of America's global position », *International Security*, hiver 2015/2016.

SHELDON-DUPLAIX Alexandre, « L'avenir de la guerre en mer, les nouveaux défis navals », *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*, hors-série n°50, 2016.

LEE James Jungbok, « Will China's rise be peaceful ? », *Asian Security* vol. 12, janvier-avril 2016.

LUSHENKO Paul & HARDY John, « China, the United States, and the future of regional security order - An unhappy coexistence », *Asian Security* vol. 12, janvier-avril 2016.

WOJCZEWSKI Thorsten, « China's rise as a strategic challenge and opportunity : India's China discourse and strategy », *India Review*, janvier-mars 2016.

AMIN Musarat & IQBAL Muhammad Zubair, « Vacillation between soft and hard balancing : China-Pakistan versus Indo-US strategies », *Strategic Studies (of Islamabad)*, printemps 2016.

BARUAH Darshana & BREWSTER David & CHAUDHURI Prमित Pal & GARVER John & JI You & LI Zhu & MEDCALF Rory & MENON Raja & SINGH Abhijit, « India and China at sea », *Asia Policy*, juillet 2016.

TAN Alexander, « Maritime dispute in the South China Sea and the East China Sea », *Journal of Asian Security and International Affairs*, août 2016.

YONGMING Shi, « South China Sea issue : a dispute over the order in East Asia », *China international studies*, septembre-octobre 2016.

BOWIE Julia & Saunders Phillip, « US-China military relations: competition and cooperation », *Strategic Studies*, octobre 2016.

YOU Ji « The Sino-US Cat and Mouse game concerning freedom of navigation and flights », *Strategic Studies*, octobre 2016.

DOMENACH Jean-Luc, « Quand la Chine se reformera... », *Politique internationale*, automne 2016.

FEIGENBAUM Evan, « China and the World, dealing with a reluctant power », *Foreign Affairs*, janvier-février 2017.

BOUFFET Jean-Yves, « Les Etats-Unis et les routes maritimes de la Chine », *Conflits*, janvier-février-mars 2017.

GODEMENT François, « Troisième guerre mondiale ou querelle d'îlots ? », *Conflits*, janvier-février-mars 2017

Articles en ligne

BAFOIL François, « Les conflits en mer de Chine méridionale », Centre de recherche international, Sciences Po, Septembre 2014, <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/les-conflits-en-mer-de-chine-meridionale>, consulté le 9 mars 2017.

SAINT-PAUL Patrick, « Pékin étend son emprise en mer de Chine méridionale », [lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/21/01003-21-fevrier-2015), 21 février 2015, [http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/21/01003-](http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/21/01003-21-fevrier-2015)

20150221ARTFIG00048-pekin-etend-son-emprise-en-mer-de-chine-meridionale.php, consulté le 20 octobre 2016.

GRADT Jean-Michel, « Le Japon dénonce les ambitions maritimes de la Chine », lesechos.fr, 20 juillet 2015, http://www.lesechos.fr/21/07/2015/lesechos.fr/021218572439_le-japon-denonce-les-ambitions-maritimes-de-la-chine.htm, consulté le 11 janvier 2016.

WATKINS Derek, « What China has been building in the South China Sea », nytimes.com, 30 juillet 2015, <http://www.nytimes.com/interactive/2015/07/30/world/asia/what-china-has-been-building-in-the-south-china-sea.html>, consulté le 11 janvier 2016.

WINGFIELD-HAYES Rupert, « Why are Chinese fishermen destroying coral reefs in the South China Sea ? », bbc.com, 27 octobre 2015, <http://www.bbc.com/news/magazine-35106631>, consulté le 11 janvier 2016.

SAINT-PAUL Patrick, « Le piège chinois se referme en mer de Chine », lefigaro.fr, 07 janvier 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/01/07/01003-20160107ARTFIG00224-le-piege-chinois-se-referme-en-mer-de-chine.php>, consulté le 17 octobre 2016.

SAINT-PAUL Patrick, « Quels sont les risques de conflit en mer de Chine méridionale », lefigaro.fr, 17 mai 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2015/05/17/01003-20150517ARTFIG00126-quels-sont-les-risques-de-conflit-en-mer-de-chine-meridionale.php>, consulté le 20 octobre 2016.

X. « La Cour permanente d'arbitrage devrait réfléchir à deux fois à la question de la mer de Chine méridionale », xinhuanet, 18 mai 2016, http://french.xinhuanet.com/2016-05/18/c_135369341.htm, consulté le 9 mars 2017.

FALLETI Sébastien, « Le Vietnam embrasse Obama pour contrer Pékin », lefigaro.fr, 22 mai 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/05/22/01003-20160522ARTFIG00155-le-vietnam-embrasse-obama-pour-contrer-pekkin.php>, consulté le 20 octobre 2016.

FALLETI Sébastien, « Les pêcheurs vietnamiens sous forte pression chinoise en mer de Chine », lefigaro.fr, 22 mai 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/05/22/01003-20160522ARTFIG00133-les-pecheurs-vietnamiens-sous-forte-pression-chinoise-en-mer-de-chine.php>, consulté le 20 octobre 2016.

GIRARD Renaud, « Le grand tournant asiatique de Washington », lefigaro.fr, 30 mai 2016, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2016/05/30/31002-20160530ARTFIG00346-le-grand-tournant-asiatique-de-washington.php>, consulté le 17 octobre 2016.

SAINT-PAUL Patrick, « Mer de Chine : le ton monte entre Pékin et Washington », lefigaro.fr, 5 juin 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/06/05/01003-20160605ARTFIG00105-mer-de-chine-le-ton-monte-entre-pekin-et-washington.php>, consulté le 20 octobre 2016.

MALOVIC Dorian, « Le contentieux maritime explosif en mer de Chine méridionale », lacroix.fr, 01 juillet 2016, <http://www.la-croix.com/Monde/Asie-Oceanie/Le-contentieux-maritime-explosif-en-mer-de-Chine-meridionale-2016-07-01-1200772849>, consulté le 20 octobre 2016.

SAINT-PAUL Patrick, « Arbitrage à haut risque en mer de Chine méridionale », lefigaro.fr, 11 juillet 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/07/11/01003-20160711ARTFIG00284-arbitrage-a-haut-risque-en-mer-de-chine-meridionale.php>, consulté le 20 octobre 2016.

X., « Pékin n'a pas de droits historiques en mer de Chine », lefigaro.fr, 12 juillet 2016, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/07/12/97001-20160712FILWWW00090-pekin-n-a-pas-de-droits-historiques-en-mer-de-chine.php>, consulté le 11 janvier 2016.

AFP, « Mer de Chine méridionale : Pékin met en garde contre le risque de « conflit », Taïwan contrarié », lemonde.fr, 13 juillet 2016, http://www.lemonde.fr/asiapacifique/article/2016/07/13/conflit-territorial-en-mer-de-chine-meridionale-taiwan-envoie-une-fregate_4968666_3216.html, consulté le 17 décembre 2016.

GIRARD Renaud, « En mer de Chine méridionale, une guerre totale pourrait éclater », lefigaro.fr, 12 août 2016, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2016/08/12/31002-20160812ARTFIG00395-renaud-girard-en-mer-de-chine-meridionale-une-guerre-totale-pourrait-eclater.php>, consulté le 20 octobre 2016.

PLUVETTE Cyrille, « Mer de Chine : Manille tance Pékin », lefigaro.fr, 07 septembre 2016, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/09/07/01003-20160907ARTFIG00301-mer-de-chine-manille-tance-pekin.php>, consulté le 20 octobre 2016.

THIBAULT Harold, « Duterte en visite chez son nouvel ami chinois », lemonde.fr, 17 octobre 2016, http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2016/10/17/philippines-duterte-en-visite-chez-son-nouvel-ami-chinois_5015035_3216.html, consulté le 17 octobre 2016.

THIBAULT Harold, « D'où vient le concept de « Chine unique », objet de toutes les divisions ? », lemonde.fr, 12 décembre 2016, http://www.lemonde.fr/international/article/2016/12/12/d-ou-vient-le-concept-de-chine-unique-objet-de-toutes-les-divisions_5047765_3210.html, consulté le 12 décembre 2016.

PEDROLETTI Brice, « Pékin justifie la militarisation de l'archipel des Spratleys », lemonde.fr, 16 décembre 2016, http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2016/12/16/pekin-justifie-la-militarisation-de-l-archipel-des-spratleys_5050023_3216.html, consulté le 16 décembre 2016.

AFP, « Pékin va rendre le drone sous-marin américain saisi en mer de Chine méridionale », liberation.fr, 17 décembre 2016, http://www.liberation.fr/planete/2016/12/17/pekin-va-rendre-le-drone-sous-marin-americain-saisi-en-mer-de-chine-meridionale_1536030, consulté le 17 décembre 2016.

VAULERIN Arnaud, « Mer de Chine : Trump tonne, Xi réplique », liberation.fr, 2 janvier 2017, http://www.liberation.fr/planete/2017/01/02/bataille-navale-en-mer-de-chine-meridionale_1538708, consulté le 3 janvier 2017.

CHERIF Anaïs, « Le futur chef de la diplomatie américaine se veut ferme », latribune.fr, 12 janvier 2017, <http://www.latribune.fr/economie/international/mer-de-chine-le-futur-chef-de-la-diplomatie-americaine-rex-tillerson-se-veut-ferme-629931.html>, consulté le 13 janvier 2017.

DECROIX Alexandre, « Mer de Chine : le chef de la diplomatie de Trump compare Pékin à la Russie avec la Crimée », lci.fr, 12 janvier 2017, <http://www.lci.fr/international/mer-de-chine-rex-tillerson-le-chef-de-la-diplomatie-de-trump-compare-pekin-a-la-russie-avec-la-crimee-2021377.html>, consulté le 13 janvier 2017.

CUI Guanggi & SHAN Wei, « La Chine et le Vietnam conviennent de gérer leurs différends concernant la mer de Chine méridionale », french.peopledaily.com, 15 janvier 2017, <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/n3/2017/0115/c31354-9166827.html>, consulté le 16 janvier 2017.

PLUYETTE Cyrille, « L'administration Trump fait encore monter la pression avec Pékin en mer de Chine », *lefigaro.fr*, 24 janvier 2017, <http://www.lefigaro.fr/international/2017/01/24/01003-20170124ARTFIG00202-l-administration-trump-fait-encore-monter-la-pression-avec-pekin-en-mer-de-chine.php>, consulté le 25 janvier 2017.

VAULERIN Arnaud, « Bataille navale en mer de Chine méridionale », *liberation.fr*, 24 janvier 2017, http://www.liberation.fr/planete/2017/01/24/mer-de-chine-trump-tonne-xi-replique_1543702, consulté le 25 janvier 2017.

X., « Mer de Chine, Pékin capable de riposter face aux Etats-Unis », *ouest-france.fr*, 24 janvier 2017, <http://www.ouest-france.fr/monde/chine/mer-de-chine-pekin-capable-de-riposter-face-aux-etats-unis-4755650>, consulté le 25 janvier 2017.

SYMONDS Peter, « Les menaces de Trump sur la mer de Chine méridionale augmentent le risque de guerre nucléaire », *world socialistwebsite*, 26 janvier 2017, <http://www.wsws.org/fr/articles/2017/jan2017/pers-j26.shtml> [HYPERLINK "/index.shtml"](#), consulté le 27 janvier 2017.

Arbitrage

PERMANENT COURT OF ARBITRATION, The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China), PCA Case n° 2013-19, *Rapports, Communiqués de presse, Documents d'instruction*, <https://www.pcacases.com/web/view/7>

PERMANENT COURT OF ARBITRATION, The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China), PCA Case n° 2013-19, *Rapport d'expertise sur le remblaiement et ses conséquences environnementales*, <https://www.pcacases.com/web/sendAttach/1809>

PERMANENT COURT OF ARBITRATION, The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China), PCA Case n° 2013-19, *Rapport d'expertise sur les activités militaires chinoises et la liberté de navigation*, <https://www.pcacases.com/web/sendAttach/1810>

PERMANENT COURT OF ARBITRATION, The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China), PCA Case n° 2013-19, *Compte-rendu final*, <https://www.pcacases.com/web/sendAttach/1802>

PERMANENT COURT OF ARBITRATION, The South China Sea Arbitration (The Republic of Philippines v. The People's Republic of China), PCA Case n° 2013-19, *Jugement*, <https://www.pcacases.com/web/sendAttach/2086>

Conférences et colloques

Futuroscope, 9è colloque, « *Chine et Russie* », 28 août 2015 :

- ORLOV Alexandre, ambassadeur de Russie en France
- MOREL Pierre, ancien ambassadeur de France à Beijing et à Moscou
- GIRARD Renaud, correspondant de guerre au Figaro
- CHEVENEMENT Jean-Pierre, ancien ministre
- RAFFARIN Jean-Pierre, ancien Premier ministre

Forum du futur, « *La puissance chinoise* », Colloque Minerve, 17 novembre 2016 :

- MOREL Pierre, ancien ambassadeur de France à Beijing
- NICOLAS Françoise, directrice du centre Asie de l'IFRI
- SHELDON-DUPLAIX Alexandre, Service historique de la défense

Vidéos en ligne

CCTV France, « *Mer de Chine méridionale : la pression monte* », Reportage CCTV, 12 juillet 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=ppSYnXDdkxQ>, consulté le 14 août 2016.

TABLE DES MATIERES

Table des abréviations	3
Sommaire	4
Introduction générale	5
Section 1 – Etude géographique de la mer de Chine méridionale	6
Section 2 – Le poids de l’histoire sur l’évolution des Etats d’Asie du Sud-Est	13
§1 – <i>Le Vietnam</i>	14
§2 – <i>Le Laos</i>	14
§ 3 - <i>Le Cambodge</i>	15
§ 4 - <i>La Birmanie</i>	16
§ 5 - <i>La Thaïlande</i>	17
§ 6 - <i>La Malaisie</i>	17
§ 7 – <i>Singapour</i>	18
§ 8 - <i>L’Indonésie</i>	19
§ 9 - <i>Le Timor oriental</i>	19
§ 10 – <i>Brunei</i>	20
§ 11 - <i>Les Philippines</i>	20
§ 12 – <i>Taiwan</i>	21
§ 13 - <i>La Chine</i>	22
Section 3 – Le retour en puissance des conflits territoriaux en mer de Chine méridionale	23
TITRE I – LES CAUSES DES CONFLITS EN MER DE CHINE MERIDIONALE	26
Chapitre 1 – Les causes historiques des conflits	28
Section 1 – Approche chronologique	28
§ 1 – <i>Panorama du monde depuis 1945 à travers le prisme de l’Asie du Sud-Est</i>	29
§2 – <i>Détail historique des événements en mer de Chine méridionale</i>	30
Section 2 – L’état des revendications	35
Chapitre 2 – La traduction par un différend juridique	39
Section 1- Le droit de la mer et le rôle décisif de la Convention de Montego Bay	39
Section 2 – Les causes juridiques des conflits	41

§ 1 – <i>La traduction juridique des prétentions territoriales des parties</i>	41
A- Chine et Taiwan	43
B- Vietnam	46
C- Malaisie, Indonésie, Brunei	46
D- Philippines	47
§ 2 - <i>Le jugement de la Cour permanente d'arbitrage</i>	48
A- Le jugement	48
B- Les réactions des Etats riverains	51
Chapitre 3 – Les causes économiques et géopolitiques	53
Section 1- Une route maritime stratégique	53
Section 2- Des ressources halieutiques	56
Section 3 –Des hydrocarbures	57
TITRE II- LA MER DE CHINE MERIDIONALE AU CŒUR D'UN	
AFFRONTEMENT PLUS LARGE	59
Chapitre 1 – La stratégie chinoise du collier de perles	61
Section 1- Un volet maritime	61
§1 – <i>Le dispositif du collier de perles</i>	61
§2 – <i>Les moyens maritimes</i>	66
Section 2- Les nouvelles routes de la soie	72
Chapitre 2 – La stratégie américaine du pivot	75
Section 1 - La doctrine Obama	75
Section 2 – Le volet militaire	77
Section 3 – La politique étrangère de Donald Trump	80
Chapitre 3 – La stratégie de l'ASEAN et des Etats menacés	83
Section 1- L'ASEAN	83
Section 2 – Les Etats d'Asie Pacifique	87
§ 1 – <i>Taiwan</i>	87
§2 – <i>Philippines</i>	89
§3 – <i>Vietnam</i>	90
§4 – <i>Indonésie</i>	91

§5 – <i>Malaisie</i>	92
§6 – <i>Brunei</i>	92
§7 – <i>Singapour</i>	92
Section 3 – L'étranger proche	93
§1 – <i>Japon</i>	93
§2 – <i>Corée du Sud</i>	95
§3 – <i>Australie</i>	96
§4 – <i>Inde</i>	96
Conclusion générale	98
Table des annexes	101
Bibliographie	106
Table des matières	115